

POLOGNE

Une coalition non communiste au pouvoir

Jaruzelski doit appeler Solidarité et deux petits partis à former le gouvernement

d'après Reuter, AFP et AP

VARSOVIE — Le président de la république polonaise, Wojciech Jaruzelski, doit demander aujourd'hui à la nouvelle coalition de Solidarité et de deux petits partis de former un gouvernement.

Le premier ministre Czeslaw Kiszczak a remis hier sa démission au président Wojciech Jaruzelski, ouvrant ainsi la voie à la constitution de la première coalition d'Europe de l'Est non dominée par des communistes depuis la fin des années 1940.

Selon un député de Solidarité, Jacek Kuron, le président Jaruzelski choisira aujourd'hui un membre de Solidarité pour former un nouveau gouvernement. M. Kuron a déclaré que le président avait accepté « en principe » l'offre de Walesa de former un cabinet.

Kiszczak a adressé au général Jaruzelski une lettre lui demandant d'être relevé de ses fonctions et de la responsabilité de former un gouver-

nement, a annoncé l'agence PAP.

Moscou a réagi avec prudence à cette nouvelle alors qu'à Washington, le porte-parole de la Maison-Blanche a souligné la « portée historique » de la formation d'un gouvernement non communiste.

Le président de Solidarité, Lech Walesa, et les dirigeants de deux petits partis politiques polonais étaient auparavant convenus de tenter de former un gouvernement de coalition. Walesa, Jerzy Jozwiak, président du Parti démocratique, et Roman Malinowski, chef du Parti Paysan unifié (PPU), ont soumis leur proposition au président Wojciech Jaruzelski qui, au cours d'un entretien de deux heures auquel participait Kiszczak, a promis d'examiner la question.

« Le président va y penser et donnera son point de vue demain (aujourd'hui) », a déclaré Jozwiak à la presse à l'issue de la rencontre.

M. Kuron a déclaré que la nouvelle

coalition avait proposé trois leaders de Solidarité comme premier ministre : le leader parlementaire du syndicat, Bronislaw Geremek, le directeur du journal *Tygodnik Solidarnosc*, Tadeusz Mazowiecki, et lui-même.

Le premier secrétaire du Parti ouvrier unifié polonais (POUP), Mieczyslaw Rakowski, a aussitôt réagi en accusant Solidarité de chercher à rompre l'accord sur les réformes conclu en avril, aux termes duquel il avait accepté de laisser les communistes garder le contrôle du gouvernement.

Relégué en avril après avoir été interdit lors de la proclamation de la loi martiale par Jaruzelski, en décembre 1981, Solidarité a accepté en avril de laisser les communistes contrôler le gouvernement jusqu'aux élections libres qui devraient avoir lieu en 1993. Mais l'opposition estime maintenant être en droit de jouer un

Voir page 12 : Coalition



Lech Walesa a célébré, hier, la formation d'une nouvelle alliance avec le président du Parti Paysan, Roman Malinowski, à gauche, et le leader du Parti démocratique, Jerzy Jozwiak, à droite.

PHOTO AP

Un mouvement d'opposition s'organise à Baie-Comeau pour bloquer l'envoi des BPC

Bernard Descôteaux
de notre bureau de Québec

LA DÉCISION du gouvernement Bourassa d'entreposer les BPC de Saint-Basile-le-Grand à Manic 2 provoque sur la Côte-Nord un vif mouvement d'opposition. Plusieurs refusent déjà ce « cadeau-surprise » qui,

selon certains, n'aurait été acquis qu'à la suite d'un « marchandage de bas étage » entre Québec et Baie-Comeau.

La CSN de la Côte-Nord a ainsi lancé hier l'idée d'une vaste coalition contre cette décision. Deux conseillers municipaux de Baie-Comeau l'ont aussi dénoncée en faisant état de ce marchandage auquel elle au-

rait donné lieu.

Toute la population de la Côte-Nord a été prise par surprise par la décision du gouvernement Bourassa qui n'avait prévu de son intention que les maires de la MRC Manicouagan et le maire de Baie-Comeau. Ceux-ci semblaient d'ailleurs être les seuls hier qui étaient disposés à dé-

Voir page 12 : BPC

Québec ne bougera pas

Bacon réaffirme que les BPC aboutiront à Manic 2

Louis-Gilles Francoeur

PENDANT que Greenpeace-Montréal invitait hier les débardeurs québécois à décharger les BPC refusés par la Grande-Bretagne, la ministre de l'Environnement, Mme Lise Bacon, annonçait son intention d'utiliser « tous les moyens à ma disposition » pour que, opposition ou non, les BPC de Saint-Basile aboutissent à Manic 2 et ceux des institutions publiques, à Senneterre.

C'est ce qu'a déclaré hier au DEVOIR la ministre de l'Environnement en réaction à l'annonce de la formation, par le Conseil central de la Côte-Nord (CCN), d'une nouvelle coalition contre l'entreposage temporaire des BPC à Manic 2. Il en

existe une depuis plusieurs mois dans le Nord-Ouest québécois.

« Si on dit non (à Manic 2) en écartant tout examen rationnel de la question, a-t-elle dit, je les mets là quand même. Il faut que le gouvernement prenne ses responsabilités. Et il va falloir que la raison prenne le dessus sur l'hystérie des BPC ».

Si cet appel à la raison n'a pas le dessus, ajoute la ministre, il faudra recourir à d'autres moyens malgré les risques liés à la campagne électorale en cours.

« Je l'ai dit aux maires de la Côte-Nord que j'ai rencontrés : j'ai dit que ce sera à Manic 2 puisque c'est le meilleur site, de l'avis de tous les spécialistes consultés. On ne peut pas changer de région à chaque fois qu'un groupe est mécontent. Ce sera partout pareil. Nous avons invité les

gens de Senneterre à accepter que les hôpitaux et les institutions publiques comme les écoles puissent entreposer leurs BPC dans l'entrepôt de Sanivir. Plusieurs de ces institutions avaient des contrats pour exporter leurs BPC en Angleterre. Maintenant, cette solution n'est plus possible. Il en faut une autre. Je ne lâcherai pas. Il faudra désormais envoyer ces BPC à Senneterre ».

Du côté de la section montréalaise de Greenpeace, on effectuait un virage important par rapport aux déclarations faites la veille par deux militants qui avaient publiquement appuyé le refus des débardeurs montréalais de décharger les BPC à leur retour d'Angleterre.

Cet virage ne s'est toutefois pas effectué sans un certain brassage-cama-

Voir page 12 : Québec

Bourassa accuse Parizeau d'affoler la population du Québec

Pierre O'Neill

ROBERT BOURASSA accuse Jacques Parizeau d'irresponsabilité dans le dossier des BPC, d'affoler la population et de fomenter le trouble, uniquement pour se faire du capital politique.

Depuis le début de la campagne qu'il encaissait sans broncher les attaques caustiques de son adversaire péquiste, le chef libéral a perdu patience hier et a décidé de passer à l'offensive.

« S'il veut garder un minimum de crédibilité, M. Parizeau a intérêt à cesser d'affoler les citoyens et à ne plus faire de politique étroitement partisane avec un sujet aussi viscéral que la qualité de la vie et la protection de l'environnement ».

Le premier ministre a surtout reproché au chef du PQ d'avoir « fait appel à l'affrontement », quand il s'est adressé à la population de Baie-Comeau. Il référerait à la déclaration de M. Parizeau, qui disait mercredi avoir

Voir page 12 : Bourassa

aujourd'hui
**cahier
spécial
éducation**

Oxdon gardera le dividende

Steinberg a averti ses actionnaires qu'Oxdon gardera le dividende des actions déposées. Page 7

Le Kremlin veut calmer les nationalistes

Les dirigeants soviétiques proposent une décentralisation afin de calmer l'agitation nationaliste qui gronde sur tout le territoire de l'URSS. Page 11

2 Canadiens en quarts de finale

Andrew Sznajder et Grant Connell sont les deux premiers Canadiens à accéder aux quarts de finale dans l'histoire des Internationaux de tennis du Canada. Page 9

Nos excuses

En raison de problèmes techniques, il nous a été impossible de publier les pages consacrées aux cotes boursières. Nous nous en excusons auprès de nos lecteurs.



Le premier ministre du Québec, Robert Bourassa, s'entretenant avec le maire de Montréal, Jean Doré.

PHOTO PC

La force du dollar a fait chuter les exportations canadiennes de 10% en juin

d'après PC et l'AFP

LES EXPORTATIONS canadiennes ont chuté de \$ 1,3 milliard en juin dernier, soit de 10,4 %, pour se chiffrer à \$ 11,1 milliards, alors que la valeur élevée du dollar continuait à handicaper le commerce avec les États-Unis et le reste du monde.

Statistique Canada note dans son rapport mensuel que la performance médiocre des exportations de produits de l'automobile, de biens industriels et de produits forestiers en juin, par rapport au mois précédent, indique que l'économie américaine ralentit.

Pour leur part, les Américains se sont réjouis d'une augmentation de 15 % de leurs exportations pour les six premiers mois de l'année. Comme les importations n'ont cru que de 8 %, il y a eu diminution du déficit commercial.

Les exportations canadiennes en

sont maintenant à leur plus bas niveau depuis juillet 1988. Résultat : l'excédent de la balance commerciale pour le mois de juin, selon des statistiques désaisonnalisées, a régressé à \$ 127 millions, ce qui n'est pas loin d'un déficit commercial, alors que les exportations chutent de façon plus prononcée que les importations.

Par contraste, au mois de mai, une reprise de courte durée avait abouti à un surplus révisé de \$ 543 millions. Le mois précédent, le surplus s'était effondré, atteignant le niveau lamentable de \$ 49 millions.

Cet affaiblissement de l'excédent de la balance commerciale canadienne (c'est-à-dire l'excédent des exportations sur les importations) a causé une surprise, certains analystes du commerce avec l'étranger ayant anticipé un excédent se situant plutôt aux alentours de \$ 400 millions.

Les importations, pour leur part, ont aussi régressé de \$ 914 millions entre mai et juin, principalement à cause du déclin des achats de matériel et de machines, pour se chiffrer à \$ 11 milliards.

Les économistes, qui s'étaient basés sur la vigueur des importations de machines et de matériel, y avaient vu un indice de forte confiance envers l'économie de la part des investisseurs industriels.

La valeur du dollar canadien a grimpé cette année, oscillant autour de 85 cents US depuis les deux dernières semaines. Mercredi, le dollar a clôturé en hausse à 84,98 cents US. La politique des taux d'intérêt élevés pratiquée par la Banque du Canada ayant exercé une poussée à la hausse sur la valeur de notre devise, les produits canadiens sont devenus plus dispendieux pour les acheteurs

Voir page 12 : Exportation

SPEC
Électronique

Dumoulin

Montréal 8390 St-Hubert (au sud de Métropolitain) 388-1122

Laval 1599 Autoroute 440 ouest (à l'est de l'autoroute des Laurentides) 745-3321

24 HEURES de musique DIGITALE

SUR 1 CASSETTE

- DYNAMIQUE SUPERBE
- RÉPONSE UNIFORME

SONY

LE RÊVE DE TOUT MÉLOMANE:
ARCHIVER SA COLLECTION SUR CASSETTE NUMÉRIQUE SANS PERTE, NI BRUIT!

SONY

Le Québec champion des effectifs policiers

OTTAWA (PC) — De toutes les provinces canadiennes, c'est au Québec que l'on trouve le plus grand nombre de policiers par rapport à la population, selon le rapport annuel du Centre canadien de statistiques.

Il y avait en effet au Québec un policier par 467 personnes, comparativement à la moyenne nationale d'un policier par 486 personnes.

C'est à l'Île-du-Prince-Édouard qu'il y en avait le moins, soit un policier pour 712 personnes.

Les autres provinces : Terre-Neuve, 628; Nouvelle-Écosse, 611; Nouveau-Brunswick, 581; Ontario, 482; Manitoba, 523; Saskatchewan, 525; Alberta, 570; Colombie-Britannique, 530.

En chiffres absolus, il y avait au Canada, en 1988, 53,312 policiers fédéraux, provinciaux et municipaux, ce qui représente une augmentation de 1,5% par rapport à 1987.

L'augmentation du nombre de policiers entre 1987 et 1988 a été de 3,9% en Ontario et de 2,9% au Québec.

Le centre ne classe pas dans la catégorie des policiers les gardes de sécurité et les enquêteurs privés, les policiers militaires et les agents spéciaux.

Autant en 1987 qu'en 1988, il s'est commis 45 infractions au Code criminel pour chaque policier canadien.

Le nombre de crimes par policier, en 1988, a été le plus élevé en Colombie-Britannique (72) et le moins élevé à Terre-Neuve (33). Il y en a eu 34 au Québec, 41 au Nouveau-Brunswick, 43 en Ontario, et 44 à l'Île-du-Prince-Édouard.

Les femmes représentaient 5,1% de tous les policiers en 1988, comparativement à 0,5% dans les années 60.

La CSN s'interroge sur le blocage des négociations à la STRSM

LE PRÉSIDENT du conseil d'administration de la STRSM, Hugues Aubertin, a offert la semaine dernière aux employés d'entretien en grève depuis avril la semaine de quatre jours sur 32 heures de travail qu'ils réclament depuis des mois, affirme la CSN.

M. Aubertin a toutefois proposé que la durée de la semaine de travail ne soit portée à 32 heures que progressivement pendant la nouvelle convention collective, ce qu'avait accepté le syndicat, a révélé hier son président, Claude Leduc.

Le président aurait fait cette offre par l'entremise de son mandataire, Me Gilles Guèvremont, afin de convaincre le syndicat d'entreprendre un sprint de négociation. Les pourparlers ont donc débuté le 7 août, mais a échoué le 9 sans qu'une entente soit intervenue. « Nous n'avons jamais su pourquoi », affirme M. Leduc.

La CSN propose maintenant que

les négociateurs reprennent là où ils ont laissé le 9 août. Les sujets sur lesquels les deux parties ne s'entendent pas pourraient être soumis au conseil de médiation suggéré par le ministre du Travail, Yves Séguin, estime M. Leduc.

« Nous ne comprenons absolument pas pourquoi M. Aubertin refuse aujourd'hui de soustraire ces questions — semaine de quatre jours sur 32 heures — du mandat de l'éventuel conseil de médiation alors qu'elles étaient officiellement réglées sur la base de sa propre proposition », dit M. Leduc.

« Il y avait des conditions à ça, rétorque M. Aubertin. En retour, nous voulions récupérer des droits de gréance, mais ça ne nous a pas été donné ».

Une heure de discussion entre M. Aubertin et le président de la CSN, Gerald Larose, n'a pas permis de rapprocher les deux parties mercredi. Les deux hommes doivent se

parler à nouveau aujourd'hui.

M. Leduc tient par ailleurs à mettre en garde le gouvernement, qui pourrait être tenté d'intervenir si au terme du délai d'une semaine fixé par le ministre Séguin les deux parties n'en sont pas venues à un accord sur la formation du conseil de médiation.

« Nous avons toujours mené cette grève en respectant les lois du Québec, dit-il. S'il fallait que malgré cela on nous impose un règlement... Ce serait un bel exemple à donner à nos collègues de la STCU, qui sont en négociation et qui auront le droit de grève en janvier ».

Au cours d'une réunion du conseil d'administration de la STRSM, en fin d'après-midi hier, le président de l'organisme Transport 2000, Guy Chartrand, a rappelé la grogne des usagers et demandé le dépôt d'un rapport interne sur l'administration de la STRSM. M. Aubertin a expliqué que le conseil n'avait pas encore pris de décision à ce sujet.

Île Bizard: un plan d'aménagement rejeté

LA MUNICIPALITÉ de l'Île Bizard doit refaire ses devoirs. Ainsi en ont décidé mercredi, à l'unanimité, les membres du conseil de la CUM qui ont rejeté comme non conforme au schéma d'aménagement le plan d'urbanisme soumis par le maire Jacques Denis.

La municipalité devra donc revenir devant la CUM avec un plan d'urbanisme corrigé, ce qui va dans le sens des réclamations de plusieurs groupes de citoyens qui avaient contesté déjà les grandes lignes du plan proposé par le maire Denis, de Saint-Raphaël de l'Île Bizard.

Il s'agissait du point 21 prévu à

l'ordre du jour du conseil de la CUM et, en annexes, rapport et une note explicative révélant entre autres que l'Île Bizard s'appropriait par son plan d'« préliminaire » à autoriser des constructions domiciliaires sur des terrains agricoles, et voulait autoriser des densités d'occupation que les règlements actuels ne permettent pas.

Nous n'avions pas le choix, a confié un haut fonctionnaire de la Communauté urbaine de Montréal. Le tout n'étant pas conforme au schéma d'aménagement, la Loi sur l'aménagement nous forçait à dire non.

À la suite de son accident L'ex-ministre Valcourt a perdu l'usage d'un oeil

EDMUNDSTON, N.-B. (PC) — Un porte-parole de l'hôpital québécois L'Enfant-Jésus a confirmé, hier, que l'ex-ministre fédéral Bernard Valcourt a perdu l'usage de son oeil droit dans l'accident de motocyclette du 4 juillet dernier, au Nouveau-Brunswick.

À l'audience de l'accident, les médecins avaient exprimé des craintes pour cet oeil, a rappelé Mme Pauline Lachance, mais ils avaient préféré attendre des examens subséquents avant de se prononcer.

On vient de réaliser, a-t-elle rapporté, que le nerf optique a été sectionné et que la vision sera désormais impossible avec cet oeil.

M. Valcourt, qui est âgé de 37 ans, a reconnu sa culpabilité, le 2 août, à l'accusation d'avoir conduit un véhicule avec les facultés affaiblies par l'alcool. Il a été condamné à \$ 600 d'amende et son permis de conduire a été suspendu pour six mois.

Le premier ministre Brian Mulroney a accepté sa démission

comme ministre, mais il restera député de Madawaska-Victoria.

Dans une interview à un hebdomadaire, cette semaine, M. Valcourt a déclaré qu'il ne se souvenait pas de l'accident, ni de tout ce qui s'est passé au cours des 11 jours qui l'ont suivi.

« Je ne cacherais pas que la perte de mon oeil droit m'a probablement causé le plus de douleur et m'a même traumatisé », a-t-il souligné.

M. Valcourt s'est dit de l'attitude des médias dans cette affaire. Il a raconté que des caméramen se sont présentés à son appartement de Saint-Basile, au Nouveau-Brunswick, « pour voir si j'étais défiguré ».

Il a commenté : « Je trouve cela incroyable ».

La police avait essayé d'arrêter M. Valcourt, juste avant l'accident, parce que sa moto zigzagait sur la route.

Du sang, prélevé sur sa personne après l'accident, a révélé un taux d'alcoolémie deux fois supérieur à la limite permise.

Les enquêteurs ferment le dossier de l'incendie à Alliance Québec

LE DÉLAI obtenu en juin par les enquêteurs de la CUM auprès du commissaire aux incendies Cyrille Delage n'a pas permis de faire progresser l'enquête sur l'incendie de décembre dans les anciens locaux d'Alliance Québec. Le dossier est donc clos.

Il reste maintenant au commissaire Delage, qui avait entendu 27 témoins au cours d'audiences publiques les 20 et 21 juin, à compléter son rapport et faire connaître ses conclusions au ministre Gil Réaume.

« Il n'y a aucun fait nouveau, l'enquête n'a rien suscité », a expliqué le directeur de la section des crimes contre la propriété de la police de la CUM, Pierre Lamoureux.

« En ce qui nous concerne, le dos-

sier est clos, dit-il. À moins que d'autres renseignements nous arrivent et nous permettent de réactiver le dossier. Mais nous avons vraiment fait le tour ».

Les policiers n'ont donc pas identifié l'inconnu qui a quitté l'immeuble de la rue Crescent à 17 h 04, le 30 décembre, soit une minute avant que l'alarme soit donnée. Le vidéo tourné par la SQ démontre que lorsque l'homme est entré dans l'immeuble à 16 h 54, son bras droit semblait immobilisé par un objet.

Lors des deux jours de l'enquête publique du commissaire Delage, un chimiste est venu expliquer que l'incendie a pu être allumé cinq minutes avant l'alarme, comme il a pu l'être deux heures avant. Un bidon ayant

contenu de la gazoline avait été abandonné sur les lieux.

Après les audiences du commissaire, l'enquêteur principal au dossier affirmait que la police n'avait identifié aucun suspect dans cette affaire.

Les policiers avaient cependant obtenu de M. Delage un délai afin d'interroger de nouveaux témoins et de vérifier certains faits révélés au cours de l'enquête.

Hier, le commissaire Delage a indiqué qu'il attendait une confirmation officielle de la fin de l'enquête des policiers de la CUM.

« Je pensais que nous entendrions peut-être d'autres témoins, mais si c'est terminé, il va me rester à faire rapport », dit-il.

AVIS PUBLICS

Voir aussi en page 11

Province de Québec, District de Montréal, COUR DU QUÉBEC, (statutaires), No. 500-07-00045-890. SOUS MINISTRE DU REVENUE, demandeur, vs. WILLY CLOSSET, défendeur. Le 29 août 1989 à 11h00 de l'avant-midi au domicile du défendeur, au 770 rue Maurice, en la cité Laval, Qc, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistant en: four micro-onde "Hotpoint", 1 télé-vision couleur 20 po. "Zenith", 1 vidéo JVC, 1 ens. de salon en tissu, 1 classeur 4 tiroirs beige, 1 bureau en métal beige, conditions: ARGENT COMPTANT. FRANÇOIS BERTLAND, huissier, 622-9222. ROBERT JASMIN ET ASSOCIÉS, HUISSIERS, Montréal, le 16 août 1989.



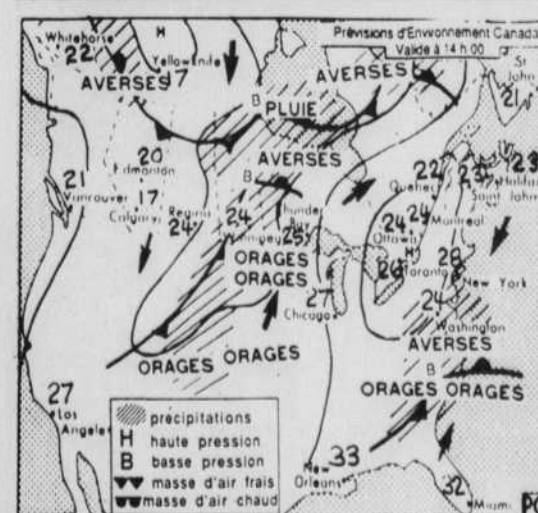
Le pollen aujourd'hui (région de Montréal)

Graminées 2 (stable)
Herbe à poux 135 (à la hausse)
Arbres 0 (stable)
Autres 13 (à la baisse)
Risque d'allergie très élevé

L'indice est calculé en nombre de grains par mètre cube d'air.

Source: Centre de recherches écologiques de Montréal.

LA METEO



Situation générale: Une masse d'air frais et sec s'installe sur le Québec. Une crête de haute pression séjournera en effet sur la province au cours des prochains jours et le temps sera au beau fixe. Les températures seront légèrement sous les normales saisonnières.

MONTREAL

Ensoleillé. Max.: 23. Samedi: ensoleillé. Max.: 25.
LEVER DU SOLEIL 5 h 58
COUCHER: 19 h 57

QUEBEC

Abitibi-Témiscamie, Réservoir Cabonga et Gouin, Pontiac, Gatineau, Léves, Laurentides, Tross, Rivière, Drummondville, Québec, Es-

Prenez avis que par la présente Theopilos Vargias, domicilié et résidant au 4590 Carleton, dans les cités et districts de Montréal, Québec H3S 1M5 dépose auprès du Ministère de la Justice, une Requête en changement de nom de Theopilos Vargias à Theopilos Vorias, le tout étant fait conformément à la prescription de la Loi sur le changement de nom et d'autres qualités de l'état civil L.R.C. 10, et que ce changement affectera aussi Haralambos Vargias.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE TERREBONNE NUMÉRO: 700-12-015583-891

COUR SUPÉRIEURE

PRÉSENT

JEAN-PAUL LACASSE, Partie demanderesse

DAME FRANÇOISE LAJEUNESSE, Partie défenderesse

ASSIGNATION

ORDRE est donné à DAME FRANÇOISE LAJEUNESSE de comparaître au greffe de cette cour situé au 400 rue Lavolette à St-Jérôme, dans les 40 jours de la publication du présent avis dans le journal LE DEVOIR.

Une copie de la déclaration en divorce a été remise au greffe à l'intention de DAME FRANÇOISE LAJEUNESSE.

Lieu: MONTREAL Date: 25 juillet 1989

G. ROBILLARD, P.A.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL

NUMÉRO: 500-05-09232-891

COUR SUPÉRIEURE

PRÉSENT

PROTONOTAIRE ADJOINT COMMISSION DES NORMES DU TRAVAIL

Partie demanderesse

LA SOCIÉTÉ DE GESTION VISAMOND ET LES PRODUCTIONS CHANTILMS INC.

Partie défenderesse

ASSIGNATION

ORDRE est donné à LA SOCIÉTÉ DE GESTION VISAMOND de comparaître au greffe de cette cour situé au 1 Notre-Dame est Montréal, salle 1, 100 dans les trente (30) jours de la publication du présent avis dans le journal LE DEVOIR.

Une copie du bref d'assignation a été remise au greffe à l'intention de LA SOCIÉTÉ DE GESTION VISAMOND.

Lieu: MONTREAL Date: 14 août 1989

DOMINIQUE DIBERNARDO, P.A.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL

NUMÉRO: 500-12-181490-891

COUR SUPÉRIEURE

CHAMBRE DE LA FAMILLE

PRÉSENT

PROTONOTAIRE ADJOINT

Partie demanderesse

IOAN VARGA

Partie défenderesse

ILIANA PATOR

ASSIGNATION

ORDRE est donné à ILIANA PATOR de comparaître au greffe de cette cour situé au 1 rue Notre-Dame est, à Montréal, (QC) salle 1, 100 dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal LE DEVOIR.

Une copie de la déclaration en divorce a été remise au greffe à l'intention de ILIANA PATOR.

Lieu: MONTREAL Date: 9 août 1989

MICHEL MARTIN, P.A.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE QUÉBEC

NUMÉRO: 200-05-002025-893

COUR SUPÉRIEURE

PRÉSENT

CAISSE DE DÉPOT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

Partie demanderesse

PLACEMENTS LAVIGNON INC.

Partie défenderesse

ASSIGNATION

ORDRE est donné à ERIKA HIEKISH de comparaître au greffe de cette cour situé au Palais de Justice, 300 boul. Jean-Lesage, Québec, salle 1, 24 dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal LE DEVOIR.

Une copie du bref d'assignation et de déclaration a été remise au greffe à l'intention de ERIKA HIEKISH.

Lieu: QUÉBEC Date: 14 août 1989

NICOLE CÔTÉ, P.A.

PLACEMENTS DENLAB INC.

AVIS est, par les présentes donné que la compagnie PLACEMENTS DENLAB INC., constituée en vertu de la Partie 1A de la Loi sur les compagnies du Québec, demandera à l'inspecteur général des institutions financières de la province de Québec, la permission de se dissoudre conformément aux dispositions de l'article 28 de la Loi sur les compagnies (Québec).

MONTREAL, ce 15e jour d'août 1989

LENGVARI, BRAMANT, TRUBER

Procureurs de la requérante.

BOUTIQUE LA SOLUTION INC., par acte daté le 10 août 1989, et enregistré le 14 août 1989 au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal, sous le numéro 4187319 a vendu, cédé et transféré à SOCIÉTÉ FINANCIÈRE INTERNATIONALE MERCANTILE L.TÉE/INTERNATIONAL MERCANTILE FACTORS LTD. tous ses actifs et passifs, créances, réclamations et dettes découlant de toutes sources, créées dans le cours normal des affaires ou autrement.

SOCIÉTÉ FINANCIÈRE INTERNATIONALE MERCANTILE L.TÉE/INTERNATIONAL MERCANTILE FACTORS LTD.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL

NUMÉRO: 500-12-181336-896

COUR SUPÉRIEURE

CHAMBRE DE LA FAMILLE

(DIVORCE)

ROBERT DAZÉ domicilié et résidant au 555 Concordes ouest, app 8, Laval-des-Rapides, district de Laval

Demandeur

ROLANDÉ VERREAULT d'adresse inconnue, Défenderesse

ASSIGNATION

ORDRE est donné à Mme ROLANDÉ VERREAULT de comparaître au greffe de cette cour situé au 1101, rue Notre-Dame à Montréal, salle 1, 100 dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal LE DEVOIR.

Une copie de l'action en divorce intentée a été remise au greffe à l'intention de ROLANDÉ VERREAULT.

Lieu: MONTREAL Date: 2 août 1989

RONALD CHASSÉ, P.A.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL

CAUSE: 500-02-023312-890

COUR DU QUÉBEC

PRÉSENT

PROTONOTAIRE-ADJOINT COMMISSION DES NORMES DU TRAVAIL

Partie demanderesse

ALIMENTATION QUATRE VINGT SIX INC.

Partie défenderesse

ASSIGNATION

ORDRE est donné à ALIMENTATION QUATRE VINGT SIX INC. de comparaître au greffe de cette cour situé au 101, St-Antoine Est, Montréal (dist. St-Jacques), salle 1, 100 dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal LE DEVOIR.

Une copie du bref d'assignation, déclaration et avis article 119.1 cpc, a été remise au greffe à l'intention de ALIMENTATION QUATRE VINGT SIX INC.

Lieu: MONTREAL Date: 10 août 1989

RONALD CHASSÉ, P.A.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL

CAUSE: 500-02-022598-893

COUR DU QUÉBEC

PRÉSENT

PROTONOTAIRE-ADJOINT COMMISSION DES NORMES DU TRAVAIL

Partie demanderesse

2424 7521 QUÉBEC INC. et LES ENTREPRISES LUCIEN BROUSSEAU ET ASS.

Partie défenderesse

ASSIGNATION

ORDRE est donné à 2424 7521 QUÉBEC INC. et LES ENTREPRISES LUCIEN BROUSSEAU ET ASS. de comparaître au greffe de cette cour situé au 101, St-Antoine Est, Montréal (dist. St-Jacques), salle 1, 100 dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal LE DEVOIR.

Une copie du bref d'assignation, déclaration et avis article 119.1 cpc, a été remise au greffe à l'intention de 2424 7521 QUÉBEC INC. et LES ENTREPRISES LUCIEN BROUSSEAU ET ASS.

Lieu: MONTREAL Date: 10 août 1989

RONALD CHASSÉ, P.A.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL

CAUSE: 500-32-001347-899

COUR PROVINCIALE

DIVISION DES PETITES CRÉANCES

Denise Laroque, Requérante

-VS-

CENTRE DE CONDITIONNEMENT PHYSIQUE LASALLE INC., faisant affaires sous la raison sociale PHYSI-FORME, 2107 rue La Prairie, Lasalle, Québec, H8N 1B4, présentement d'adresse inconnue

ORDONNANCE DE COMPARAÎTRE

Le greffier adjoint de la Cour Provinciale ordonne à l'intimé Centre de conditionnement physique Lasalle Inc., faisant affaires sous la raison sociale Physifforme de comparaître dans un délai de trente (30) jours, suivant la publication de la présente ordonnance dans le journal. Prenez avis qu'une copie de la requête a été déposée à votre intention au greffe de la Cour Provinciale, division des Petites Créances, District de Montréal.

Vous êtes de plus avisé qu'à défaut par vous de signifier ou de déposer vos contestations dans les délais prévus, le requérant pourra obtenir contre vous un jugement par défaut.

MONTREAL, ce 14 août 1989

Cour greffier adjoint

Le greffier adjoint de la Cour Provinciale de Montréal

Téléphone: 393-2305.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL

NUMÉRO: 500-12-181393-897

PAMELA WILLIAMS, résidente et domiciliée dans la cité et district de Montréal,

Partie demanderesse

JOSEPH LEACOCK, présentement d'adresse inconnue,

Partie défenderesse

ORDRE est donné à JOSEPH LEACOCK de comparaître au greffe de cette cour situé au 101

LES ÉLECTIONS GÉNÉRALES AU QUÉBEC

Des parachutes de toutes les couleurs

Jean-V. Dufresne

LES PARACHUTES s'ouvrent comme de belles fleurs rouges dans le ciel libéral de Montréal. Verdun, Sainte-Anne, Westmount, Marguerite-Bourgeois, d'Arcy McGee, et j'en oublie peut-être. Parfois, l'atterrissage est brutal, demandez-le à Henri-François Gauthier, dans Verdun. Si l'assemblée de mercredi avait duré une demi-heure de plus, on l'aurait repêché dans l'aqueduc.

Il arrive aussi que le parachute se met en torche, et on a beau implorer là-haut qui vous a largué, jamais vous n'auriez cru tomber si bas, et si vite. De la clameur téméraire d'une victoire assurée, on n'entendait plus que le bruit mat d'une aspiration déconfortée. Demandez-le à Claude Corbo, dans L'Acadie, qu'on avait oublié de prévenir contre la DCA d'Yvan Bordeleau, plus nourrie que celle de Londres sous le blitz.

Chez les péquistes, l'art du grand saut connaît aussi beaucoup de feu. Sylvain Simard dans Rosemont, Monique Richer dans Chamblay, se déploient comme si de rien n'était. Gaétan Nadeau, du NPD-Québec, visait Mercier pieds joints, mais un vent contraire semble devoir le porter vers Dorion. Quant au Parti Égalité, soyons bon prince : une mère ne choisit pas les hirondelles qui tombent du nid.

Mais avant de crier haro sur le parachutage, rappelons quelques données. Cette culture est plus ancienne que celle du maïs. Tous les partis politiques, et les plus louables, s'adonnent à cette perversion, comme à d'autres vilaines habitudes dont on disait, il y a peu d'années encore, à l'école, qu'elles font pousser des poils dans le creux de la main.

Mais surtout, pitié pour les journalistes, même les pires. Les campagnes électorales étant ce qu'elles sont, devenues, sous-produits xéroxés de cerveaux chromés comme un comptoir de Macdo, mais à qui on n'accorderait jamais une franchise, même dans le désert de Gobi, il n'y a plus de nos jours en début de course que ce divertissant spectacle aérien pour donner un peu de couleur au ciel gris tapissé des brefs de l'impénitent Pierre-F. Coté, qui fait si souvent grincer des dents les habitants du bunker de Grande-Allée. Imaginez seulement si les médias n'avaient à se mettre sous la dent que les communiqués officiels des performances, et vous devinez d'ici le plaisir aphrodisiaque de vos lectures au café du petit matin.

Puis, il faut bien se faire sociologue. Il en est des comités, de nos jours, comme des paroisses. Depuis la construction du métro et des autoroutes à la ville-marie, jusqu'aux marguilliers qui ne savent plus exactement où commence et où finit Saint-Martin ou Sainte-Chose. Les circonscriptions modernes, continuellement rajustées aux coutures par le remaniement de la carte électorale, ne correspondent plus aux caprices de la géographie, encore moins au caractère communautaire du territoire. À quelques exceptions près, et plutôt dans les campagnes que dans les villes, les comités sont devenus des concepts taillés sur mesure pour les organisateurs d'élections, les patrons, et les maisons de sondage. On n'en trouve même plus les limites sur les cartes routières.

Au Québec, cependant, le parachutage demeure une nécessité impé-

Débats: les réseaux anglais sont prêts

D'après la Presse Canadienne

LE RÉSEAU anglais CBC et la station CFCF-12, de Montréal, sont convenues d'offrir aux chefs de parti Robert Bourassa et Jacques Parizeau 90 minutes d'antenne pour débattre des enjeux des élections générales. Ce serait en heure de grande écoute dans la semaine débutant le 10 septembre, signalait hier un communiqué de CFCF, et le débat porterait sur « les droits linguistiques de la minorité anglophone » et d'autres questions. MM. Bourassa et Parizeau seraient questionnés par une équipe formée de deux journalistes de CBC et deux autres de CFCF-12.

Quant à un éventuel débat en français, des représentants de Radio-Canada, TVA, Télévision Quatre Saisons et Radio-Québec ont discuté le coup hier après-midi, a indiqué un porte-parole de TVA, mais aucun format commun n'est encore accepté.

rieuse. Que voulez-vous, une bonne moitié des élites politiques québécoises habitent Outremont, celles de droite à moins de 1,000 mètres de la résidence de son maire Jérôme Choquette, celles de gauche à moins de 1,000 mètres de chez Pierre Vadeboncoeur. La démocratie ayant ceci d'embêtant qu'elle n'autorise qu'un élu par comté, alors, il faut bien placer les autres ailleurs, car l'avenue Laurier a beau être bon genre, on finit par s'y ennuyer à tousjours rencontrer le même monde tous les dimanches, chez Van Houtte, comme autant de bénéficiaires du bien-être social électoral.

Mais le parachutage suscite de vilaines tendances. Cette année, on sent une odeur de grogne chez les militants, surtout chez les libéraux. On trouve que M. Bourassa en met un peu trop. Dans Verdun, l'aspirant répudié, M. George Bossé, n'en pouvait plus de me dire que « de Pointe Saint-Charles à la Chine, le parti nous donne l'impression d'être trop imbécile pour choisir ses propres candidats. Et puis, si l'on refuse de se plier à ces manœuvres, on vous dit que vous êtes un mauvais libéral ».

Je dirais qu'heureusement pour le parti de M. Bourassa, il se trouve dans son parti suffisamment de mauvais libéraux pour rappeler ses stratégies aux élégances de la démocratie.

Pierre O'Neill

LE VÉLODROME sera recyclé en musée des sciences naturelles, un cadeau électoral de \$40 millions de Robert Bourassa au maire de Montréal.

Le premier ministre Bourassa, le maire Jean Doré, les ministres Daniel Johnson et André Vallerand se sont retrouvés hier sur la même tribune, en plein milieu du Jardin botanique, pour dévoiler officiellement ce projet de Biodôme dont on parlait depuis des mois.

Un projet qui concilie merveilleusement bien les deux priorités les plus fondamentales des Québécois, a noté Robert Bourassa : le développement de l'économie et l'amélioration de la qualité de l'environnement.

Biodôme que le ministre Vallérand, responsable de la Régie des installations olympiques, présente comme créateur de 270 emplois tout en permettant de rentabiliser le Vélo-drome, qui cumulait des pertes d'un million de dollars par année. Les projections du gouvernement prévoient que le Biodôme accueillera un million de visiteurs par année, ce qui devrait rapporter quelque huit millions de dollars.

Réagissant aux critiques du monde cycliste, le maire Jean Doré

a fait valoir que le Vélo-drome était sous-utilisé, ne servant qu'à une clientèle restreinte et élitiste. « Il faut faire la distinction entre le sport d'élite et le sport de masse ». Ce qui pour lui ne change rien au fait que Montréal est la « capitale mondiale du cyclisme populaire » avec les 192 kilomètres de pistes cyclables du territoire de la CUM. « Ce musée de sciences naturelles, à proximité du Jardin botanique, concrétisera la vocation de ce secteur de la ville ».

La principale particularité du Bio-

dôme est de reproduire des habitats entiers dans lesquels flore et faune s'harmonisent dans des micro-climats contrôlés. Ainsi, l'on y retrouvera :

- quatre écosystèmes naturels : forêt tropicale, forêt boréale, Saint-Laurent marin et monde polaire, chacun précédé d'une aire d'introduction;
- une aire d'exposition permanente sur le thème de l'Adaptation;
- une aire d'activités reliées à l'acti-

lité environnementale, de même qu'une salle polyvalente;

■ un hall, des services d'accueil, un restaurant, une boutique, des locaux administratifs, de service et d'entretien.

Le Biodôme pourra accueillir en tout temps 5,000 visiteurs. La visite prendra en moyenne une demi-journée, permettant d'observer 218 espèces animales, sur une population totale de 4,520 individus, et 2,000 espèces végétales.

POUR LE NPD

Une campagne «à ras le sol»

Johanne Lenneville
de la Presse Canadienne

LE NPD-QUÉBEC entend faire de l'environnement l'un des thèmes majeurs d'une campagne électorale qui s'annonce plutôt difficile pour cette formation politique.

Le chef du NPD-Québec, M. Gaétan Nadeau, a avoué hier, au cours d'une conférence de presse, que la campagne de son parti commençait

«à ras le sol».

Le parti n'a pas réussi à remplir sa caisse pour le lancement de cette période électorale et est boudé par les médias qui ont plutôt choisi de mettre l'accent sur le Parti libéral et le Parti québécois, a noté M. Nadeau.

Celui-ci a d'ailleurs annoncé les grandes lignes de son programme devant à peine trois journalistes et aucune caméra de télévision.

Chaque candidat néo-démocrate devra se fier sur ses propres moyens pour faire campagne dans son comté, a précisé M. Nadeau. Le parti se chargera des travaux d'imprimerie et de la couverture de presse.

Le NPD-Québec entend déployer des efforts particuliers dans cinq comtés de l'île de Montréal qui lui seraient favorables : Gouin, Viau, Dorion, Mercier et Outremont. M. Nadeau n'effectuera pas de tournée officielle dans la province, mais visitera néanmoins les régions de Québec et du Saguenay.

Selon le chef néo-démocrate, la place que prendra le NPD durant cette campagne dépend avant tout des thèmes qui seront abordés. Il convient que la partie sera difficile à gagner si la question nationale prend le haut du pavé.

Le parti entend plutôt centrer les discussions sur trois thèmes précis : l'économie, les services publics offerts aux citoyens et surtout l'environnement.

Le NPD souhaite que le scrutin du 25 septembre soit en fait une élection référendaire sur tout ce qui touche l'écologie. Libéraux et péquistes n'ont formulé jusqu'à maintenant aucune politique concrète à long terme en matière d'environnement, selon M. Nadeau. On attend toujours d'eux des réponses claires concernant, entre autres, la gestion des déchets toxiques, dit-il.

« La question de l'environnement est beaucoup trop importante pour être confiée à des économistes », affirme-t-il. La production à tout prix en vue d'acquiescer la richesse ne règle pas les problèmes de pollution, estime le chef néo-démocrate, pour qui le développement économique ne doit pas se faire au détriment d'un environnement sain.

M. Nadeau croit qu'il serait peu probable qu'un éventuel gouvernement néo-démocrate puisse être au prises avec un navire rempli de BPC

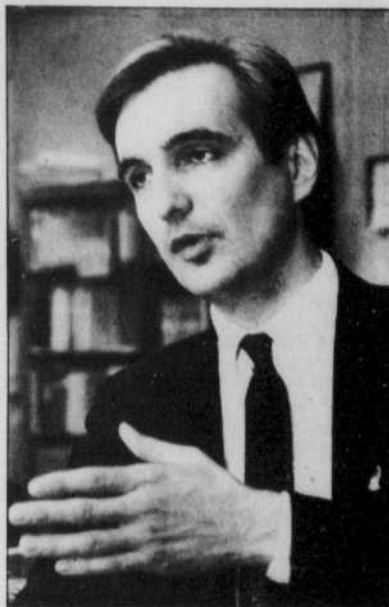


PHOTO CP

Gaétan Nadeau

dont personne ne veut. Le parti rendra publiques, dans les prochains jours, les mesures précises qu'il a l'intention de prendre à ce sujet.

M. Nadeau aimerait bien aussi être invité à un débat sur l'environnement, comme l'a suggéré en début de semaine le Parti québécois. Pour le moment, ce face-à-face est proposé entre la ministre de l'Environnement, Mme Lise Bacon, et le porte-parole du PQ dans ce dossier, M. David Cliche.

Les grandes lignes du programme du NPD ont été définies lors de la réunion de l'exécutif qui a eu lieu mercredi. M. Nadeau a indiqué que l'unité était revenue au sein du parti. Les divergences qui avaient opposé l'exécutif et le chef du NPD-Québec à propos de la plate-forme électorale sont choses du passé.

M. Nadeau s'était opposé, il y a quelques jours, au programme adopté par l'exécutif de son parti, alléguant qu'il ne correspondait pas aux idées nouvelles qu'il désirait défendre au cours de la campagne électorale. M. Nadeau a obtenu carte blanche de la majorité des opposants pour reprendre, à sa façon, les grandes lignes du programme.

Le document devra maintenant être approuvé par le Conseil national du parti, qui se réunira en fin de semaine.

Le PQ craint le taux de pollution dans les sols de l'est de Montréal

Clément Trudel

LES NEUF CANDIDATS péquistes de l'est de Montréal estiment qu'il faut rendre publique, sans tarder, une étude que vient de recevoir le ministère québécois de l'Environnement sur la décontamination des sols dans l'est, dans une aire qui représente environ un cinquième de la surface de l'île de Montréal.

Réclamée il y a deux ans par le CREM (Comité de relance de l'est de Montréal), l'étude menée par des spécialistes porterait sur les mesures correctives à apporter à la suite de la présence prolongée d'éléments pollués, plus particulièrement les raffineries de pétrole; elle aurait été remise « il y a quelques semaines » à Mme Lise Bacon, selon le parti d'opposition.

Lors d'une conférence de presse, hier midi, le porte-parole des neuf, Michel Bourdon, qui entend se présenter dimanche à l'assemblée de mise en candidature de son parti dans Pointe-aux-Trembles, a déclaré que 60 ans de contamination ne peuvent pas se guérir illico, qu'il faut quand

même connaître exactement l'ampleur des dégâts avant de réindustrialiser un district fortement frappé par le chômage (12,4 %). Il y a sept ans, lorsque la crise sévissait de plein fouet, le chômage dans l'est était alors moindre: 9,6 %.

S'il est porté au pouvoir, le PQ entend mettre en branle une étude sur l'impact qu'ont sur la santé des citoyens de l'est les déchets toxiques enfouis (il fut fait mention d'un danger de contamination de la nappe phréatique) et la pollution de l'air due en grande partie aux déversements de toxiques par des compagnies comme Canada Métal (plomb), Noranda (cuivre) et Comtech (dérivés du pétrole).

Le Parti québécois se défend de vouloir faire peur au monde avec des diagnostics alarmistes. Il estime toutefois qu'il ne peut pas taire ces dangers réels. Une liste très officielle existe d'ailleurs, identifiant plusieurs sites d'enfouissements de déchets dangereux dans ces terrains dont parlent les candidats du PQ.

Michel Bourdon croit que si un écosystème est bouleversé, cela prend un « bon laps de temps » à le

rétablir, mais il faut selon lui ne pas tarder à enclencher des actions. Ont aussi pris part à la conférence de presse, les candidates pressenties dans les comtés de La Fontaine (Louise Jacovelli) et d'Anjou (Louise Laurin), ainsi que six autres candidats déjà confirmés par des assemblées du PQ : Louise Harel (Hochelaga-Maisonneuve), Louise Brouillet (Jeanne-Mance), Gilles Baril (Bourget), André Boulerice (Ste-Marie/St-Jacques), Michel Dupont (Viger) et Sylvain Simard (Rosemont).

Parmi les obstacles signalés à l'implantation de nouvelles industries dans l'est, l'équipe des neuf candidats péquistes retient le coût énorme de décontamination des sols, exigée par des règles du ministère de l'Environnement. M. Bourdon s'est aussi dit inquiet du peu de ressources mises à la disposition du bureau des mesures d'urgence de la CUM (Communauté urbaine de Montréal) à laquelle Québec aurait d'ailleurs refusé un projet d'étude sur ces points qu'il est « urgent » de résoudre car la santé physique des citoyens et la santé économique de l'est en dépendraient.

Le Parti 51 propose tout simplement d'annexer le Québec aux États-Unis

Lia Lévesque
de la Presse Canadienne

Parmi tous les tiers partis qui présenteront des candidats au scrutin du 25 septembre, l'un d'eux ne propose rien de moins que l'annexion du Québec aux États-Unis.

Le Parti 51 — puisque le Québec deviendrait le 51^e État américain — est né dans la tête de son chef, André Perron, à Saint-Grégoire-de-Grand-Pré, dans les Cantons de l'Est.

M. Perron ne croit pas ressusciter une vieille lubie, qui trouve ses partisans à chaque décennie, selon la mode. Il croit en son objectif et le défend le plus sérieusement du monde.

Pour lui, le libre-échange n'est pas suffisant. « C'est merveilleux, mais pourquoi ne pas aller jusqu'au bout ? Les Québécois prennent leurs vacances aux États-Unis, en hiver comme en été. Ils font une bonne partie de leur commerce avec les États-Unis, écoutent la télé américaine, la musique américaine.

« On serait plus à l'aise si on était avec les États-Unis », affirmait-il, en entrevue.

Ayant parcouru l'est du Québec et l'ouest des Maritimes en camion, comme routier, il affirme que les gens lui parlaient plus de l'annexion

aux États-Unis que de l'indépendance du Québec.

Il croit que les Québécois pourraient préserver leur langue française en étant annexés à la mer anglophone de 250,000,000 d'habitants des États-Unis.

« Ce qui est important, ce n'est pas la langue parlée, c'est ce qu'on met dessus. Je ne sais pas si les gens s'inquiètent plus de la langue parlée que de la langue avec laquelle ils mangent et font l'épicerie ».

Et même si les Québécois perdaient leur français, ce ne serait pas dramatique, « pas plus que quand on a laissé tomber le français de France pour le québécois. La langue du travail de plus en plus dans le monde, c'est l'anglais. La langue des

communications c'est l'anglais. La langue des affaires c'est l'anglais », plaide-t-il.

M. Perron ne tarit pas d'optimisme quant à sa performance, le soir du scrutin du 25 septembre. Il compte arriver deuxième derrière le Parti libéral du Québec. « Ça ne sera pas difficile de faire mieux que le Parti québécois », soutient-il.

« Nous serons l'un des deux partis les plus importants après le 25 septembre ».

Il envisage de présenter une cinquantaine de candidats et lui-même se présentera dans le comté d'Orford.

Le siège social du parti sera situé près de Magog.

Agriculture
Canada

ASSOCIÉS DE RECHERCHES POST-DOCTORALES

L'Office de commercialisation du porc de l'Ontario (Ontario Pork Producers' Marketing Board) est à la recherche de diplômés canadiens de 3^e cycle (doctorat) pour effectuer des recherches sur des problèmes reliés aux aliments du bétail contaminés aux mycotoxines et sur les effets toxiques des mycotoxines sur la performance et la santé d'animaux. Ces travaux seront effectués en collaboration avec le Centre de recherches zootechniques d'Agriculture Canada, à Ottawa.

Nous avons actuellement besoin de deux récents diplômés de niveau doctorat dans les domaines de la toxicologie, de la biochimie, de la nutrition et de la zootechnie. Les recherches porteront sur l'identification, la quantification et l'évaluation toxicologique de mycotoxines et de métabolites dans divers aliments, tissus biologiques et produits. Les travaux comprendront également la mise au point de méthodes rapides de dépistage que les secteurs des provenances et des productions animales pourraient adapter.

Ces postes sont offerts en vertu de contrats d'une durée d'un an avec la possibilité de prolongation si les services rendus sont satisfaisants. Les candidats reçus pourront commencer à travailler n'importe quand après le 1^{er} septembre 1989. Le salaire varie de 28 000 à 30 000 \$.

Les candidats intéressés doivent communiquer avec MM. H.L. Trenholm ou D.B. Prelusky pour obtenir plus de renseignements, à l'adresse suivante:

Centre de recherches zootechniques
Agriculture Canada
Ferme expérimentale centrale
Ottawa (Ontario) K1A 0C6

Téléphone: (613)-993-6002
Téléc: 053-3283
Fax: (613)-995-8175

Canada

speq

Le Syndicat des professeurs de l'État du Québec (S.P.E.Q.) fête ses vingt-cinq ans de contribution au développement de l'enseignement professionnel dans le Québec et témoigne ainsi de la formation de milliers d'étudiants et d'étudiantes qui permettent au Québec de grandir dans ses multiples activités économiques, sociales, culturelles et politiques. L'originalité de ces professeurs-fonctionnaires dans le monde de l'enseignement québécois permet à l'État d'agir comme promoteur direct dans des domaines spécialisés de l'enseignement professionnel.

Rappelons-nous que le S.P.E.Q. était présent dans la tourmente des changements éducationnels importants dans les années 1968 lors du passage négocié des professeurs des écoles normales, des écoles des beaux-arts, d'instituts de technologie, des écoles de métiers aux secteurs universitaire, collégial et secondaire.

Le S.P.E.Q. poursuit sa noble tâche comme un des phares essentiels au Québec dans le développement d'une formation professionnelle d'excellence.

Aujourd'hui, comme partenaire de quatre ministères du Québec, Affaires culturelles, Agriculture, Pêcheries et Alimentation, Communautés culturelles et Immigration, et Tourisme, le S.P.E.Q. contribue:

à la formation d'artistes professionnels dans les neuf conservatoires dans les domaines de la musique et de l'Art dramatique,

à la formation spécialisée dans les deux instituts de technologie agro-alimentaire,

à la francisation et à l'intégration d'allophones dans huit Centres d'Orientation et de Formation des immigrants, et aussi

à la formation de pointe, dans la restauration, l'hôtellerie et le tourisme, à l'Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec.

Les huit cents professeurs du S.P.E.Q. se joignent aux autres enseignants du Québec pour souligner la contribution performante de l'enseignement pour le développement d'une société dans laquelle il est possible de s'épanouir.

En 1989, dans un contexte de négociation des conditions d'enseignement où, semble-t-il, le mythe de la gestion du n'importe quoi, du n'importe comment, par n'importe qui, s'étend, le S.P.E.Q. entend contribuer à faire en sorte que la gestion dans les écoles soit au service de l'enseignement.

Le président du S.P.E.Q.

Luc Perron

		Résultats	
Tirage du 09-08-16			
		GAGNANTS	LOTS
Vous pouvez miser jusqu'à 20 h le mercredi et le samedi		6/6 0	1 909 130,60 \$
		5/6 + 4	180 306,70 \$
		5/6 229	2 408,40 \$
		4/6 13 417	79,00 \$
		3/6 273 009	10,00 \$
VENTES TOTALES: 15 494 672,00\$			
PROCHAIN GROS LOT (APPROXIMATIF): 4 300 000,00 \$			
PROCHAIN TIRAGE: 09-08-19			
9 12 13 32 34 35			
No complémentaire: 47			
Les modalités d'encasement des billets gagnants paraîtront au verso des billets. En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle, cette dernière a priorité.			

CINEMA

ASTRE I: (327-5001) — *Casualties of War* 1 h, 3 h 05, 5 h 10, 7 h 15, 9 h 20, ven. sam. dern. spect. 11 h 30

ASTRE II: — *The Abyss* 1 h 15, 4 h, 7 h, 9 h 40

ASTRE III: — *Nightmare on Elm Street 5, the Dream Child* 1 h, 2 h 45, 4 h 30, 6 h 15, 8 h, 9 h 45, ven. sam. dern. spect. 11 h 30

ASTRE IV: — *Paranoid* 12 h 45, 4 h 55, 9 h 10, — *Lock up* 2 h 55, 7 h 10, ven. sam. dern. spect. 11 h 30

BERRI I: (288-2115) — *Freddy 5, l'héritier du rêve* 1 h 15, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 15, 9 h 15

BERRI II: — *Eddie et les Crulseurs* 12 h 45, 3 h, 5 h 15, 7 h 30, 9 h 45

BERRI III: *L'arme fatale* 2 h 1, 4 h, 7 h, 9 h 30

BERRI IV: — *L'amour est une grande aventure* 12 h 30, 5 h, 7 h 15, 9 h 30

BERRI V: — *Fierro, l'été des secrets* 12 h 30, 2 h 45, — *Les maris, les femmes et les amants* 3 h, 5 h 15, 7 h 30, 9 h 45

BONAVENTURE I: (861-2725) — *Nightmare on Elm Street no 5, the Dream Child* sam. dim. 2 h, 4 h 20, 7 h, 9 h 30, sem. 7 h 15, 9 h 15

BONAVENTURE II: — *Uncle Buck* sam. et dim. 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30, sem. 7 h 30, 9 h 30

BROSSARD I: (465-5906) — *Le champ de rêve* sam. dim. 3 h 25, 7 h 30, sem. 9 h 35, — *Eddie et les Crulseurs* sam. dim. 1 h 20, 4 h 20, 7 h, 9 h 30, sem. 7 h 10

BROSSARD II: *Jésus de Montréal* sam. et dim. 2 h, 4 h 20, 7 h, 9 h 30, sem. 7 h, 9 h 30

BROSSARD III: *L'arme fatale* sam. dim. 2 h 10, 4 h 30, 7 h 15, 9 h 40, sem. 7 h 15, 9 h 40

CARREFOUR LAVAL 1: (688-3684) — *L'amour est une grande aventure* sam. dim. 1 h 15, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 15, 9 h 15, sem. 7 h 15, 9 h 15

CARREFOUR LAVAL 2: *Jésus de Montréal* sam. dim. 2 h, 4 h 30, 7 h 10, 9 h 30, sem. 7 h 20, 9 h 30

CARREFOUR LAVAL 3: *The Abyss* sam. dim. 1 h, 4 h, 7 h, 9 h 35, sem. 7 h, 9 h 35

CARREFOUR LAVAL 4: *Batman* (v.f.) sam. dim. 1 h 30, 4 h 30, 7 h, 9 h 25, sem. 7 h, 9 h 25

CARREFOUR LAVAL 5: *Le champ de rêve* sam. dim. 7 h 05, 9 h 10, sem. 9 h 10, — *S.O.S. fantômes* 2 sam. dim. 1 h 45, 4 h 30, sem. 7 h 30

CARREFOUR LAVAL 6: *When Harry Met Sally* sam. dim. 1 h 20, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 40, sem. 7 h 30, 9 h 30

CINÉMA ÉGYPTIEN 1: 1455 Peel, Mt — *Paranoid* 1 h 30, 4 h, 7 h, 9 h 25

CINÉMA ÉGYPTIEN 2: Mt — *Jésus de Montréal* 2 h 5 h 10, 7 h 20, 9 h 30

CINÉMA ÉGYPTIEN 3: Mt — *Rude Awakening* 1 h 3 h 10, 5 h 15, 7 h 30, 9 h 40

CINÉMA JEAN-TALON: Mt — *Turner and Hooch* sam. 7 h 20, 9 h 30, 11 h 30, 2 h 45, 7 h 30, 9 h 30, dim. 12 h 30, 2 h 45, 7 h 20, 9 h 30

CINÉMA OMÉGA 1: — *Chérie, j'ai réduit les enfants* 1 h, 3 h 10, 5 h 10, 7 h 20, 9 h 20

CINÉMA OMÉGA 2: — *Duma le gupard* 1 h, 3 h, 5 h, 7 h, 9 h

CINÉMA DE PARIS: 896 Ste-Catherine O. (521-1793, après 5 h) — *Little Vera* tous les soirs 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30

CINÉMA PARALLÈLE: 3682 boul. St-Laurent, Mt (843-6001) — *Soigne ta droite* 19 h 30 (17 au 20 août)

CINÉMA POINTE-CLAIRE 1: 6361 Trans-Canada — *Uncle Buck* sam. dim. 1 h 10, 3 h 10, 5 h 10, 7 h 10, 9 h 10, sem. 7 h 10, 9 h 10

CINÉMA POINTE-CLAIRE 2: *Nightmare on Elm Street 5, the Dream Child* sam. dim. 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30, sem. 7 h 30, 9 h 30, except. mer. 23 août, 9 h 30

CINÉMA POINTE-CLAIRE 3: *Casualties of War* sam. dim. 2 h, 4 h 20, 7 h, 9 h 20, sem. 7 h, 9 h 20

CINÉMA POINTE-CLAIRE 4: *The Abyss* sam. dim. 1 h, 4 h, 7 h, 9 h 40, sem. 7 h, 9 h 40

CINÉMA POINTE-CLAIRE 5: *When Harry Met Sally* sam. dim. 12 h 50, 2 h 55, 5 h, 7 h 05, 9 h 10, sem. 7 h 05, 9 h 10

CINÉMA POINTE-CLAIRE 6: *Paranoid* sam. dim. 1 h 45, 4 h 15, 7 h 15, 9 h 45, sem. 7 h 15, 9 h 45

CINÉMATHEQUE QUÉBÉCOISE: (842-9768) — ven. *A Foreign Affair* 18 h 35 — *Karl Valentin Als Musicien* 20 h 35 — *symphonie d'une grande ville* 20 h 35 — *Sammy and Rosie Get Laid* 20 h 35 — dim. *M 18 h 35* — *Vertigo* 20 h 35

CINÉMA V: 1: 5560 Sherbrooke O. (489-5559) — *Let It Ride* 7 h 10, 9 h 30, 11 h 30, 1 h 15, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 15, 9 h 15

CINÉMA V: 2: *Turner and Hooch* 7 h 15, 9 h 40, sam. dim. 12 h 30, 2 h 45, 5 h, 7 h 15, 9 h 40

CINÉPLEX I: (849-3456) — *Nuit de Bengali* 1 h 15, 4 h, 7 h, 9 h 15

CINÉPLEX II: — *Batman* (v.f.) 1 h 15, 4 h, 7 h, 9 h 30

CINÉPLEX III: — *Scenes from the Class Struggle in Beverly Hills* 1 h, 3 h 05, 5 h 10, 7 h 15, 9 h 20

CINÉPLEX IV: — *S.O.S. fantômes* 2 h 30, 4 h, 7 h 30, 9 h 45

CINÉPLEX V: — *Champs des rêves* 4 h, 9 h 30 — *Do the Right Thing* 1 h, 3 h, 5 h, 7 h 45, 8 h 15

CINÉPLEX VI: — *Camille Claudel* 1 h 30, 5 h 45, 8 h 15

CINÉPLEX VII: — *Les aventures du Baron Munchausen* 2 h, 4 h 30, 7 h, 9 h 35

CINÉPLEX VIII: — *When Harry Met Sally* 1 h 15, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 15, 9 h 15

CINÉPLEX IX: — *Bagdad Café* 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30

COMPLEXE DESJARDINS I: (288-3141) — *Karate Kid* 3 (v.f.) 12 h 45, 2 h 55, 5 h 15, 7 h 25, 9 h 35

COMPLEXE DESJARDINS II: — *Marianna* 12 h 35, 2 h 50, 5 h 10, 7 h 30, 9 h 40

COMPLEXE DESJARDINS III: — *Batman* (v.f.) 1 h 10, 3 h 50, 7 h, 9 h 40

COMPLEXE DESJARDINS IV: — *Mort d'un commis voyageur* 1 h, 4 h, 7 h, 9 h 45

COMPLEXE GUY-FAYRAUD / O.N.F.: 200 ouest Boul. Dorchester, Mt (283-8229) — ven. *Dé-roulés Apsara* 20 h — sam. *Spécial pour enfants: 8 films* 20 h — dim. *Charles et François au bout de mon âge* 20 h

CONSERVATOIRE D'ART CINÉMATOGRAPHIQUE: (849-3878) — ven. *Anatomy of a Murder* 19 h — sam. *To Catch a Thief* 19 h — *The Manchurian* 21 h — dim. *The Wrong Man* 19 h — *Vertigo* 21 h

CRÉMAZIE: (388-4210) — *Le champ de rêve* sam. 7 h, 9 h 15, sam. dim. 12 h 30, 2 h 45, 5 h 15, 7 h 15, 9 h 15

DAUPHIN I: (721-6060) — *Jésus de Montréal* 2 h, 5 h 10, 7 h 20, 9 h 30

DAUPHIN II: *Liaisons dangereuses* sem. 7 h 30, 9 h 45, sam. dim. 2 h 30, 5 h, 7 h 30, 9 h 45

CINÉMA DÉCARIE 1: (341-3190) — *When Harry Met Sally* sam. dim. 2 h 30, 5 h, 7 h 35, 9 h 45, sem. 7 h 35, 9 h 45

CINÉMA DÉCARIE 2: *Paranoid* sam. dim. 2 h, 4 h 30, 7 h, 9 h 20, sem. 7 h, 9 h 20

DORVAL I: (631-8586) — *Indiana Jones & the Last Crusade* 1 h, 4 h, 6 h 50, 9 h 35

DORVAL II: *Lock-Up* 1 h 30, 4 h, 7 h, 9 h 20

DORVAL III: *Honey I've Shrank the Kids* 1 h, 3 h 10, 5 h 20, 7 h 30, 9 h 40

DORVAL IV: — *Cheetah* 1 h, 3 h, 5 h, — *Lethal Weapon* 2 h 45, 4 h 30

DU PARC 1: (844-9470) — *Let It Ride* sem. 7 h 10, 9 h 10, sam. dim. 1 h 10, 3 h 10, 5 h 10, 7 h 10, 9 h 10

DU PARC 2: — *Lock-Up* 7 h, 9 h 10, sam. dim. 1 h 30, 4 h, 7 h, 9 h 10

DU PARC 3: — *Licence to Kill* 6 h 45, 9 h 30, sam. dim. 1 h, 4 h, 6 h 45, 9 h 30

DU PLATEAU 1: (521-7870) — *Indiana Jones et la dernière croisade* 1 h 30, 4 h 15, 7 h, 9 h 30

DU PLATEAU 2: — *Babar, le film* 1 h 15, 2 h 45 — *Société des poètes disparus* 4 h 30, 7 h, 9 h 30

FAIRVIEW I: (697-8095) — *Licence to Kill* 4 h 20, 6 h 55, 9 h 30, — *Babar, le film* tous les jours 12 h 45, 2 h 45

FAIRVIEW II: — *Peter Pan* 12 h 30, 2 h 30 — *Batman* 4 h 15, 6 h 50, 9 h 30

FAUBOURG STE-CATHERINE 1: (932-2230) — *When Harry Met Sally* 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30

FAUBOURG STE-CATHERINE 2: — *Uncle Buck* 1 h 15, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 15, 9 h 15

FAUBOURG STE-CATHERINE 3: — *Casualties of War* 2 h, 4 h 30, 7 h, 9 h 25

FAUBOURG STE-CATHERINE 4: — *Eddie et les Crulseurs* 1 h, 3 h, 5 h, 7 h 05, 9 h 10, except. mer. 23 août 12 h 45, 2 h 45, 4 h 45, 6 h 45

GOETHE-INSTITUT MONTRÉAL: (499-0159) —

GREENFIELD I: (671-6129) — *Peter Pan* sam. dim. 12 h 30, 2 h 15 — *Indiana Jones et la dernière croisade* sem. 6 h 50, 9 h 35, sam. dim. 4 h, 6 h 50, 9 h 35

GREENFIELD 2: — *Haute sécurité* 7 h 20, 9 h 40, sam. dim. 12 h 30, 2 h 40, 5 h, 7 h 20, 9 h 40

GREENFIELD 3: — *Turner and Hooch* (v.f.) 7 h 10, 9 h 30, sam. dim. 12 h 35, 2 h 45, 4 h 55, 7 h 10, 9 h 30

IMAX: Vieux-Port de Montréal — *Vertigo* lun. au dim. 10 h 30, 11 h 30, 13 h 30, 14 h 30, 15 h 30, 16 h 30, 17 h 30, 19 h 30, 20 h 30, 21 h 30 — *Speed* lun. au dim. 12 h 30, 18 h 30

IMPERIAL: (288-7102) — *Indiana Jones & the Last Crusade* 12 h 20, 3 h 20, 6 h 20, 9 h 20

LAVAL I: (688-7776) — *Indiana Jones et la dernière croisade* 1 h 30, 7 h, 9 h 40 ven. sam. dern. spect. 0 h 10 — *Peter Pan* (v.f.) tous les jours 2 h

LAVAL II: — *Haute sécurité* 12 h 40, 2 h 50, 5 h, 7 h 30, 9 h 50 ven. sam. dern. spect. 0 h 10

LAVAL III: — *Chérie, j'ai réduit les enfants* 12 h 40, 2 h 50, 5 h, 7 h, 9 h 10 ven. sam. dern. spect. 11 h 20

LAVAL IV: — *Duma le gupard* 12 h 30, 2 h 30, 5 h — *Permis de tuer* 7 h, 9 h 35, ven. sam. dern. spect. 0 h 10

LAVAL V: — *Babar, le film* 1 h 20, 3 h 10, 5 h 10, — *Lethal Weapon* 2 h 4 h 50, 7 h 10, 9 h 30 ven. sam. dern. spect. 24 h

LAVAL 2000 1: (687-5207) — *Freddy 5, l'héritier du rêve* sam. dim. 1 h 45, 3 h 35, 5 h 25, 7 h 20, 9 h 10, sem. 7 h 20, 9 h 10

LAVAL 2000 2: *L'arme fatale* 2 sam. dim. 1 h 30, 4 h 15, 7 h, 9 h 25, sem. 7 h, 9 h 25

LOEW'S I: (861-7437) — *Licence to Kill* 12 h, 30, 3 h 35, 6 h 30, 9 h 20 ven. sam. dern. spect. 11 h 20

LOEW'S II: — *Dead Poets Society* 1 h, 3 h 45, 6 h 30, 9 h 15 ven. sam. dern. spect. 11 h 20

LOEW'S III: — *Turner and Hooch* 12 h 20, 2 h 35, 4 h 50, 7 h 15, 9 h 25, ven. sam. dern. spect. 11 h 20

LOEW'S IV: — *Let It Ride* 12 h 30, 2 h 30, 4 h 30, 6 h 30, 8 h 30 ven. sam. dern. spect. 10 h 30

LOEW'S V: — *Let It Ride* 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30 ven. sam. dern. spect. 11 h 30

QUIMOTOSCOPE: (525-8600) — Ven. salle 1: *Petite voleuse* 19 h 15 — *Le moine et la sorcière* 21 h 20 — Salle 2: *Kung-Fu Master* 19 h 30, 21 h 20, 23 h 30, 25 h 30, 27 h 30

Salle 3: *Romance cruelle* 19 h — *Mata Hari* 21 h 35 — Sam. salle 1: *Deux* 19 h — *Paysage dans le brouillard* 21 h 10 — *Testament d'un poète juif assassiné* 21 h 30 — Salle 3: *Mata Hari* 19 h 15 — *Face à face* 21 h 20 — Dim. Salle 1: *Aventure sur les petites îles* 14 h — *The 21st International Tournee of Animation* 15 h 30 — *Les enfants* 19 h 30 — *L'amoureuse* 14 h 15 — *Je suis le seigneur du château* 16 h 30 — *La malice la cerise convenue* 19 h — *Young Sherlock Holmes* 21 h — Salle 3: *Mon cher petit village* 14 h 30 — *Anita* 16 h 40 — *Mata Hari* 19 h 15 — *Face à face* 21 h 20

PALACE I: (866-6991) — *Batman* 12 h, 3 h, 6 h, 9 h ven. sam. dern. spect. 11 h 45

PALACE II: — *Lethal Weapon* 21 h 40, 4 h 10, 6 h 50, 9 h 30 ven. sam. dern. spect. 11 h 55 — *Peter Pan* 12 h

PALACE III: — *Cheetah* 1 h, 3 h, 5 h, 7 h, 9 h, ven. sam. dern. spect. 11 h

PALACE IV: — *Honey I Shrank the Kids* 12 h 15, 2 h 30, 4 h 50, 7 h 15, 9 h 30 ven. sam. dern. spect. 11 h 45

PALACE V: — *Young Einstein* 12 h 50, 3 h, 5 h 05, 7 h 10, 9 h 15, ven. sam. dern. spect. 11 h 30

PALACE VI: — *Babar, The Movie* 12 h 30, — *Lock-Up* 2 h 20, 4 h 40, 7 h, 9 h 25, ven. sam. dern. spect. 11 h 45

PARADIS I: (354-3110) — *L'arme fatale* 21 h 10, 3 h 30, 5 h 40, 7 h 50, 10 h

PARADIS II: — *Freddy 5, l'héritier du rêve* 1 h, 2 h 45, 4 h 30, 6 h 15, 8 h, 9 h 45

PARADIS III: — *L'amour est une grande aventure* 1 h 15, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 30, 9 h 30

PARISIEN I: (866-3856) — *Peter Pan* (v.f.) 12 h 15, 2 h, — *Indiana Jones et la dernière croisade* 3 h 50, 6 h 30, 9 h 25

PARISIEN II: — *Turner and Hooch* (v.f.) 12 h 45, 2 h 55, 5 h 05, 7 h 20, 9 h 35, jeu. 12 h, 5 h 05, 7 h 20, 9 h 35

PARISIEN III: — *Société des poètes disparus* 6 h 40, 9 h 30 — *Chérie, j'ai réduit les enfants* 12 h 10, 2 h 20, 4 h 30

PARISIEN IV: — *Permis de tuer* 1 h 45, 6 h 30, 9 h 25 — *Babar, le film* 12 h, 4 h 30

PARISIEN V: — *Duma le gupard* 1 h 10, 3 h 10, 5 h 10, 7 h 10, 9 h 15

PLACE ALEXIS NIHON I: (935-4246) — *The Abyss* 1 h, 4 h, 7 h, 9 h 35, ven. sam. dern. spect. 24 h

PLACE ALEXIS NIHON II: — *Nightmare on Elm Street 5, the Dream Child* 1 h 20, 3 h 20, 5 h 20, 7 h 20, 9 h 20 ven. sam. dern. spect. 11 h 20

PLACE ALEXIS NIHON III: — *Rude Awakening* 12 h 45, 3 h, 5 h 10, 7 h 25, 9 h 40, ven. sam. dern. spect. 11 h 50

PLACE DU CANADA: — *Paranoid* sam. dim. 1 h 45, 4 h 15, 7 h, 9 h 25, sem. 7 h, 9 h 25

PLACE LONGUEUIL 1: (679-7451) — *Freddy 5, l'héritier du rêve* sam. dim. 1 h 15, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 15, 9 h 15, sem. 7 h 15, 9 h 15

PLACE LONGUEUIL 2: — *L'amour est une grande aventure* sam. dim. 1 h, 3 h 05, 5 h 10, 7 h 30, 9 h 35

LE RIALTO: 5723 ave du Parc, Mt (374-3550) — ven. *Withnail and I* 7 h 15 — *Vampire's Kiss* 9 h 30 — *Down by Law* 11 h 30 — sam. *The Party* 7 h 15 — *Vampire's Kiss* 9 h 30 — *Caligula* 11 h 30 — dim. *Who Framed Roger Rabbit* 3 h — *Vampire's Kiss* 9 h, 9 h 30 — *Another Woman* 7 h

UNIVERSITÉ: Mt (849-0041) — *Haute sécurité* sem. 7 h, 9 h 20, sam. dim. 12 h 10, 2 h 20, 4 h 40, 7 h 20

VERSAILLES I: (353-7880) — *Babar, le film* 12 h 30, 2 h 15 — *Indiana Jones et la dernière croisade* 4 h, 6 h 50, 9 h 35 ven. sam. dern. spect. 11 h 55

VERSAILLES II: — *Haute sécurité* 12 h 20, 2 h 30, 4 h 45, 7 h, 9 h 15 ven. sam. dern. spect. 11 h 30

VERSAILLES III: — *Chérie, j'ai réduit les enfants* 12 h 30, 2 h 35, 4 h 40, 6 h 50, 9 h 30, 11 h 25

VERSAILLES IV: — *Turner and Hooch* (v.f.) 12 h 30, 2 h 35, 4 h 40, 6 h 50, 9 h 10 ven. sam

LE GUIDE DU WEEK-END

Montréal, vendredi 18 août 1989

Les 150 ans de la camera obscura

Lyne Crevier

MONTRÉAL connaîtra en septembre son premier véritable raz-de-marée photographique pour marquer les 150 ans de l'invention de la « camera obscura ». Pas moins d'une soixantaine d'expositions se dérou-

leront un peu partout en ville, mettant en lumière le travail artistique, documentaire, journalistique ou publicitaire de 250 photographes d'ici et de l'étranger.

L'événement monstre est orchestré par Vox Populi, un collectif de photographes, fondé en 1985, désireux de créer ici un réseau de diffusion international de la photographie

contemporaine, en même temps que d'inscrire Montréal sur la carte des grandes villes d'expositions photographiques à voir comme celles de New York, Paris, Arles...

Au pays, ce ne sont pas les collections photographiques qui manquent, faisait remarquer, en conférence de presse hier, Martha Langford, conservatrice en chef du Musée canadien de la photographie contemporaine à Ottawa. Fondé, voilà quatre ans, il recense à lui seul 158,000 photographes. Notre Centre canadien d'architecture en conserve 46,000. Sans parler d'autres prestigieuses archives photographiques détenues notamment par le Musée McCord d'histoire canadienne ou le Musée d'art contemporain.

Pour le Mois de la photo, on prévoit non seulement des expositions et des performances mais aussi une cinquantaine de films qui seront projetés à la Cinémathèque québécoise, au cinéma Parallèle et au Musée des beaux-arts. En outre, un grand débat public, sur le thème *Diffusion de la photographie*, rassemblera créateurs, éditeurs de revues spécialisées et responsables d'événements majeurs en photographie. D'autres débats similaires auront lieu durant cette période.

Afin d'y voir clair, le visiteur pourra consulter le programme comprenant les informations relatives à l'événement : dates, lieux, horaires et résumé des activités. On diffusera également un catalogue où textes

critiques et photographies s'y retrouveront.

Parmi les nombreux lieux d'exposition, notons la participation des Maisons de la culture qui accueillent des oeuvres scandinaves, chinoises, américaines et celles de jeunes photographes québécois. Les galeries d'art Concordia, Schweitzer, Art 45 et la plupart des galeries d'art contemporain prêteront leur espace à des photographes canadiens et américains reconnus, tels Evergon et Duane Michals, et les galeries Optica, Skol, Articule et Dazibao recevront des créateurs d'ici intégrant la photographie aux arts plastiques.

Marc Riboud, l'un des présidents d'honneur du Mois de la photo avec Sam Tata, Gabor Szilasi, Martha Langford... et l'un des photographes les plus marquants de la tradition documentaire, collaborateur de longue date à la revue *Life*, exposera son oeuvre au Musée des beaux-arts du 5 au 10 septembre.

Ce Mois de la photo nous offrira aussi l'exposition, *Anima Mundi*, de neuf artistes britanniques à la Maison de la culture Parc Frontenac, du 16 septembre au 14 octobre. Dans les autres Maisons de la culture, on aura l'occasion de voir de célèbres clichés, signés Annie Leibovitz, Wendy Watriss, Tare Jonsson ou certains, moins diffusés, de photographes noirs américains.

Avec pareil événement, la « camera obscura » sort de l'ombre au moins pour un mois...



La bambina con il ballone, de Letizia Battaglia (1982), présentée dans le cadre du Mois de la photo à Montréal.



Il Ballo, une autre oeuvre de Letizia Battaglia (1985).

QUATRE SAISONS

Rêver avec Laprade et frémir avec Coutu

Robert Lévesque

SERGE LAPRADE va vous ouvrir la portière d'une limousine, Dominique Michel va vous emmener dans des clubs Med, Jean Coutu va vous faire frémir avec des histoires mystérieuses mais Andrée Boucher s'empresera de vous servir une tasse de café.

Voilà pour le neuf, au petit écran de Quatre Saisons (TQS) où le rêve, ou du moins ses apparences, demeure la marque de commerce du cadet des réseaux de télévision québécois.

Une télévision qui mise franchement dans ce que nous appelions le « québécois » au temps jadis du « canal 10 ». À tel point que dans les studios de TQS, hier midi, lors du lancement de la quatrième saison, on se serait cru dans les premières années de la télévision des frères Giguère.

À l'étroit dans ses locaux, dans des studios minuscules, TQS est un réseau de télé qui produit, peu, et achète beaucoup. Sur la soixantaine de titres mis en ondes, huit sont des productions-maisons. Dans le choix du magasinage, chez les producteurs privés comme Coscient Inc. (pas très intellectuel) ou SDA Ltée, ou René Ferron Inc., un seul et même objectif : on veut de la télévision facile, qui fait rêver.

Exemple : *Look 89* n'a pas fonctionné la saison dernière ? Qu'à cela tienne, on récidive dans le même genre en maquillant l'affaire sous le titre *Rêve d'un jour*. Marcel Pelchat était une « bibitte » sans métier, stressé et pénible à supporter ? On va chercher un vieux pro de la quêtainerie, Serge Laprade, qui, lui, saura faire croire aux femmes,



Serge Laprade animera cet automne *Rêve d'un jour*, un remake de *Look 89*.

comme dans la vieille formule américaine *Queen of a day*, qu'elles sont vraiment en train de rêver !

Mais le hic, c'est que ce *Rêve d'un jour* se retrouve à l'horaire dans la case du mercredi 19 h, un peut tôt pour le rêve, un peu trop au milieu de la semaine pour l'évasion !

Si vous ne marchez pas dans les rêves de Serge Laprade, tout de suite après à 20 h, Andrée Boucher vous attend avec un café. Un *talk-show*, à l'enseigne de *Signé, Andrée Boucher*, que l'ex « Dame de coeur » situe, comme elle le disait lors de la présentation, « entre le rire et les larmes ».

Dominique Michel, certains dimanches, vous fera faire le tour des clubs Med. *Les grandes vacances*, une production de Coscient Inc. tout comme *Rêve d'un jour*, propose la visite en musique de sept destinations-soleil et une destination-neige. Incidemment, lors de la première émis-

sion, enregistrée au printemps, on verra l'ex-reine de TQS, Michèle Richard, qui n'était pas encore en délicatesse avec la station de la rue Ogilvy.

Jean Coutu, dont la carrière au théâtre est interrompue depuis plusieurs années, fait un retour à la télévision en animant une série de documents de la télé américaine, post-synchronisés, et où il jouera de son sens du dramatique pour inquiéter le téléspectateur avec ces *Dossiers mystères*, traduction de *Unsolved Mysteries*. Les lundis à 20 h.

Autres nouvelles émissions : *Coup de pouce télé*, du lundi au vendredi à 13 h, où Michel Jasmin et Claire Caron parleront santé, mode, cuisine, famille, consommation, etc. Il s'agit d'une collaboration avec le magazine *Coup de pouce*.

Martine Chevrier et Mario Pelchat, les lundis et mardis à 19 h, ani-

meront le nouveau style de *talk-show* post-Brathwaite où la musique, le rythme et l'entrain remplacent une chose passée de mode, la parole, le propos, l'entretien.

René Ferron ne se contente plus d'être le concepteur de *Caméra 89*, il a sa propre émission, *Vision 360*, le mercredi à 20 h 30, où il causera du « paranormal ». On écrit dans le cahier de TQS : « toutes ces valeurs nouvelles-nées qui passionnent de plus en plus de Québécois ».

Enfin, *Sortir*, le nouveau magazine qui remplace *Premières*, sera diffusé les vendredis soirs à 20 h. Tout sur les spectacles. Mais, hier, on ne savait pas encore qui en serait l'animateur.

Pour le reste, TQS garde ses valeurs sûres, ses seules émissions « millionnaires » comme *Surprise sur prise* et *Caméra 89*. *Coup de foudre* revient deux soirs par semaine, Donald Lautrec continue de faire tourner sa *Roue chanceuse*, le barbier Menick rase encore ses invités, Soeur Angèle crie toujours autour de ses bouillons à *La fourchette des vedettes*, aux *Carnets de Louise*, Louise Deschatelets cherche toujours la personnalité profonde de ses invités et la sacochette qui va avec... et ainsi de suite sous le soleil de rêve de Quatre Saisons.

Le théâtre n'est pas oublié puisque l'on a filmé six pièces de théâtre d'été, sur place, en leur état, genre *Les anges cornus*.

Quant aux informations et affaires publiques, choses réduites à la portion congrue à TQS, on tente de faire une concurrence à Pierre Nadeau et son *Sept jours* : Jean Dumas, qui fait carrière à Québec, animera le dimanche à 22 h *Le choc des idées*... Le choc des idées, à TQS, ça risque de faire du bruit...

Rachel Laurin : l'excellente de la relève

Les Concerts spirituels

Un concert de l'Oratoire Saint-Joseph, avec l'organiste Rachel Laurin : Brahms, *Choral* no. 5 op. 122, *Variations et fugue sur un thème de Handel*, transcription de Rachel Laurin; Letendre, *Berceuse*, *Élévation* et *Toccata d'oratoire*, extraits de la *Suite* « Alme Pater »; Tournemire, *Suite* no. 18; *Improvisation* sur des thèmes donnés. Mercredi 16 août, sur l'orgue Beckerath de la Basilique.

Carol Bergeron

LE SEPTIÈME des neuf récitals d'été de la Basilique Saint-Joseph permettait d'apprécier le talent remarquable de la jeune organiste québécoise Rachel Laurin. Sortie du Conservatoire du Québec à Montréal, en 1986, avec tous les honneurs de la classe de Gaston Arel, elle y enseigne maintenant l'improvisation. Elle occupe également le poste d'adjointe au titulaire des grandes orgues de l'Oratoire Saint-Joseph.

Musicienne aussi sensible qu'intelligente, Ra-

chel Laurin possède en outre une solide et impressionnante technique instrumentale. Elle est sans doute l'un des beaux exemples du haut niveau d'excellence de la relève de l'école d'orgue du Québec. Et l'on ne dira jamais assez que cette école est l'une des plus riches au monde.

À mon avis, les deux points culminants du récital furent les *Variations et fugue* op. 24 de Brahms et l'*Improvisation* — bien que l'on puisse avoir quelques réserves sur l'hybridité apparente du style de cette dernière. Soigneusement écrites mais d'un souffle un peu court, les pages de l'organiste et pédagogue québécois Conrad Letendre (1904-1977) se sont perdues avec celles, trop discrètes, de la 18e *Suite* de l'« Orgue mystique » de Tournemire.

Peut-être aussi, comme l'on met tous ses oeufs dans le même panier, que Rachel Laurin a mis toutes ses énergies dans la brillante transcription qu'elle avait réalisée des redoutables *Variations et fugue sur un thème de Handel*. Au piano, l'oeuvre n'est pas à la portée du premier pianiste venu. A

l'orgue, il ne faut surtout pas croire qu'elle est rendue plus facilement accessible par l'ajout du pédalier qui, apparemment, vient alléger le travail des deux mains.

Cette transcription donne plutôt une autre perspective sur cette monumentale partition pour piano. Une perspective, cependant, virtuellement incluse dans la pensée de Brahms. Mis à part la première variation qui fait un peu trop Lefebure-Wély (pour ceux qu'agace la vulgarité décadente de Louis James, le roi des organistes du Second Empire), le reste utilise une écriture instrumentale qui se transpose fort bien à l'orgue.

Le travail de Rachel Laurin a le noble mérite de faire redécouvrir l'oeuvre — ce que toute interprétation d'une oeuvre connue devrait toujours permettre. Inspirant, au plus haut degré, pour les pianistes, il intéresse et captive l'auditeur du début jusqu'à la fin.

Les récitals des 23 et 30 août feront entendre respectivement les organistes John W. Vandertuin et Antoine Reboulot.

NOS CHOIX MUSIQUE



✓ A Lanaudière. Le soprano June Anderson sera l'invitée du Festival international de Lanaudière samedi soir et Rafi Armenian dirigera l'orchestre. Le lendemain soir, dimanche, au même endroit, soit à l'amphithéâtre, le chef José-André Gendille sera au pupitre dans un programme comprenant *Orphée et Eurydice*, de Gluck, en version concert. Le père Fernand Lindsay est le chef de chœur et les solistes sont Claude-Robin Pellier, les sœurs Marie-Danielle (photo ci-haut) et Yolande Parent (photo ci-bas).



✓ Le patrimoine musical québécois à l'honneur. Grand rendez-vous des meilleurs interprètes québécois du violon, de la gigue, de la chanson et de l'accordéon samedi et dimanche, à Place-Royale de Québec. Une fête organisée par le Centre de valorisation du patrimoine vivant en collaboration avec le ministère des Affaires culturelles. La danse du samedi soir au 19, rue Saint-Pierre, est à ne pas manquer, paraît-il.

✓ FideArt. La Messe des artistes sous les auspices de FideArt aura comme invitée dimanche le contralto Jeanne Darmon et le pianiste Jacques Laflamme. À la Chapelle historique du Bon-Pasteur de Québec.

✓ Au Domaine Forget. Le Chœur du Domaine Forget, les Chanteurs Elmer Iseler, l'Ensemble instrumental de Saint-Irénée, sous la direction de Chantal Masson-Bourque et Elmer Iseler donnent samedi soir un concert au Domaine Forget de Saint-Irénée, comté de Charlevoix. Au programme : des oeuvres de Scarlatti, Vaughan Williams et Kodaly.

— Marie Laurier



Millionnième visiteur

PHOTO DAVID NOVEK ET ASS.

Le Palais de la Civilisation a accueilli hier au tourniquet la millionième visiteuse de *Cités-Cinés*, cet univers unique du cinéma présenté simultanément au Parc des Floralies, à Gand, en Belgique, après avoir fait un malheur à la Grande Halle de la Villette à Paris. Déjà à Montréal, cet événement qui se poursuit jusqu'au 15 octobre a attiré 150,000 personnes. L'heureuse millionième, Mme Lise Lacombe, de Brossard, et son fils Mathieu sont entourés de M. Michel Petit, directeur général du Palais de la Civilisation, de Mme Kathleen

Verdon, membre du Comité exécutif de la Ville de Montréal, de Mme Stéphanie Duguay, de la Société Air Canada. Cette dernière a remis une paire de billets d'avion pour Paris à Mme Lacombe qui effectuera ainsi son premier voyage dans la Ville Lumière, en plus de repartir chez elle avec de nombreux autres cadeaux. « Le cœur me bat à tout rompre », a-t-elle simplement dit, en guise de remerciement à ses hôtes. La popularité de cette impressionnante exposition à l'île Notre-Dame est telle que l'objectif fixé de 300,000 visiteurs sera vraisemblablement atteint d'ici le 15 octobre. Déjà on a allongé les heures de visite : de 10 h à 21 h 30 tous les jours, sauf le mardi.

LE GUIDE DU WEEK-END

L'Orchestre de chambre McGill fête ses 50 ans

PAS MOINS de sept musiciens de réputation internationale ont accepté de souligner le 50^e anniversaire de l'Orchestre de chambre McGill (OCM) en participant à un concert gala.

Le 13 septembre prochain en effet Jean-Pierre Rampal, Marisa Robles, Alexandre Lagoya, Corey Cerovsek, Gary Karr, Denis Brott et Franco Gulli seront sur la scène de la salle Wilfrid Pelletier pour rendre un hommage particulier à Alexander Brott, le fondateur de l'OCM.

Les solistes invités interpréteront à tour de rôle les oeuvres de Haydn, Mozart, Carulli, Vivaldi, Bach ainsi qu'une composition d'Alexander Brott intitulée *Rituaal*. Incidemment, ce dernier dirigera bien des pièces inscrites au programme.

C'est en 1939 qu'Alexander Brott, fort d'avoir remporté deux années consécutives le prix du Loeb Memorial, eut l'idée de proposer au recteur du département de musique de McGill la mise sur pied du Quatuor à cordes McGill. Une initiative qu'endossa totalement le recteur de l'époque.

De quatuor, cette formation se

transforma rapidement en orchestre de chambre lorsqu'on demanda à Alexander Brott de préparer la programmation des concerts d'été du Festival de Montréal. C'est dans la foulée de cette requête qu'effectivement l'orchestre s'élargit à 15 membres afin de jouer les oeuvres de Vivaldi.

De cette époque, le chef d'orchestre s'est souvenu : « Nous avons donné des concerts au Moysse Hall et dans le salon Prince de Galles de l'hôtel Windsor. Les hommes portaient le smoking et les dames la robe de bal. C'étaient des jours très colorés ».

Parallèlement à ses activités de chef d'orchestre, Brott consacra 40 années de son existence à l'enseignement de la musique au sein de l'Université McGill. De 1945 à la fin des années 50, il fut violon-solo et chef d'orchestre associé à l'Orchestre symphonique de Montréal.

Entre autres initiatives, on doit à Brott d'avoir commandé des oeuvres à des compositeurs canadiens qu'il s'est fait un devoir de jouer et d'enregistrer.

L'Inde à rebours, le français à tâtons



PHOTO CHANTAL KEYSER

Le poulet au beurre, des morceaux de poulet tandoori nappés de sauce au beurre et à la crème, est cuit préalablement sur la broche.

Curry-Inde

Au 2211, rue Bélanger, Montréal. Tél. : 722-5646.

LA BONNE TABLE

Josée Blanchette

RUE BÉLANGER, dans un secteur où les Italiens ont établi leurs quartiers depuis belle lurette, voilà que l'Asie s'en mêle sur un mode mineur. En effet, ce minuscule boui-boui indien attire à peine l'attention, coincé entre un dépanneur de quartier et la « célèbre » gelateria de Roberto.

Des murs de crépi trisounets et quelques tables revêtues de nappes brunes et blanches résument l'essentiel de ce décor. L'air climatisé recrée la chaleur vers l'extérieur sans trop de conviction et le serveur apporte le menu fraîchement imprimé ainsi qu'un pichet d'eau froide, s'excusant de ne pouvoir offrir les vins inscrits à sa carte faute de posséder le permis requis.

Le menu pourrait passer à l'histoire des pires exploits de la traduction ou encore servir de mise en garde aux générations futures : dans quel état risque de se retrouver notre langue si tous les néo-Québécois s'avisent d'y mettre de leurs condiments culturels.

« Le tandoori est un four en terre importé qui utilise du charbon de bois ceci cuit la nourriture doucement en qui tout façon naturel en ce qui donne bon un goût », explique le

menu en page frontispice. Cette phrase éclairante, d'autant que lui manque un brin de ponctuation, n'est que l'embouchure d'un fleuve d'incongrues littéraires et culinaires.

Les descriptions choquantes se succèdent sur ce menu, telle celle des *samosas aux légumes* (« beignets de légumes avec épices enveloppés avec pâte de farine blasse... textuel !). Les *samosas* en question étaient farcis d'un mélange de lentilles jaunes et légumes au cari mais la pâte avait souffert à la friture, d'autant que les beignets mal réchauffés suintaient davantage encore l'huile légèrement rance. Une sauce au yogourt et à la menthe accompagnait les *samosas*.

La *soupe Mulgawany*, un potage réduit en purée, aux lentilles et aux épices indiennes, trahissait l'usage de curcuma, cette poudre qui donne au cari sa teinte jaunâtre. Une rondelle de citron acidulait le goût de cette soupe bien exécutée et assez dense en saveurs et en texture.

Parmi les nombreux fritots assaisonnés propres à la cuisine indienne, l'*agneau de Madras* habituellement bien épicé, regroupait des morceaux d'agneau coriace comme du mouton dans une sauce tomate et pimentée sans plus de subtilité dans ses parfums. Le *poulet au beurre*, des morceaux de poulet tandoori nappés de sauce au beurre et à la crème (légèrement défaite), était de la même facture. La volaille trop sèche (cuite sur la broche avant d'être mise en sauce) se mariait assez mal à l'essence du plat.

Un cari de légumes secs fort quelconque et du pain Nan caoutchouteux et sans finesse accompagnaient



PHOTO CHANTAL KEYSER

Le restaurant Curry-Inde a pignon sur la rue Bélanger.

le tout. Une bière du dépanneur faisait le contrepoint.

Le dessert indien étant exclu dans les circonstances et la vision rococo des glaces de Roberto s'agitant déjà dans notre subconscient, nous n'avions rien de mieux à faire que nous esquisser en douce, direction Italie.

Très fréquenté le soir par une horde de jeunes gens en quête d'un coin de fraîcheur, Roberto est le maître glacier italien le plus recherché à l'Est du boulevard Saint-Laurent. Sur la carte des desserts, les glaces en coupes givrées ou les *semi-freddo* (des gâteaux à la crème glacée) rivalisent de couleurs sur les photographies.

Les coupes *After Height*, *Affogato al Roberto*, *Spaghettata*, *Copa Fragola* sont nettement plus réussies en termes de présentation que les *semi-freddo* tout droit sortis du congélateur.

Le gâteau *semi-freddo* est un gâteau assez compact divisé par de la glace à la vanille et au chocolat, imbibé très légèrement d'un mélange

d'alcool au cognac.

Le café crème, un autre *semi-freddo* servi en tranche était composé de glace au café sur une mince couche de gâteau blanc. Plus riche que les glaces au lait en coupes, le *semi-freddo* à base d'oeufs et de crème est à découvrir mais jamais il ne surpassera en joliesse les formes prometteuses des boules de glaces soyeuses. Comme chacun sait, au palais des glaces la gamelle du voisin semble toujours plus alléchante. Autant se faire une raison !

Un repas pour deux personnes au restaurant Curry-Inde coûte environ \$20 avant taxe et service. Comptez \$5 par personne pour les *semi-freddo* de Roberto.

POUR : Les prix avantageux du petit indien de quartier. Les glaces démentées de Roberto, à deux portes.

CONTRE : Traducteur demandé de toute urgence au 2211 rue Bélanger. Une humeur italienne parfois trop diluée dans les glaces de Roberto.

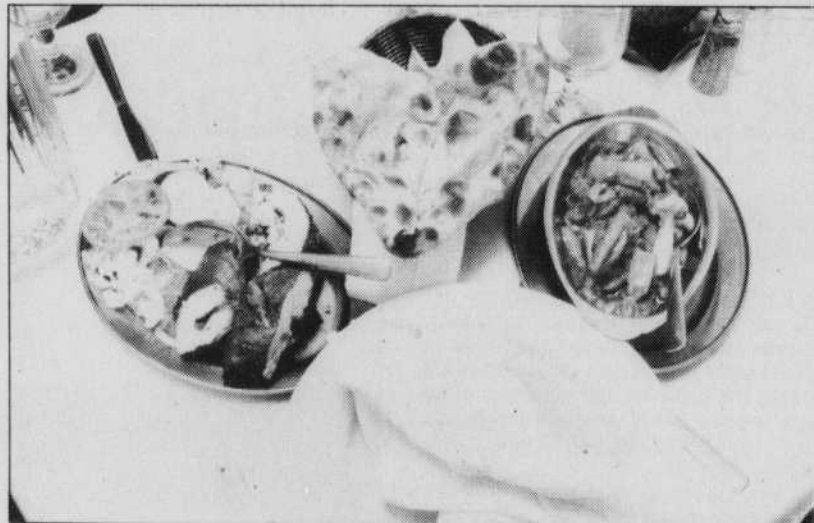


PHOTO CHANTAL KEYSER

Un repas pour deux personnes au restaurant Curry-Inde coûte environ \$20 avant taxe et service.

EN BREF...

Nouvelle dg à Granby

JOHANNE F. SAINT-ANDRÉ, directrice générale nouvellement nommée au Festival international de la chanson de Granby, donnera un nouveau virage à cet événement, notamment en assurant le suivi de la carrière des lauréats. Le 21^e festival de la chanson a lieu du 21 au 24 septembre durant les soirées de semi-finales et la grande finale est prévue pour le 7 octobre ou les lauréats des catégories interprète et auteur-compositeur-interprète seront proclamés. Avantagusement connue dans le domaine des communications et des arts de la scène où elle œuvre depuis 18 ans, Mme Saint-André a été notamment directrice des communications au Centre national des arts à Ottawa et à l'emploi de plusieurs médias de la presse écrite et parlée.

Design 1989

LES FOUILLES archéologiques vont bon train sur le site de la Phase II du Centre international de design. Des trouvailles y ont été faites que l'on pourra voir le 12 septembre de 15 h à 21 h au 4^e étage du Centre international de design, au 85, rue Saint-Paul Ouest. Quatre jeunes designers y exposent aussi leurs créations : Hélène Allard pour le textile, Richard Carignan avec des

meubles originaux, Alain Cayouette et ses reproductions de sculptures d'inspiration grecque.

Centre des arts visuels

UNE EXPOSITION de faïence espagnole et italienne aura lieu du 15 septembre au 14 octobre à la Galerie Majolica du Centre des arts visuels. Sept céramistes participeront à cet événement : Bruce Cochrane, Janel Doble, Matthias Osterman, Walter Ostrom, Karin Pavey, Dale Pereira, Ian Symons. Renseignements : 488-9558.

Le Cirque du Soleil en nomination

L'ÉMISSION *Le Cirque du Soleil* (*The Magic Circus*) produite par Hélène Dufresne, des productions Télémagik, pourrait remporter un trophée Emmy. Cette émission vient d'être retenue par l'Academy of Television Arts and Science (ATAS) avec d'autres émissions pour concourir dans la catégorie des événements spéciaux. La cérémonie de remise des prix aura lieu le 17 septembre à Los Angeles, trois jours avant la première représentation du Cirque du Soleil à Santa Monica. Rappelons que cette émission réalisée par Jacques Payette, sera présentée au réseau anglais de Radio-Canada le 1^{er} octobre à 19 h, a déjà remporté en mai dernier la Rose d'or de Montreux dans la catégorie de productions indépendantes.

Le concours Frédéric Back est lancé

LA VILLE DE MONTRÉAL décernera pour la seconde fois le prix Frédéric Back pour souligner la contribution exceptionnelle d'une personne, d'un groupe ou d'une institution à la préservation de la nature et de l'environnement, au profit de la collectivité. Les groupes, associations et individus obligatoirement résidents de Montréal sont invités à soumettre les noms de candidats d'ici le 15 septembre. Ils doivent s'être distingués par des initiatives originales de préservation ou d'amélioration de l'environnement ayant un impact sur le milieu. Les mises en candidature doivent se faire au moyen d'un formulaire que l'on peut se procurer au Jardin botanique en s'adressant à Sylvie Perron au 872-1453. Le nom du lauréat sera proclamé le 25 octobre.

LA TÉLÉ CE SOIR

★ **Vidéo club.** Rock Voisine présente son clip *Hélène* et Catherine Lara, *Rocktambule*. R-C. 19 h 30.

★ **Stress.** Un greffé du cœur persécute la veuve (Carole Laure) du donneur. Bien voyons ! TQS 23 h 30.

★ **A Man For All Seasons.** Drame historique britannique évoquant la vie du martyr de Thomas More, chancelier d'Angleterre sous Henri VIII. CFCF Minuit 30.

★ **House Of Long Shadows.** Drame d'horreur. Un écrivain isolé dans un vieux manoir pour écrire un roman est dérangé par divers intrus. Avec Christopher Lee et Vincent Price. Rires et frissons garantis. CFCF 3 h.

MUSIQUE CLASSIQUE

CE SOIR, VENDREDI 18 AOÛT

LA PETITE MUSIQUE DE NUIT DE

CIEL MF

PRÉSENTE À 22:00

- "Les Sylphides" (Chopin/Douglas)
- ouvertures diverses (Rossini)

DEMAIN SOIR, 22:00

- concert pour piano nos. 3-4, K. 40-41 (Mozart)
- symphonie no. 7 en do "Le midi" (Haydn)
- allegro con brio, extr. symphonie no. 44 (Haydn)
- symphonie no. 49 (Haydn)
- concerto pour piano no. 25 (Mozart)

ciel 98.5

RENSEIGNEMENTS: 527-8321

GASTRONOMIE

POUR RÉSERVATIONS, CONTACTEZ
JOHANNE GUIBEAU
842-9645

Proportions
Plus que des salades et des sandwiches
Plus qu'une ambiance sophistiquée et art déco
Plus que des cappuccinos, thés, lisanes et gâteaux
NOUS VOUS OFFRONS
TABLE D'HÔTE
7 SOIRS par semaine

à partir de 7,95\$

SAVOUREZ

NOTRE DÉLICIEUX

Fettucini Alfredo

Escalope de dinde au

Filet de turbot aux crevettes

et nos autres choix gourmands!

Maintenant ouvert,

Pour mieux vous servir!

Un nouveau Pro-Portions

situé au 3964 St-Denis

La restaurant gourmet pour ceux qui

apprécient une cuisine saine et savoureuse

BRUNCH du samedi & dimanche

de 9h30 à 15h

SHOWDOWN

5405 Queen Mary Road

Montréal, Québec

NX 1V1 (514)

481-1750

Ouvert tous les jours jusqu'à minuit

ST-DENIS

3964, St-Denis

Montréal, Québec

NXW 2M2 (514)

844-6616

Ouvert tous les jours jusqu'à minuit

Aux délices de

Szechuan

Gastronomie pékinoise et

szechuanaise

1735 St-Denis

844-5542

(Membre de l'A.R.Q.)

Le savoir-faire au service du savoir-vivre

Restaurant

Le Piémontais

Cuisine italienne et française

FERME LE DIMANCHE

1145A, rue De Bullion

861-8122

Membres de l'A.R.Q.

(Association des

Restaurateurs du Québec)

Restaurant

CAFÉ DE PARIS

Chansonnier

sept soirs

par semaine

Vos hôtes:

José, Franco

Cuisine française

spécialités:

Châteaubriand

Carré d'agneau

Boeuf Wellington

Surf & Turf

Fruits de Mer

66 rue St-Louis

Vieux Québec

RÉSERVATION: (418) 694-9626

La Nuit Bengali

বঙ্গবন্ধু

UN FILM DE NICOLAS KLOTZ

HUGH GRANT • SHABANA AZMI • SUPRIYA PATHAK ET JOHN HURT

CENTRE-VILLE

2001 UNIVERSITÉ

COIN DE MAISONNEUVE 849-4518

«DE LA MAGIE QUI NE PEUT EXISTER QUE DANS LES FILMS!»

—JERRY TALLMER, NEW YORK POST

«UNE TIGRESSE DE PASSION QUI NOUS RAPPELLE INGRID BERGMAN»

—ILLER SALOMON, WALL STREET JOURNAL

★★★★ 1/2

UNE MERVEILLE DE FILM

—CHRIS CHASE, NEW YORK DAILY NEWS

COMPLEXE DES JARDINS

BASILAIRE 1 288-3141

«CENT DIX MINUTES DE BONHEUR...

On retrouve l'esprit mordant de «LA VIE EST UN LONG

FLEUVE TRANQUILLE» et les bons mots cuisants du

«DECLIN DE L'EMPIRE AMÉRICAIN». — STUDIO

LES MARIS

LES FEMMES

LES AMANTS

DANS UN COUPLE FRANÇAIS, IL Y A

TOUJOURS AU MOINS TROIS PERSONNES

un film de PASCAL THOMAS

avec Jean-François Stévenin • Hélène Vincent • Guy Marchand • Sabine Haudepin • Catherine Jacot

Danielle Cecchi • Ecrit et réalisé par Pascal Thomas • Directeur photo Renan Polles • Musique Marise Bozer

BERRI

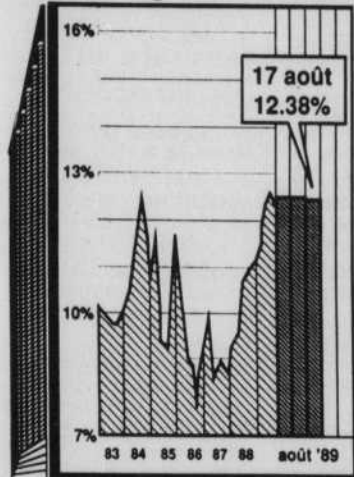
ST-DENIS • STE-CATHERINE 288-2115

Coup d'oeil boursier	Indice de la Bourse de Montréal
Indice TSE-300	Indice Dow-Jones
3994.06 ↓ - 19.30	2679.63 ↓ - 13.66
Dollar canadien (Cents US)	Or (Toronto, US\$)
84.65 ↓ - .33	366 ↑ + 3
Taux d'escompte	Inflation
12.38%	5.4 %

REPÈRES ECONOMIQUES

Légère baisse du taux d'escompte

LE GOUVERNEUR de la Banque du Canada John Crow a rappelé clairement, hier, qu'il n'était pas question d'abandonner la lutte contre l'inflation malgré les avertissements que le loyer de l'argent allait devoir diminuer bientôt si l'on voulait éviter une récession. Le patron de l'institut d'émission n'a pas dérogé à sa ligne de conduite. A preuve, la baisse insignifiante du taux d'escompte intervenue hier, de 12,41 à 12,38 %. L'indice des prix à la consommation pour juillet, que Statistique Canada doit rendre public aujourd'hui, renseignera M. Crow sur la situation de l'inflation. Chez Burns Fry Ltd, une maison de placement torontoise, on prévoit que le taux d'inflation annuel tombera à 5,1 % alors qu'il était de 5,4 % en juin. Les économistes estiment cependant que le patron de la banque centrale voudrait bien voir l'inflation régresser davantage. Le taux d'escompte, de même que les prêts bancaires à court terme, ne diminueront probablement pas de beaucoup d'ici à l'automne. Le taux de prêt préférentiel, le plus avantageux que les banques réservent à leurs meilleurs clients, est de 13,5 %, son plus haut niveau depuis cinq ans. Le but ultime de M. Crow est une inflation nulle. Pour y parvenir, il maintient le loyer de l'argent élevé afin de refroidir l'économie et surveiller étroitement la montée des prix.



d'avantage. Le taux d'escompte, de même que les prêts bancaires à court terme, ne diminueront probablement pas de beaucoup d'ici à l'automne. Le taux de prêt préférentiel, le plus avantageux que les banques réservent à leurs meilleurs clients, est de 13,5 %, son plus haut niveau depuis cinq ans. Le but ultime de M. Crow est une inflation nulle. Pour y parvenir, il maintient le loyer de l'argent élevé afin de refroidir l'économie et surveiller étroitement la montée des prix.

L'augmentation moyenne de salaire: 5%

LES PRINCIPALES conventions collectives négociées pendant le deuxième trimestre de 1989 comportent des augmentations de salaires de 5 %, en moyenne, identiques, donc, au taux d'inflation pour cette période. Il s'agit d'une hausse par rapport à la moyenne de 4,3 % pour le premier trimestre de l'année et la totalité de l'année dernière, a fait savoir le ministère fédéral du Travail, hier, au Québec, les salaires ont été majorés de 5,5 % en moyenne entre avril et juin. Ailleurs au pays, elles ont atteint 6,6 % en Colombie-Britannique et en Ontario, 5,1 % dans les provinces atlantiques et 3,7 % dans les provinces des Prairies. Les hausses moyennes des contrats de travail signés dans le secteur privé sont demeurées inférieures à celles du secteur public, atteignant respectivement 5,5 et 4,8 %.

Chute de 9% des ventes de maisons

LES VENTES de maisons au Canada ont chuté de 9,1 % en juillet, comparativement au même mois l'année dernière, portant ainsi à cinq le nombre de mois consécutifs où on a enregistré une telle baisse, note l'Association canadienne des courtiers en immobilier. L'Association a observé un net ralentissement des ventes de maisons dans toutes les régions du pays, le total national passant de 16,757 en juillet 1988 à 15,230 en juillet de cette année. Selon le président de l'association, Merv Borgeson, la tension observée dans le secteur immobilier s'explique par plusieurs facteurs: « l'industrie doit combattre les taux hypothécaires élevés, quoique stables, un lent taux de croissance dans plusieurs secteurs clé de l'économie et des prix exorbitants dans un nombre grandissant de villes ». C'est toujours à Toronto et à Vancouver que le consommateur paie le plus cher pour sa maison, avec une moyenne en juillet de \$ 267,007 et de \$ 205,302 respectivement. A l'échelle nationale, le prix moyen d'une maison atteignait \$ 153,311, en hausse de 9,9 %, par rapport au mois de juillet de l'an dernier; à Montréal, \$113,404 et à Québec, \$84,804.

VIE DES ENTREPRISES

Pilule répulsive et parachute doré

ADVENANT qu'un nouvel acquéreur se départisse de leurs services, les administrateurs de la firme torontoise Cineplex Odeon recevront globalement \$ 9 millions et demi comme paie de séparation. Ces données apparaissent dans le dernier rapport trimestriel. On justifie cette somme par le besoin de la compagnie de connaître une transition feutrée. Mais en plus, le départ des dirigeants actuels autoriserait les banques à rappeler leurs prêts. Cette pilule empoisonnée qui prend la forme d'un parachute doré pour les principaux administrateurs se révèle être un moyen pour les dirigeants d'éviter toute OPA hostile. Pour le moment, il y a des rumeurs concernant un actionnaire minoritaire, le conglomérat américain du spectacle MCA, de Californie.

Cogeco, 5e cablodistributeur

UNE OPA vient d'être lancée par Cogeco pour l'acquisition de Cybermedix. Une seule condition posée, la majorité des actions assortie du contrôle de la compagnie. Or, Henri Audet, le président de Cogeco, s'est déjà entendu avec Agra Industries, l'actionnaire majoritaire (53 %). Pour chaque action de Cybermedix, Cogeco offre un montant comptant de \$ 14,30, 12/100 d'une action subalterne à droit de vote de Cogeco et 60/100 d'une action privilégiée de catégorie B, série 1 de Cogeco. L'offre expire le 8 septembre 1989. M. Audet a l'intention de conserver les entreprises de cablodistribution et de radio de Cybermedix. L'acquisition des 198,000 abonnés de CableNet portera le nombre total d'abonnés du câble de Cogeco à plus de 380,000, ce qui fera de Cogeco le cinquième cablodistributeur en importance au Canada. MDS Health Group Limited et Canadian Medical Laboratories participent au financement de l'offre. MDS fera l'acquisition des actifs des laboratoires médicaux de Cybermedix situés à l'extérieur de l'Ontario et CML fera l'acquisition de ceux de l'Ontario.

Oxdon entend garder le dividende des actions Steinberg déposées

Jean Chartier

LES DÉTENTEURS d'actions A de Steinberg qui ont déposé leurs titres en faveur d'Oxdon doivent retirer leurs actions aujourd'hui s'ils veulent recevoir le dividende auquel ils ont droit.

Oxdon devait payer hier les actionnaires qui ont déposé leurs actions A de Steinberg à la faveur de son offre originale venant à échéance le 11 août, ce qu'elle n'a pas fait. C'est en vertu de cette offre initiale que les actionnaires ont déposé leurs actions jeudi dernier. Il est vrai qu'Oxdon a prolongé son offre, mais la société a aussi omis d'offrir le remboursement du dividende de Steinberg payable aujourd'hui aux actionnaires de classe A.

Dans l'une des trois nouvelles circulaires émises par Steinberg à la suite de son conseil d'administration du 14 août, on peut lire: « Les actionnaires déposants recevront le dividende de 12,5 cents l'action déclaré le 24 juillet et payable aux actionnaires inscrits le 18 août aux termes de l'offre de CAS mais (...) les actionnaires déposants ne recevront pas ce divi-

dende aux termes de l'offre d'Oxdon ».

Les administrateurs de Steinberg ont aussi indiqué dans ce document qu'en vertu de la loi, Oxdon a un délai maximal de cinq jours après l'expiration de son offre pour décider si elle renoncera ou non à une condition et prendra en livraison et réglera les actions de classe A déposées à son nom. « Tel n'est plus le cas puisque l'offre d'Oxdon expirera maintenant (...) le 22 août ».

Le conseil avait conseillé le dépôt des actions pour un paiement le 16 août. Comme Oxdon n'a rien payé et ne s'engage pas à payer puisqu'elle ne lève pas la condition d'obtention de 90 % des actions, le conseil conseille aux actionnaires de retirer leurs actions.

« Il est conseillé aux porteurs qui ont déjà déposé leurs actions de classe A aux termes de l'offre d'Oxdon de retirer sans délai ces actions afin d'être en mesure de déposer leurs actions de classe A aux termes de l'offre de leur choix. Les porteurs doivent retirer leurs actions de classe A ».

Par ailleurs, le président de la société immobilière Ivanhoe, M. William Cleman, a lui aussi pris ses dis-

positions face aux deux offres. Il a exercé le tiers des options qu'il détient sur le marché et ce, en-deça du prix des deux offres déposées. Les président et vice-président exécutif de Steinberg, MM. Irving Ludmer et Arnold Steinberg, avaient fait de même quelques jours avant le nouveau vendeur mais à un prix supérieur de 37 cents à l'offre de Socanav-Caisse.

La nouvelle circulaire de Steinberg précise que M. Cleman a vendu 33,000 actions de classe A au prix de \$ 50,50 le 14 août. C'est lundi dernier au moment où les plaidoiries relatives à la demande d'injonction d'Oxdon était entendue.

La première circulaire de Steinberg avait précisé qu'aux termes du régime d'options pour l'achat d'actions de la compagnie datant de 1986, des options furent accordées à des dirigeants pour l'achat d'actions entre \$ 30 et \$ 38 pour une période de cinq ans. M. Cleman réalise un gain qui se situe entre \$ 12 à \$ 20 par action selon le prix qui lui a été consenti par la direction à l'origine. Son gain est de l'ordre de \$ 400,000 à \$ 600,000.

M. Cleman, tout comme MM. Ludmer et Arnold Steinberg, a préféré

exercer ses options sur le marché libre plutôt que de les céder à l'une ou l'autre des parties en présence. Les trois plus hauts dirigeants de Steinberg ont donc choisi cette voie. MM. Steinberg et Cleman n'ont cependant liquidé qu'une partie de leurs options et actions de classe A.

M. Gérard Plourde, qui siège au conseil d'administration de Steinberg, a aussi vendu 7,500 actions, le 4 août au prix de \$ 51,25, soit 25 cents en sus de l'offre de Socanav-Caisse. M. Plourde a reçu plus de \$ 384,000 pour la vente de ces actions. Celles-ci ne valaient que \$ 25 voici 18 mois.

D'autre part, le procureur des trois soeurs Steinberg a en effet fait savoir, au terme des audiences touchant la demande d'injonction d'Oxdon devant la Cour supérieure, que le bloc de contrôle des trois soeurs est susceptible d'être déposé à tout moment cette semaine, étant donné qu'il n'y a pas d'injonction.

La semaine dernière a été celle du dépôt des seules actions non-votantes. La présente semaine sera probablement celle du retrait de ces actions non-votantes et du dépôt de plus de 60 %, des actions ordinaires à l'autre groupe.

Deux sociétés britanniques se disputent Plastibec

La vente, le dernier recours de deux associés en désaccord

Claude Turcotte

DEUX acheteurs reliés à des groupes britanniques ont présenté des offres publiques d'achat aux actionnaires de Plastibec, une petite entreprise québécoise fondée en 1980 par deux entrepreneurs, dont le mariage résiste mal à la croissance de leurs affaires.

De l'assemblée annuelle tenue hier à Laval se dégageait en effet une ambiance de fin de vie de couple, que les actionnaires minoritaires ont dû mal à accepter, voire même à comprendre. « Voulez-vous vendre parce que vous ne pouvez plus vous entendre ou parce que vous n'avez pas confiance dans l'avenir de l'entreprise? », a demandé l'un de ces petits actionnaires, très perplexes devant la chute marquée du bénéfice net dans l'exercice de 1989 et fort étonné de constater des hausses importantes aux chapitres de l'amortis-

sement, des intérêts et de l'achalandage.

Des réponses données par M. Jean-Claude Joly, président et chef de la direction, on croit comprendre que la conjugaison de divers facteurs (ralentissement de l'industrie de la construction, taux de change, expansion rapide) rend la vie difficile à Plastibec, ce qui exacerbe les tensions causées par des divergences de vues entre les deux principaux partenaires, qui sont M. Joly et M. Michel Bolduc, vice-président exécutif et secrétaire. Ces deux hommes, qui contrôlent Plastibec, ont une participation égale et aucune convention ne régit leurs rapports en cas de désaccord, avec le résultat que l'entreprise se retrouve dans une véritable situation de paralysie.

Les dirigeants ont donc demandé à deux firmes extérieures d'analyser leur situation. Les conclusions se rejoignent: « Dans ces circonstances, la vente de Plastibec apparaît comme la seule façon de régler la si-

tuation et de préserver optimalement les intérêts des actionnaires ». Le conseil d'administration de Plastibec est d'accord.

Au cours de l'exercice terminé le 31 mars dernier, les ventes de Plastibec ont augmenté de 21 % pour atteindre \$ 41,8 millions, ce qui s'explique en bonne partie par l'acquisition de All-Tech au coût d'environ \$ 8 millions. Toutefois, le bénéfice net a fait une plongée de \$ 1,7 million en 1988 à \$ 411,000 dans le dernier exercice. Par action, le bénéfice net a chuté de 18 cents à 4 cents. Par surcroît, M. Joly a déclaré hier que pour le présent exercice « les résultats de premier trimestre (pas encore divulgués) laissent présager une année semblable à 1989 ».

Si M. Joly semble davantage disposé à se montrer patient en comptant sur une rentabilité accrue à moyen et long terme, ce n'est pas du tout l'opinion de son partenaire, M. Bolduc, qui affirme avec fermeté la nécessité d'agir tout de suite « dans l'intérêt des employés et des petits actionnaires ». Il rejette complètement l'idée de poursuivre les activités, selon la formule actuelle. « Si nous attendons à l'an prochain, le prix des actions aura encore baissé », soutient-il sans hésitation.

Quoi qu'il en soit, deux acheteurs ont formellement exprimé leur intérêt pour Plastibec, cette entreprise qui compte environ 325 employés et qui possède des usines à Sainte-Thérèse, Saint-Hubert, Saint-Léonard, Saint-Laurent et Cornwall et qui vend 22 % de sa production aux États-Unis. Le 7 juillet dernier, une compagnie rattachée à la banque d'affaires Schroder de Grande-Bre-

tagne a présenté une offre publique d'achat à raison de \$ 1,25 pour chaque action ordinaire. En 1986, Plastibec a procédé à une émission publique REA de \$ 9 millions à \$ 3 par action. En juin 1988, l'acquisition de All-Tech fut payée en partie par l'émission de 1,650,000 actions ordinaires au prix unitaire de \$ 2,35. Tout de même, depuis le début de 1989, le titre de Plastibec s'est maintenu à \$ 1,25, ce qui explique l'offre initiale de Schroder.

Le 2 août cependant, Steelwood Investments, compagnie ontarienne rattachée à Royal Plastics, groupe important faisant affaires en Grande-Bretagne, aux États-Unis et au Canada, présentait une offre à \$ 1,30 pour les actions de Plastibec, en prévoyant de plus que M. Bolduc resterait comme actionnaire et dirigeant de l'entreprise pendant au moins deux ans. Deux jours plus tard, Schroder portait son offre à \$ 1,32. Le 8 août, Steelwood disait \$ 1,33 et mardi dernier Schroder disait aussi \$ 1,33.

Le conseil d'administration de Plastibec doit émettre aujourd'hui ou demain une circulaire pour conseiller à ses actionnaires quelle proposition accepter: D'ores et déjà, tout semble indiquer que la participation de M. Bolduc à la nouvelle direction de Plastibec sera un facteur qui pèsera lourd dans la balance. On peut croire que le conseil d'administration va conseiller aux actionnaires de déposer leurs actions en faveur de Steelwood, à moins qu'un autre acheteur présente une offre plus alléchante avant l'échéance des OPA déjà connues qui est le 25 août prochain.

Le patronat divisé sur la question de la TPS

d'après la Presse Canadienne

TANDIS que le président de la Chambre de commerce du Canada se dit assuré que les Canadiens finiront bien par accepter la nouvelle taxe de vente fédérale, le président de la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante part en guerre contre la TPS la qualifiant de « planche à billets destinée à bourrer les coffres du gouvernement fédéral au détriment des consommateurs et des petites entreprises ».

Le président sortant de la Chambre de commerce du Canada, M. Roger Hamel s'exprimait lors d'une conférence de presse visant à présenter le nouveau président, M. Timothy Reid. « La nouvelle taxe de vente est un mal nécessaire, a déclaré M. Hamel. Personne ne veut payer de taxes, mais nous réalisons tous qu'il faut payer les factures », a-t-il déclaré.

M. Reid a affirmé pour sa part qu'il était plus que temps de réformer la vieille taxe de vente fédérale sur les produits manufacturés. Cette taxe, a-t-il expliqué, désavantage les entreprises canadiennes parce qu'elle ne s'applique pas aux produits importés.

Le président de la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante, M. John Bullock, a fait sa violente sortie après avoir rencontré le premier ministre du Manitoba, M. Gary Filmon, qui n'est chaud à l'égard de la nouvelle taxe de vente fédérale.

« S'ils sont assez insensés pour aller de l'avant, il y a aura une révolte d'envergure contre la taxe », a prédit M. Bullock qui met en garde le gouvernement contre les « conséquences politiques incroyables » si son avertissement est ignoré.

M. Bullock soupçonne Ottawa de vouloir hausser la taxe de vente à 11 %, un an après son introduction à 9 % en 1991. Il exige des conservateurs qu'ils adoptent

ce qu'il appelle le « plan B », soit une simple réforme de la taxe actuelle sur les produits manufacturés afin de la rendre plus équitable.

La taxe de vente, à la première année de son introduction, soutiendra aux consommateurs de \$ 5 à \$ 6 milliards de plus et coûtera à la petite entreprise \$ 1 milliard en frais de perception, a dit M. Bullock. Les promesses d'Ottawa d'aider les petites entreprises ne sont pas suffisantes et les règlements qui se rattacheront à cette aide viendront compliquer les choses, a-t-il poursuivi.

Quant à la Chambre de commerce du Canada, bien qu'elle approuve le principe de la nouvelle taxe, elle s'inquiète au sujet de certaines modalités d'application.

M. Roger Hamel a dénoncé, hier, le fardeau administratif supplémentaire qu'elle entraînera pour les commerçants, et le fait que certains produits, comme les aliments, ne soient pas taxés. Il serait possible de baisser le taux général de taxation de 9 % à 6 %, si tous les produits, sans exception, étaient taxés, a-t-il soutenu.

M. Hamel a ajouté qu'il serait possible de venir en aide aux personnes moins fortunées avec des mesures fiscales comme les crédits d'impôts.

La Chambre de commerce aimerait surtout que le gouvernement simplifie cette nouvelle taxe. À cette fin, elle présentera ses arguments devant le comité parlementaire qui tiendra des audiences sur cette question cette automne, ou directement auprès des hauts fonctionnaires du ministère des Finances.

Le secteur privé est déjà bien assez réglementé comme ça, a-t-il soutenu. Il a ajouté que la compétition devrait normalement amener les commerçants à descendre leurs prix au maximum pour attirer la clientèle.

Qui Sait ... si vous n'en profiterez pas vous même?

SOCIÉTÉ CANADIENNE DU CANCER
CANADIAN CANCER SOCIETY



Université du Québec
École nationale d'administration publique

Renseignements:
Madame Laurette Gouin (514) 522-3641
Direction de l'enseignement et de la recherche
4835, rue Christophe-Colomb, Montréal, (Québec) H2J 3G8

SESSION DE PERFECTIONNEMENT
OFFERTE À MONTRÉAL

À LA FINE POINTE DU SERVICE AUX ORGANISATIONS
ENAP

COMMENT LIRE
LES ÉTATS FINANCIERS
DU SECTEUR PRIVÉ

12 septembre 1989

Pour les gestionnaires publics qui entretiennent des contacts avec l'entreprise privée

- Comprendre les états financiers du secteur privé
- Connaître les principes comptables à la base de la préparation des états financiers
- Faire les liens entre les quatre principaux états:
 - le bilan
 - l'état des résultats
 - l'état des bénéfices non répartis
 - l'état de l'évolution de la situation financière

LES ANNONCES CLASSÉES 286-1200

INDEX DES REGROUPEMENTS DES RUBRIQUES

- 100-199 Immobilier — Résidentiel
200-299 Immobilier — Commercial
300-399 Marchandises diverses
400-499 Offres d'emploi
500-599 Services
600-699 Véhicules automobiles
900-999 Avis

101 Propriétés à vendre

BORD DU LAC ARCHAMBAULT: Propriété à vendre, terrain paysager. \$175.000. 628-7142

LA PRAIRIE: Village historique, 20 min. c.v. Mtl. Grande maison ancienne 1848. Terr. ombragé. Beaucoup de caractère, const. briques. Boisées et planchers d'origine, 2 foyers, sol. refait, chauff. élect. programmable. A/ménagers incl. Cause départ. Vente rap. Dir. proprio. \$159.000. 659-9432

LAC MEMPHREMAQUÉ: Spécial d'année. Si les escaliers ne vous dérangent pas. Châlet 3 saisons, en bon état, meublé, foyer, vue, qual. \$95.000. Jacques Dupont, 819-876-5457. Imm. Claude Dupont Inc. Ctr.

LAURENTIDES/ST-HIPPOLYTE: Lac Connelly. Maison 29 X 30, 2 c.c., grand terrain, grand garage. 621-7713.

MASCOUCHE: superbe bungalow, 3 c.c., garage, sous-sol fini, foyer, plusieurs extra. 474-2300.

MTL-NORD: duplex 2 X 5 1/2, bachelor, s/sol, garage, revenu: \$800/mois. Négoiable, pas d'agent. 326-2083.

OUTREMENT - 72, Mc NIDER: Propriétaire vend semi-détachée, 3 c.c., 2 s/b., garage, jardin. \$295.000. Agents s'abstenir. 733-9415

PLATEAU Mont-Royal: 2 grands 5 1/2, tout électrique, \$113.000. 849-9525.

ST-EUSTACHE: Idéal professionnel. Grande Côte. Propriété 4 c.c., 20.000 pi.c.a. terrain, sale familiale, foyer, pierre, garage double, etc. Poss. bureaux. 473-5239

ST-LOUIS DE TERREBONNE: Split level 79 5 ch. 2 s/b., arbrissures, \$98.000. 1-565-2622, 621-4746.

105 Propriétés à louer

A LOUER OUTREMENT: Boul. M. Royal, maison de ville, chauffée, 4 c.c., 2 1/2 s/b., cuisine, dinette, grand salon avec s/manger dominant sur une terrasse. Occ. imm. \$1.700. 342-5401.

BUNGALOW 12 pièces, 2 s/bains, 5 chambres, s/sol fini, grande s/jeu, chauffage élect./bois, résidentiel (LaSalle), \$1.300. 366-8392.

LORRAINE: Canadienne, 4 c.c., s/manger, 3 s/bains, s/familiale, foyer, lave-vaisselle, garage. Grand terrain boisé avec entretiens paysager compris. \$1.375/mois. Occupation 1er sept. Josée Robson, 366-8881. Le Permanent Ctr.

PETIT COTTAGE: De caractère, meublé, jardin, terrasse. Rue Clark, près Fairmount. \$750/mois. Libre 1er sept. Soir: 277-3872

113 Propriétés à vendre

MONTREAL-NORD: Coin de rue. Quadriplex 2 X 3 1/2, 1 X 6 1/2, 1 X 4 1/2, garage. Revenu: \$200. Prix demandé: \$180.000. Pas d'agents. 328-8148

PARTICULIER: 3 immeubles, 2 8 log., 1 7 log., const. 88, moderne, avec stationnement et grand terrain, chauff. loc. Au centre de St-Jean-Sur-Le-Richelieu, 849-4227.

ROSEMONT: duplex semi-dét., rénové, \$168.000. Contactez Claudette ou Richard au: 727-4643 ou 727-8987 soir.

VERDUN 6 X 4: 3ème avenue, très bon revenus, très bon état. 456-3553.

LES MOTS CROISES

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12

LES ANNONCES CLASSÉES

DU DEVOIR

Du lundi au vendredi de 8h30 à 16h00

Pour modifier, annuler ou placer votre annonce, téléphonez avant 14h30 pour l'indiquer le lendemain.

Pour placer votre annonce par la poste: C.P. 6033, succ. PLACE d'Armes, Mtl, H2Y 3S6

NOUS ACCEPTONS

PAR TÉLÉPHONE 286-1200

129 Chalets à vendre

BORD DE L'EAU: chalets dans les Cantons de l'est, près Sherbrooke, aussi grand terrain, pouvant recevoir 3 chalets. 1-819-845-4530.

BORD DU LAC LOVERING: 5% avec mezzanine, foyer, aspirateur central, planchers bois franc. Endroit calme. (819) 864-9488

CHALET DE CAMPAGNE: Sur 2 1/2 acres. Paisible, coquet, 2 c.c., près Ayers Cliff. \$40.000. Troy Winter, 819-876-2742

LAC DES PILES: En Mauricie. Chalet 4 saisons, direct sur le lac, chemin à l'année, construction 8 ans. 1-819-536-6712

ST-GABRIEL DE BRANDON: Bord Lac Ste-Rose. Chalet complètement meublé, hiver-nisé, 3 c.c., s./s. fini, cheminée, grande terrasse ciment avec vue sur lac, garage chauffé. \$49.900. Ent. 10h à 18h, lun. au vend., 1 (800)363-2955 ou laissez message: (514)620-3429.

ZEC BESSONNE: Chalet neuf, hiver/été, meublé, place idéale pour chasse à l'original et pêche. La Tuque, 1-819-523-6663

137 Maisons de campagne à louer

CHALET MODERNE: Tout équipé, au bord de la mer, à Bonaventure en Gaspésie. Août, sept. 419-534-2572

CHARLEVOIX: Joli maison de campagne à Pointe-Au-Pic. 273-2049.

145 Terres, fermes à vendre

DOMAINE: situé sur érablière de 4.000 entaillies, installations en tubulaire avec équipement, superficie 54 acres, 2 chalets. Situé dans région de Granby, près du parc de Yamaska. Rts. 514-263-6044. Érablière: 375-9314.

MANSONVILLE: ferme 17 acres avec petite maison et grange. Terrain longeant rivière, \$89.000. 1-292-3665. (entre 17h-18h et 21h-22h).

149 Terrains à vendre

A 15 MIN. DE DRUMMONVILLE: Terrain 9.000 pi.c.a., arbres matures, ruisseau, 1 km. autoroute 55. \$13.500. Int.: (819)564-8277.

A LAVAL: Terrains, bungalow & duplex. Avec services. 669-3841

A RIGAUD: Grand terrain boisé, 30.000 pi.c.a., \$50.000. négociable. Claude: 366-4541.

A STE-AGATHE NORD: Magnifique semi-boisé, 20 terrains cadastrés de 40.000 pi.c.a., \$0.30. le pi.c.a. 681-0941 (soir).

BIENVENUE AUX PARTICULIERS: Lots prêts à construire à la mi-août, région St-Hilaire, Outremont-Park. \$4/pi.c.a. Services inclus. 844-0485, 469-3894.

BOUL. MÉTROPOLITAIN: coin St-Jean-Baptiste, 250.000 pi.c.a., \$9.50/pi.c.a. 640-4831.

CANTONS DE MAGOG: superficie 99.000 p.c., près lac Memphrémagog, 10 min. de Magog. Prix: \$30.000. Christian 819-845-8024.

LAURENTIDES: Beau grand terrain, semi-boisé, 79.913 pi.c.a., bord du lac. 761-4610

PARC ÉQUESTRE DE BLAINVILLE: Terrains 7.000 p.c. et +, secteur huppé, \$3.50/p.c. + extra. Autre secteur, \$2.90/p.c. + extra. Jean-Guy, 453-0098

RÉGION DE QUÉBEC: 5 min. Mont Ste-Anne, plus de 1 million de p.c., du proprio à vendre en bloc. Magnifique vue. 1-418-826-2365

SHERBROOKE: 4200 zones unifamiliales, 20 acres zones multifamiliales, boisé, en flanc de montagne. 819-822-1051.

TERRAIN INDUSTRIEL À R.D.P.: Environ 88.000 pi.c.a., services inclus. \$6/pi.c.a. M. Beaudry, 327-5992

160 App. et log. à louer

MÉTRO LANGELIER: Grand 3 1/2, bloc neuf. 251-0635, 521-2731.

4200 SHERBROOKE OUEST: prestige building avec ascenseur, 2 chambres, salon séparé de salle à manger, 878-2616 ou 837-5690.

A BON PRIX: sect. nord, 4 1/2, électrique, sortie lav./sec., plancher bois franc, lav. peint. 388-2504, 324-9282.

A CARTIERVILLE: 4% non-chauffé, non-éclairé. Paisible et impeccable. \$400/mois. 473-6553.

A LOUER: rue Dorion, 4% au 2ième étage, 1 chambre fermée, \$385/mois. 521-5435.

A PROXIMITÉ: de Ste-Catherine Est, grand 4 1/2, rénové, \$375, 1 mois grat. 489-2046, 484-5348.

A SOUS-LOUER: Grand 3 1/2, 1212, Ave. des Pins-O. chauffé, climat., piscine int. \$715. Libre 23 août. 822-0911

A VAUDREUIL: 2% à louer. Libre. Renseignant, appeler entre 9h et 21h. 455-6889

ADAM 2 1/2: meublé, éclairé, tout compris, réfrigérateur, cuisine. \$245. 596-0101.

ADJ. OUTREMENT 5 1/2: chauffé, ensolleillé, cuisine rénové, balcon, lav./sec. 271-7441 ou 279-7558.

ADJ. U. de M. Hôpitaux: chauffé, 6 1/2, haut duplex, chauffé, équipé. \$43. 5820, 731-7202.

AHUNTSIC - GRAND 4 1/2: \$460, demi-sol, chauffé, clair, rénové, près services, parc (1 mois grat.). 534-0887 lun. au vend., entre 9h et 17h.

AHUNTSIC: 3 1/2 tranquille, ensolleillé, balcon, chauff. élect., poêle/frigo. 5 min. métro Henri-Bourassa. 820-7546

AIRD: près Stade, 3 1/2 chauffé, garage, buanderie, peint., conciergerie, près centre d'achat Forest, commodités. 820-7546.

ANJOU - 5 1/2: Chauffé, eau chaude, lav./sec. 8255/mois. 353-3034 ou 351-7549

ANJOU 5 1/2: haut de duplex, très propre, semi-détaché, juillet \$500. Jour: 253-2223.

ANJOU: 1er étage, duplex, 5% avec garage et cour, propre, tranquille. \$675. 648-3310.

160 App. et log. à louer

ANJOU: S/sol, duplex, 3, chauffé, meublé, neuf, près parc, \$425. 355-6539.

ATTENTION Mtlro L.-Groulx: près marché Atwater, 6 pces, tout meublé, rénové, très propre, 1-451-0605.

AU MOIS: Métro Sauvé, 1 1/2, meublé, redécors, tout compris. 367-1629.

BERCY (3425): Sous-sol, garage, grande cour clôturée, propre. Août gratuit. \$500. 522-6723.

BOUL. ST-JOSEPH EST: Grand 8 1/2, 4 c.c. fermées, luxueux, chauffé, libre, métro. \$1200/mois. 522-8487.

BOUL. ST-JOSEPH GRAND 4 1/2: frais peint, boiserie, planchers bois franc, balcon, etc. 497-1364.

BOUL. ST-LAURENT: Près Crémazie. Grand 4 1/2, refait en 1983. \$375/mois. 279-0744.

C'EST TOUT NEUF... Sobre et bien fait. Le 3e d'un triplex. 2 chambres, 3 balcons. 12 fenêtres. 4380 St-Hubert. Thomas: 747-4908.

C.D.N. haut de duplex, 6 1/2: libre, très propre. 738-4818, 848-5304, demandez Jacques ou Vickie.

C.D.N. PLACE DECÈLLES: 3 1/2 imm., verticaux, chauffé, buanderie, garage, près U. de M. et hôpital. 735-7263.

C.D.N. Place Decelles: 3 1/2, chauffé, cuisine/réfrigérateur, frais peint, éclairé. \$400. 738-4966, 345-8638.

C.D.N. Près Univ./Hôpitaux: grand 3 1/2, propre, moderne, chauffé, équip., tranquille, bus, train. 738-5728, 739-3548.

C.D.N. Près Univ./Hôpitaux: grand 3 1/2, propre, moderne, chauffé, balcon, tranquille, bus, train. 738-5728, 739-3548.

C.D.N. près Université, 3 1/2: chauffé, frais peint, garage porte automatique, conciergerie. 724-1227.

C.D.N. St-Kevin: 3 1/2, micro-ondes inclus, chauffé, éclairé, garage, buanderie, semi-meublé. 738-8781.

CENTRE-EST: Plateau, 3 1/2 rénové à neuf. 497-9301.

CHAMBOURD: coin Jean-Talon, 4 1/2 chauffé, entrée lav./sec. Jour: 866-7168 ext. 2141, 272-3244, 255-1888.

D.D.O. Bd Brunswick: 4 1/2, semi-meublé, piscine, buanderie, garage, peint., conciergerie. 421-3959.

DE LORIMIER: Près Mont-Royal. Grand 6 1/2, rénové 88. Terrasse, tapis mur à mur. \$650/mois. 1-243-0071 ou 1-538-2797 ou 525-8236

DE LORIMIER 5620: 5 1/2 entrée lav./sec., frais peint, plancher bois franc, 768-7865.

DES CARRIÈRES 2020: 6 1/2 très propre, libre, 648-6826.

EDOUARD-MONTPEIT: 3 1/2 semi s/sol, très grand et ensolleillé, chambre, salle de séjour avec foyer de pierre, cuisine non-équipée, douche, buanderie d'espace de rangement, entrée indépendante, électricité, eau chaude, chauffage et déneigement inclus. Très grand jardin. 733-1247.

ENTRE GUY ET ATWATER: rue Tupper, grand 3 1/2, foyer, balcon, \$570. 523-9612.

ENTRE GUY ET ATWATER: rue Tupper, grand 3 1/2, foyer, balcon, \$570. 523-9612.

FRONTENAC (1430): 5% 2e, remis à neuf, stationnement. \$450/mois. Libre. Références. 271-7015

GATINEAU: 3 1/2 sous-sol chauffé, poêle, réfrigérateur. 482-4367

JEAN-TALON 8232-82: 3 1/2, 4 1/2, 5 1/2, entrée lav./sec. Mois gratuit. 252-8478, 252-9848, 721-2317.

L.D.R.: haut de duplex, 1 mois gratuit, construction récente, endroit tranquille. Après 19h: 629-2361.

LANGELIER: face parc, près centre d'achats, grand 5 1/2, propre, sous-sol, garage double, 529-8128.

LASALLE 165 Strathgry: grand 4 1/2, chauffé, chauffage, eau chaude, ascenseur. 595-5572.

LONGUEUIL: Boul. Norbert, près Taschereau, 4 1/2, 1 mois gratuit/baladeur, chauffé, entrée lav./sec. 670-3945.

LONGUEUIL: 3 1/2, 1 mois gratuit, tél. sans fil/T.V. couleur, tout inclus, piscine, foyer, 442-0822, 442-9015.

MÉTRO BEAUDRY: 1550 Visitation, grand 7 1/2, neuf, 5 c.c., foyer, lav./sec. 36e étage, \$800. 686-0105.

A CARTIERVILLE: 4% non-chauffé, non-éclairé. Paisible et impeccable. \$400/mois. 473-6553.

A LOUER: rue Dorion, 4% au 2ième étage, 1 chambre fermée, \$385/mois. 521-5435.

A PROXIMITÉ: de Ste-Catherine Est, grand 4 1/2, rénové, \$375, 1 mois grat. 489-2046, 484-5348.

A SOUS-LOUER: Grand 3 1/2, 1212, Ave. des Pins-O. chauffé, climat., piscine int. \$715. Libre 23 août. 822-0911

A VAUDREUIL: 2% à louer. Libre. Renseignant, appeler entre 9h et 21h. 455-6889

ADAM 2 1/2: meublé, éclairé, tout compris, réfrigérateur, cuisine. \$245. 596-0101.

ADJ. OUTREMENT 5 1/2: chauffé, ensolleillé, cuisine rénové, balcon, lav./sec. 271-7441 ou 279-7558.

ADJ. U. de M. Hôpitaux: chauffé, 6 1/2, haut duplex, chauffé, équipé. \$43. 5820, 731-7202.

AHUNTSIC - GRAND 4 1/2: \$460, demi-sol, chauffé, clair, rénové, près services, parc (1 mois grat.). 534-0887 lun. au vend., entre 9h et 17h.

AHUNTSIC: 3 1/2 tranquille, ensolleillé, balcon, chauff. élect., poêle/frigo. 5 min. métro Henri-Bourassa. 820-7546

AIRD: près Stade, 3 1/2 chauffé, garage, buanderie, peint., conciergerie, près centre d'achat Forest, commodités. 820-7546.

ANJOU - 5 1/2: Chauffé, eau chaude, lav./sec. 8255/mois. 353-3034 ou 351-7549

ANJOU 5 1/2: haut de duplex, très propre, semi-détaché, juillet \$500. Jour: 253-2223.

ANJOU: 1er étage, duplex, 5% avec garage et cour, propre, tranquille. \$675. 648-3310.

407 Offres d'emploi

LE DEVOIR

REPRÉSENTANT(E)S

Pour une promotion temporaire sur les campus universitaires

CONDITIONS:
• Durée 1 à 3 semaines en septembre
• Horaire flexible • environ \$10.00/heure et plus

EXIGENCES:
Personnes autonomes et enjouées
CAMPUS:

• Montréal • Québec • Ottawa • Hull • Sherbrooke

Communiquer avec Pierre Pariseau (514) 844-3361 (jour)

22-08-89

###

SPORTS



Le Canadien Andrew Sznajder

PHOTO AP

Lamberti maître au 200 mètres

BONN, RFA (AFP) — L'Italien Giorgio Lamberti a confirmé, hier à Bonn, qu'il méritait de figurer en bonne place dans la galerie des champions de natation. Quarante huit heures après son spectaculaire record du monde du 200 mètres nage libre, il a inscrit son nom au palmarès du record d'Europe du 100 libre où il succède au Français Stephan Caron, seulement quatrième de la finale des championnats d'Europe.

Pour s'imposer, Lamberti — troisième meilleure performance mondiale de tous les temps — s'est offert le luxe d'une deuxième longueur de bassin extrêmement rapide: 25.20 secondes. Presque aussi vite que Matt Biondi lors de son record du monde des Jeux de Séoul.

Le succès de Lamberti n'est pas le seul sujet de satisfaction pour les Italiens qui enregistrent en sus le titre de Stefano Battistelli sur 200 mètres dos. Une razzia (complétée par une présence dans quasiment toutes les finales) qui s'apparente presque à celle de la RDA dans les épreuves féminines, où Anke Moehring a ravi le record d'Europe du 200 m libre à sa coéquipière Heike Friedrich.

Leur compatriote Kristin Otto s'est également imposée sur 100 mètres dos et au relais 4 x 100 m libre, au cours duquel la française Catherine Plewinski a effectué la meilleure performance mondiale de l'année (55.11 sec) au 1er relais.

JEUX PAN-PACIFIQUE

Record de Noall

TOKYO (AP) — La Québécoise Patricia Noall, de Beaconsfield, a signé un nouveau record des Jeux Pan-Pacifique, hier, grâce à un sprint dans les derniers 10 mètres pour remporter le 200 mètres style libre. Elle a ainsi procuré au Canada sa première médaille d'or des compétitions.

Noall a inscrit un chrono de 2:00.87. Le précédent record de 2:01.34 appartenait à l'Américaine Mitzi Kremer depuis 1987. Kremer s'est classée deuxième, hier.

La Torontoise Allison Hignson, ancienne détentrice du record mondial en brasse, a pris la sixième place.

L'Américain Doug Gjertsen a également établi une nouvelle marque des Jeux pour guider son pays à une récolte de six médailles d'or sur un total de neuf finales.

Mark Tewsbury, de Calgary, a mérité le bronze dans le 100 mètres brasse, réalisant un temps de 56.65, tout juste derrière les Américains Jeff Rouse et Scot Johnson. Et Tur-loug O'Hare, de Vancouver, a pris la troisième place dans le 200 mètres libre, où Gjertsen a réussi son record en 1:52.23.

Ligue américaine

Mercredi

Milwaukee 5, New York 1
Californie 7, Minnesota 3
Texas 3, Seattle 1
Detroit 4, Baltimore 0
Toronto 7, Boston 3
Kansas City 6, Chicago 4
Cleveland 6, Oakland 3

Hier

Cleveland à Oakland
Toronto à Baltimore
New York à Detroit
Texas à Chicago
Boston à Milwaukee
Kansas City à Seattle

LIGUE NATIONALE

Section Est				
	g	p	moy.	diff.
CHICAGO.....	61	50	.563	—
MONTREAL.....	66	54	.550	4
NEW YORK.....	65	54	.550	4
ST. LOUIS.....	64	55	.538	5 1/2
PITTSBURGH.....	51	68	.429	18 1/2
PHILADELPHIE.....	48	70	.407	20 1/2

Section Ouest				
	g	p	moy.	diff.
SAN FRANCISCO.....	68	52	.567	—
HOUSTON.....	65	55	.542	3
SAN DIEGO.....	60	61	.496	8 1/2
CINCINNATI.....	56	63	.471	11 1/2
LOS ANGELES.....	56	64	.467	12
ATLANTA.....	48	73	.397	20 1/2

LIGUE AMÉRICAINE

Section Est				
	g	p	moy.	diff.
BALTIMORE.....	62	57	.521	—
TORONTO.....	61	59	.508	1 1/2
MILWAUKEE.....	62	60	.508	1 1/2
CLEVELAND.....	58	62	.483	4 1/2
BOSTON.....	57	61	.483	4 1/2
NEW YORK.....	55	65	.458	7 1/2
DETROIT.....	44	76	.367	18 1/2

Section Ouest				
	g	p	moy.	diff.
OAKLAND.....	72	48	.600	—
CALIFORNIE.....	71	48	.597	1/2
KANSAS CITY.....	66	53	.555	5 1/2
TEXAS.....	62	56	.525	9
MINNESOTA.....	59	61	.492	13
SEATTLE.....	57	62	.479	14 1/2
CHICAGO.....	51	69	.425	21



Les frappeurs

Match d'hier non inclus

	pb	ca	pp	cc	moy.
Brooks.....	418	101	45	8	242
Fitzgerald.....	203	50	31	5	246
Foley.....	277	62	27	5	224
Gallagher.....	423	110	63	17	260
Garcia.....	178	49	16	3	278
Hudler.....	120	32	13	6	267
Johnson.....	81	19	14	2	235
Martinez.....	274	77	18	3	281
Nixon.....	247	55	20	0	223
Owen.....	311	73	33	5	235
Raines.....	365	107	54	8	293
Sanjines.....	223	60	24	5	289
Walker.....	1	1	0	0	1000
Wallach.....	438	122	58	9	279
Buts volés: Nixon 30; Raines 27; Martinez 14; Hudler 13; Gallagher 10; Brooks 6; Garcia 5; Owen, Wallach 3; Fitzgerald, Foley, Santovenia 2; Aldrete, Johnson 1.					

Les lanceurs

	g-p	ml	pp	rb	mpm
Burke.....	7-2	68-2	20	44	2.62
Gross.....	9-8	158-2	73	126	4.21
Hesketh.....	5-3	40-6	26	32	5.85
Langston.....	10-3	125-2	77	125	1.83
Martinez.....	12-3	175-2	59	100	3.02
McGaffigan.....	3-5	64-2	28	34	3.90
Perez.....	6-12	147-2	62	115	3.78
B.Smith.....	9-7	165-0	47	99	2.56
Z.Smith.....	1-0	27-0	2	16	0.67
Thompson.....	0-0	3-0	0	1	0.00
Victoires préservées: Burke 23; Hesketh 3; McGaffigan, Z. Smith 2.					

INTERNATIONAUX DU CANADA Sznajder et Connell en quarts de finale

Guy Robillard
de la Presse Canadienne

DEPUIS QUE les Internationaux de tennis canadiens existent, aucun fils du pays n'avait atteint les quarts de finale.

Or voilà qu'hier au parc Jarry, deux Canadiens ont réussi l'exploit à moins de deux heures d'intervalle.

Andrew Sznajder, 22 ans, de Toronto, et Grant Connell, 23 ans, de Vancouver, ont presque tout de différé.

Le premier est blond, droitier et très démonstratif sur un court, le second est à la chevelure noire, gaucher et posé.

Des deux, Sznajder a été le plus méritant hier puisqu'il a battu de belle façon (6-2, 2-6, 6-3) le vétéran Kevin Curren, 23e joueur mondial et cinquième tête de série. Connell a peiné (6-3, 3-6, 7-5) pour venir à bout de Jonathan Canter, le tombeur de Marc Lauréndeau, un joueur classé derrière lui à l'ATP (139e - 130e). Deux jours plus tôt, il lui avait fallu se débarrasser de Miroslav Mecir, 22e joueur mondial, mais celui-ci était diminué par une blessure au dos.

En quart de finale aujourd'hui, Sznajder affrontera Andre Agassi et Connell, le gagnant du match entre Ivan Lendl et Jimmy Arias qui était disputé en soirée.

Classé 64e avant le début du tournoi, Sznajder est rendu tout près de son but premier, soit de passer parmi les 50 premiers à l'ATP.

Le Torontois n'a pas caché qu'il était très heureux de ce qu'il a qualifié de sa plus grande victoire en carrière. Il a souri quand on lui a demandé quel était le meilleur tennismen canadien si ce n'était pas lui, puisque cette reconnaissance lui a été contestée par Chris Pridham après une quatrième victoire consécutive aux championnats nationaux.

C'est la première fois qu'il atteint la ronde des quarts d'un tournoi majeur et il est devenu en même temps le tout premier Canadien à atteindre les quarts de finale des Internationaux de son pays. Avant hier, le meilleur joueur qu'il avait battu avait été l'Américain Jay Berger, actuellement 14e mondial.

« Pour être honnête, a-t-il men-

tionné, je visais d'atteindre la troisième ronde (huitième de finale). Tout ce qui suit est un boni. »

Face à Curren, il a été impressionnant, même si le grand Américain d'origine sud-africaine n'a pu compter sur son terrifiant service.

Le Canadien a bien résumé le match quand il a expliqué: « Au premier set, il (Curren) a raté plusieurs premiers services. Il a servi mieux au deuxième et j'ai eu une chance de briser son service que je n'ai pas manqué au troisième. » Quant à lui, il est souvent parvenu à exécuter de superbes passing shots et de beaux lobs brossés quand son rival s'avancait au filet. Ses services ont souvent été très précis.

Connell a triomphé d'un adversaire beaucoup plus modeste et même s'il a trouvé le moyen de perdre son service à trois reprises au dernier set. Canter a souvent critiqué les décisions des juges de lignes et un d'entre eux, qui souffrait d'un problème de vision ou d'excès de patriotisme, a même été contredit deux fois par l'arbitre avant d'être tout bonnement remplacé.

Le niveau du match n'a guère été relevé, mais Connell a déclaré que « à l'exception de mon service, je pense que j'ai très bien joué ».

Il traverse une bonne période puisqu'avant de venir à Montréal, il avait atteint les huitièmes de finale du tournoi de Stratton Mountain, où il avait été éliminé, 7-5 et 6-2, par l'Américain Glenn Layendecker.

Fait cocasse, une bonne partie de sa rencontre de presse après sa victoire a servi à analyser ses chances contre Lendl, qui n'avait pourtant pas encore joué contre Arias.

Lors des autres matches disputés en matinée hier, outre Agassi, qui a battu Kelly Evernden 6-2, 3-6 et 7-5, Nicolas Pereira, 18 ans, d'Argentine, a causé une surprise en éliminant Tim Mayotte, troisième tête de série, 6-3, 1-6 et 6-3; Alex Antonitsch a défait Diego Nargiso 3-6, 6-3 et 6-3; et Jay Berger a sorti Sammy Giammalva 6-3 et 7-5.

En double, finalement, Marc Laurendeau et son coéquipier Kelly Jones ont été éliminés 4-6, 7-6 (7-1) et 6-0 par le duo américain de Charles Beckman et Shelby Cannon, huitième tête de série.

EN BREF...

Rioux cinquième au Tour cycliste du Canada

ELORA, Ontario (PC) — L'Américain Randy Wicker, de l'équipe A.C. Pinarello, a remporté la sixième étape du Tour cycliste du Canada. Wicker a couvert les 18 kilomètres de cette étape contre-la-montre en 23:51. Il a devancé le Néo-zélandais Steven Swart (23:52) et l'Américain Scott Moninger (24:11). Le Danois Jack Olsen, de la formation Toshiba-Bikenergy, demeure au premier rang du classement général. Gervais Rioux, de Mont-Joli, figure au cinquième rang du classement général, à 49 secondes du meneur.

Evert jouera à Flushing Meadow

MIAMI (AP) — L'Américaine Chris Evert disputera les Internationaux de tennis des États-Unis, à Flushing Meadow, en septembre prochain, a annoncé l'Association des joueuses professionnelles. Il s'agira de la 19e participation consécutive d'Evert à ce tournoi qu'elle a remporté huit fois. Evert, âgée de 34 ans, n'a pas disputé un seul tournoi depuis Wimbledon, où elle a été éliminée en demi-finales par l'Allemande de l'Ouest Steffi Graf.

Larionov arrive à Vancouver

VANCOUVER (PC) — Quatre longues années de négociations ont pris fin lorsque l'as hockeyeur soviétique Igor Larionov et sa famille ont fait leur arrivée à Vancouver. Larionov, son épouse Lena et sa fille Alenka ont rapidement passé les douanes, mercredi, et il s'agissait pour le hockeyeur de la dernière étape d'un long processus lui permettant de joindre les Canucks de Vancouver. Contrairement à la scène d'il y a cinq semaines, lorsque les cameramen, journalistes et dirigeants des Canucks entouraient Larionov à sa première conférence de presse à Vancouver, il est presque passé inconnu cette fois.

Kingdom à nouveau en piste en Berlin

BERLIN, RFA (AFP) — Quarante-huit heures après avoir défrayé la chronique en battant le record du monde du 110 m haies en 12.92 secondes à Zurich, avec un vent défavorable de 0.1 m/sec, l'Américain Roger Kingdom sera de nouveau en piste à Berlin-Ouest, ce soir. L'année dernière, à l'occasion de la finale du Grand Prix FIAA-Mobil, il avait été chronométré en 13.04 sec avec un vent favorable de 1.60 m/sec au stade olympique des Jeux de 1936. Comme souvent, le vent sera sans doute une fois de plus de la partie à Berlin et le Britannique Colin Jackson présent pour donner la réplique à l'Américain. On peut donc d'autant plus s'attendre à tout que Kingdom semble avoir enrayé son rhume zurichois, même s'il est vrai que les exploits à répétition sont rarissimes.

Jakob Hlasek pourrait rater trois mois

ZURICH, Suisse (AFP) — Le numéro neuf mondial de tennis, le Suisse Jakob Hlasek, victime le week-end dernier d'une fracture au pied gauche, sera indisponible de six à 12 semaines, a-t-on appris dans son entourage. Cette blessure, survenue lors d'un entraînement à Flaine (France), va empêcher le champion helvétique de participer à plusieurs tournois dont les Internationaux des États-Unis, à Flushing Meadow, qui se dérouleront du 28 août au 10 septembre.

Richards et Chorske s'entendent avec le Canadien

SERGE SAVARD, directeur-gérant du Canadien, a laissé savoir qu'il en était venu à une entente de deux saisons plus une année d'option avec les joueurs recrues Todd Richards et Tom Chorske. Troisième choix du Canadien, 33e au repêchage de 1985, Richards est un défenseur de six pieds et 180 livres. Quant à Chorske, il avait été le 16e choix du repêchage de la même année.

AVIS PUBLICS



Transports Québec

APPELS D'OFFRES

Sont admis à soumissionner les entrepreneurs dont le principal établissement (place d'affaires) est situé au Québec, qui possèdent une licence de la Régie des entreprises de construction du Québec dans la ou les catégories pertinentes (lorsque cette licence est exigée), et qui ont commandé à leur nom propre une copie du dossier d'appel d'offres du projet.

Les intéressés peuvent consulter ou obtenir le dossier d'appel d'offres, de même que les renseignements nécessaires à la présentation d'une soumission, en s'adressant aux bureaux suivants:

Service des contrats

Ministère des Transports

700, boul. St-Cyrille Est

20^e étage

Québec (Québec) G1R 4Y9

Tél.: (418) 644-8848

OU

Service des contrats

Ministère des Transports

255, boul. Crémazie Est

1^{er} étage

Montréal (Québec) H2M 1L5

Tél.: (514) 873-6061

Le Ministère ne s'engage à accepter ni la plus basse ni toute autre soumission.

**Le sous-ministre,
Jean-Marc Bard, F.C.A.**

■ **Projet no 102-0902-9** — Terrassement, structure de chaussée, drainage, aménagement paysager et éclairage routier sur les routes 132 et 197, dans la municipalité de Gaspé, M.R.C. La-Côte-de-Gaspé, circonscription électorale de Gaspé. Longueur de 4.45 km. On peut obtenir le dossier d'appel d'offres du projet moyennant une somme de 30 \$, non remboursable payable en espèces, par chèque ou par mandat-poste à l'ordre du ministre des Finances.

Garantie de soumission exigée: — cautionnement de soumission: 300 000 \$ ou — chèque visé: 150 000 \$.

La réception des soumissions est faite au Service des contrats, 700, boulevard St-Cyrille Est, 20e étage, Québec (Québec) G1R 4Y9.

L'ouverture des plis se fera au bureau de Québec à l'adresse précitée.

La réception des soumissions prendra fin le **mardi 19 septembre 1989 à 15h.**

■ **Projet no 102-0906-9** — Terrassement, structure de chaussée, ouvrages d'art, aménagement d'espaces verts, travaux d'aqueduc et d'égout, structure, éclairage et aménagement paysager sur la route 132, dans la municipalité de Grande-Rivière, M.R.C. Pabok, circonscription électorale de Gaspé. Longueur de 3.44 km. On peut obtenir le dossier d'appel d'offres du projet moyennant une somme de 30 \$, non remboursable payable en espèces, par chèque ou par mandat-poste à l'ordre du ministre des Finances.

Garantie de soumission exigée: — cautionnement de soumission: 266 000 \$ ou — chèque visé: 133 000 \$.

La réception des soumissions est faite au Service des contrats, 700, boulevard St-Cyrille Est, 20e étage, Québec (Québec) G1R 4Y9.

L'ouverture des plis se fera au bureau de Québec à l'adresse précitée.

La réception des soumissions prendra fin le **jeudi, 21 septembre 1989 à 15h.**

■ **Projet no 103-0901-9** — Terrassement et structure de chaussée et aménagement d'espaces verts sur la route 132 et aux abords de celle-ci, dans les municipalités de la Martre et de Tourlelle, M.R.C. Denis Rivier, circonscription électorale de Matane. Longueur de 3.21 km. On peut obtenir le dossier d'appel d'offres du projet moyennant une somme de 30 \$, non remboursable payable en espèces, par chèque ou par mandat-poste à l'ordre du ministre des Finances.

Garantie de soumission exigée: — cautionnement de soumission: 350 000 \$ ou — chèque visé: 175 000 \$.

La réception des soumissions est faite au Service des contrats, 700, boulevard St-Cyrille Est, 20e étage, Québec (Québec) G1R 4Y9.

L'ouverture des plis se fera au bureau de Québec à l'adresse précitée.

La réception des soumissions prendra fin le **mardi 19 septembre 1989 à 15h.**

■ **Projet no 311-4502-9** — Tassement de gravier brut et le mélange de sable tamisé et sel, sur diverses routes (réserve du Ministère), dans diverses municipalités, M.R.C. de Charlevoix et Charlevoix-Est, circonscription électorale de Charlevoix. On peut obtenir le dossier d'appel d'offres du projet moyennant une somme de 5 \$, non remboursable payable en espèces, par chèque ou par mandat-poste à l'ordre du ministre des Finances.

Garantie de soumission exigée: — cautionnement de soumission: 6 000 \$ ou — chèque visé: 3 000 \$.

La réception des soumissions est faite au Service des contrats, 700, boulevard St-Cyrille Est, 20e étage, Québec (Québec) G1R 4Y9.

L'ouverture des plis se fera au bureau de Québec à l'adresse précitée.

La réception des soumissions prendra fin le **jeudi, 7 septembre 1989 à 15h.**

■ **Projet no 320-4503-9** — Tassement de sable brut et mélange de sable et sel sur la route 175 (Banc du ministère), dans la Réserve Faunique des Laurentides, M.R.C. La Jacques-Cartier, circonscription électorale de Chauveau. On peut obtenir le dossier d'appel d'offres du projet moyennant une somme de 5 \$, non remboursable payable en espèces, par chèque ou par mandat-poste à l'ordre du ministre des Finances.

Garantie de soumission exigée: — cautionnement de soumission: 3 400 \$ ou — chèque visé: 1 700 \$.

La réception des soumissions est faite au Service des contrats, 700, boulevard St-Cyrille Est, 20e étage, Québec (Québec) G1R 4Y9.

L'ouverture des plis se fera au bureau de Québec à l'adresse précitée.

La réception des soumissions prendra fin le **jeudi, 7 septembre 1989 à 15h.**

■ **Projet no 525-2402-9** — Réparation d'un pont en béton, au-dessus de la rivière Canards, sur la route 112, dans la municipalité de Weedon Canton, M.R.C. le Haut St-François, circonscription électorale de Mégantic-Compton. On peut obtenir le dossier d'appel d'offres du projet moyennant une somme de 5 \$, non remboursable payable en espèces, par chèque ou par mandat-poste à l'ordre du ministre des Finances.

Garantie de soumission exigée: — cautionnement de soumission: 20 000 \$ ou — chèque visé: 10 000 \$.

La réception des soumissions est faite au Service des contrats, 700, boulevard St-Cyrille Est, 20e étage, Québec (Québec) G1R 4Y9.

L'ouverture des plis se fera au bureau de Québec à l'adresse précitée.

La réception des soumissions prendra fin le **jeudi, 7 septembre 1989 à 15h.**

■ **Projet no 320-2407-9** — Construction d'un ponton préfabriqué en béton, terrassement, structure de la chaussée et revêtement souple sur le Rang St-Nicolas dans la municipalité de St-Ferréol-les-Neiges, M.R.C. de la Côte-de-Beaupré, circonscription électorale de Charlevoix. Longueur de 37 mètres. On peut obtenir le dossier d'appel d'offres du projet moyennant une somme de 5 \$, non remboursable payable en espèces, par chèque ou par mandat-poste à l'ordre du

Haute voltige à Varsovie

L'arrivée au pouvoir de Solidarité commande l'appui de l'Occident

LES POLONAIS ont le sens de l'Histoire. Et souvent hélas du drame ! À quelques jours du neuvième anniversaire de la création et de la reconnaissance légale du syndicat *Solidarność*, une autre page sera vraisemblablement tournée aujourd'hui même à Varsovie. Si, comme tout le laisse croire, le président Jaruzelski confie la formation du gouvernement polonais à un député issu de l'opposition légale, la Pologne s'engagera alors dans une voie inédite, aux conséquences tout aussi imprévisibles que les événements de l'été 1980. L'exercice de haute voltige auquel se prépare la Pologne se dessine sur un fond de formidables défis, au sens premier de cet adjectif.

À l'évidence, l'arrivée au pouvoir de représentants de *Solidarność* et sans doute de deux petits partis — les démocrates et les paysans unis — autrefois vassaux des communistes interpelle directement Moscou. Et l'ensemble des démocraties populaires qui suivent, avec des réactions diverses, la vertigineuse trajectoire de la politique polonaise. De l'extérieur, on ne peut que s'en remettre à la prudence et à la sagesse de l'état-major de *Solidarność* — à commencer par le professeur Geremek, candidat possible au poste de premier ministre — pour éviter les gestes irréparables.

La formation d'un gouvernement d'où les communistes seraient exclus confirmerait le verdict rendu par le peuple polonais lors des élections de juin dernier. Le risque éventuellement assumé par *Solidarność* en accédant au pouvoir n'est pas mince. La mise en oeuvre des réformes indispensables à la relance de l'économie ne lui vaudra guère de popularité auprès d'une population dont le niveau de vie n'a fait que décroître au cours de

la dernière décennie. Patience et sagesse seront-elles au rendez-vous du changement de cap que propose le programme socio-économique du premier syndicat indépendant jamais établi dans une démocratie populaire ?

Le cheminement vers une économie de marché constitue en soi une expérience totalement inédite aux difficultés imprévisibles, mais nécessairement très sérieuses. Comment une société habituée à une planification rigide et centralisatrice s'accommodera-t-elle des aléas de l'offre et de la demande ?

Les économistes vont sans doute suivre l'expérience polonaise avec l'intérêt des laborantins. L'Occident devra accorder autre chose qu'une oreille attentive à l'entreprise qu'engageront les nouveaux dirigeants polonais. Les décisions arrêtées au Sommet des Sept, à Paris, doivent se traduire en mesures concrètes, précises et généreuses. Quelques réunions de hauts fonctionnaires ont déjà eu lieu au siège de la Communauté européenne à Bruxelles. Quelle y a été la participation du Canada ? Quels efforts entend-on consentir au titre de l'aide alimentaire et financière ? Quel appui envisage-t-on accorder aux projets élaborés par *Solidarność*, déjà présentés d'ailleurs à diverses capitales occidentales ? Le silence n'est plus de mise.

Il y aura cinquante ans à la fin du mois, l'Europe abandonnait la Pologne à son sort. La Seconde Guerre mondiale était déclenchée. Cette fois-ci, la prudence et l'intelligence commandent une attitude différente, généreuse. Il faut aider la Pologne à relever des défis qui déjà revêtent une dimension historique.

— PAUL-ANDRÉ COMEAU

Qu'il pleuve, et beaucoup !

Le bas niveau des réservoirs d'Hydro n'est pas un drame

CERTAINS se sont scandalisés, à commencer par l'opposition péquiste, qu'Hydro-Québec poursuive ses exportations d'électricité aux États-Unis alors qu'elle doit mettre en opération la centrale thermique de Tracy, alimentée au mazout, pour répondre aux besoins des Québécois. La société d'État a dû recourir à cette solution pour combler le ralentissement de la production causée par le manque d'eau dans ses réservoirs.

Et pourtant, si les critiques avaient pris soin de relire le dernier plan de développement d'Hydro-Québec, publié il y a déjà cinq mois, ils n'auraient trouvé aucune raison de s'indigner.

Il y a plusieurs années maintenant qu'Hydro-Québec vend de l'électricité en quantité appréciable tant aux États-Unis que dans les provinces voisines. Aux prises avec des surplus énormes, la société d'État a commencé tout d'abord par écoulé l'énergie excédentaire, puis elle a élargi sa politique commerciale en vendant de l'énergie garantie sur une longue période. Ces expéditions en dehors du Québec sont loin d'être négligeables. En 1987 par exemple, alors qu'elles atteignaient un sommet, elles ont rapporté à la société d'État 14 % de la valeur totale des ventes.

Mais, dans les faits, Hydro exporte surtout de l'énergie excédentaire (70 % de l'ensemble des exportations en 1987) dont la quantité disponible dépend principalement, en plus bien sûr de l'évolution de la demande, de l'hydraulique ou, si l'on veut, du niveau des réserves d'eau. Ainsi, quand il pleut abondamment, la société d'État est en mesure d'offrir plus d'énergie sur les marchés externes.

Or, depuis cinq ans, les chutes de pluie se font plus rares au Québec, au point où l'hydraulique est maintenant inférieure à 10 % du niveau moyen observé dans le passé. La société d'État n'en fait pas un drame : de 1960 à 1963, l'hydraulique a été de 15 % inférieure à la moyenne historique.

En 1988, Hydro disposait encore d'une marge de manoeuvre suffisante pour vendre de l'énergie excédentaire jusqu'en 1993. Mais la sécheresse de l'an dernier, qui coïncidait avec une hausse des besoins des Québécois, a conduit la société d'État

à prendre des mesures d'ajustement qu'elle a rendues publiques dans son plan de développement.

Ainsi, peut-on lire dans ce plan que « pour faire face à des conditions extrêmes de faible hydraulique en même temps qu'à la demande régulière, il pourrait être nécessaire, notamment, d'utiliser la centrale thermique de Tracy, d'acheter de l'énergie des réseaux voisins et, à la limite, d'exploiter certains réservoirs à des niveaux en deça des conditions normales d'exploitation ».

Quant à la suspension des exportations d'énergie excédentaires, elle allait de soi. En 1989, les expéditions sur les marchés externes ne représenteront plus que 6 % de l'ensemble des ventes d'Hydro. Bref, une proportion marginale. Il n'y a vraiment pas de quoi fouetter un petit chat.

Il s'en trouvera sans doute pour grogner contre la dépendance à laquelle « se résigne » la société d'État en important de l'énergie des États-Unis. Voilà une perspective à courte vue, car les grands réseaux nord-américains sont de plus en plus intégrés et complémentaires les uns des autres, augmentant ainsi leur efficacité et leur rentabilité. Par exemple, ceux qui affrontent les périodes de pointe surtout l'été disposent l'hiver d'une plus grande quantité d'énergie qu'ils peuvent offrir sur les marchés voisins.

Ce n'est pas parce qu'elle est un imposant producteur et exportateur d'électricité qu'Hydro-Québec doit se priver d'importer si cela lui permet d'assurer un service d'une plus grande continuité et d'une plus grande qualité.

La stratégie d'Hydro-Québec comporte toutefois un inconvénient qu'elle aurait tort de sous-estimer : la pollution créée par la centrale de Tracy, nourrie au mazout. Si cette centrale devait rester en opération durant des mois, voire des années, la société d'État devrait tout mettre en oeuvre pour limiter les dommages causés sur l'environnement.

Mais le plus simple serait qu'il pleuve, beaucoup et longtemps, même si les Québécois doivent s'exporter sous des cieux plus ensoleillés. L'hydroélectricité, c'est d'abord de l'eau.

— ALBERT JUNEAU

Mieux vaut prévenir qu'avorter

LIBRE OPINION

MICHEL SALMADOR LOUIS

L'auteur est sociologue

ENTRE les groupes favorables et défavorables à l'avortement, travaillent discrètement mais efficacement les professionnels des cliniques de planification des naissances dont les avis, dans ce contexte, ne sont pas sans intérêt.

L'expérience du Centre hospitalier universitaire de Laval (CHUL) montre que 90 % des demandes d'avortement contiennent une motivation économique. C'est donc l'élément primordial qui déclenche la démarche. Le préjugé populaire voulant que les femmes avortent strictement par égoïsme ou par insouciance de l'importance de la vie, ne trouve donc pas sa confirmation dans cette donnée.

Pour 70 % de la clientèle, la situation prend une allure autrement dramatique au moment de se présenter à la clinique. Car, si les femmes mariées y arrivent la plupart du temps accompagnées de leurs partenaires, celles en union de fait sont généralement seules, leurs concubins ayant pris la poudre d'escampette à l'annonce de la grossesse. Pareille démission engendre un niveau accru d'insécurité et de panique chez la « victime » qui, dans bien des cas,

sombre dans un état de crise plus ou moins prolongée pendant laquelle il est impossible de pratiquer l'avortement.

Pour beaucoup de personnes scandalisées ou effrayées sachant que 20.000 avortements (sans compter les non-déclarés) sont pratiqués au Québec chaque année, il s'agit là d'un nouveau fléau social. Mais elles ne se doutent pas que ce n'est là qu'un phénomène dont les premières manifestations remontent à l'orée de l'histoire de l'humanité et que ce problème qui se pose à la conscience collective est trop complexe pour s'imaginer pouvoir le solutionner une fois pour toutes.

L'avortement fait couler beaucoup d'encre. Deux tendances diamétralement opposées polarisent le débat : les abolitionnistes et les prohibitionnistes. Entre les deux, moins bruyants et infiniment moins radicaux, ceux qu'on pourrait appeler les réglementaristes. Certains spécialistes croient que l'avortement devrait être libre aux femmes jusqu'à un certain nombre de semaines à condition que ces femmes puissent avoir un service adéquat de conseil au plan psycho-social, au plan contraceptif... Après le délai fixé, l'avortement serait soumis à certaines conditions parmi lesquelles l'approbation d'un certain nombre de médecins apparaît essentielle.

De toute évidence, ce qu'on semble consacrer comme primordial par les propos précédents, c'est le principe de la liberté individuelle. Toute

autre considération ne pourra être que subsidiaire ou complémentaire.

Pour d'autres penseurs, c'est le droit à la vie qui est fondamental. Tel est le cas pour Pierre de Lochet dont l'argumentation ne manque pas, toutefois, d'éclectisme. « Il est vrai, affirme-t-il, qu'il faut protéger la vie du fœtus; mais il est vrai aussi que la décision des parents est importante, que l'équilibre et la santé de la mère et du couple ne peuvent être négligés; il est vrai qu'on porte une responsabilité quant à la qualité de vie qu'on transmet; il est vrai également qu'il n'est pas humain d'imposer à une femme une maternité contre son gré. »

Tout en avalisant cette dernière thèse qui nous semble être une invitation à tenir compte des multiples dimensions du problème au moment d'intervenir, nous admettons comme sensée la résolution de la clinique du CHUL à l'effet que quelle que soit l'idée que la femme se fait du fœtus, le contenu de ses croyances, de sa spiritualité, de ses valeurs... la clinique aura à la supporter si elle vient frapper à ses portes.

Cependant, il importe de rappeler que la vocation de la clinique en est une de planification des naissances et non d'avortement; qu'on est tout à fait conscient que prévenir vaut infiniment mieux qu'avorter et qu'en cas d'avortement, ce qui peut aider à minimiser le traumatisme chez la bénéficiaire, ce sont les circonstances préparatoires à l'acte et le suivi qu'on en est en mesure d'assurer.

LAZURE, LAURIN, LANDRY ET COMPAGNIE



REPRISE

LETTRES AU DEVOIR

La paix syndicale aux Postes

Lettre adressée à M. Jean Francoeur

BIEN qu'il serait faux de dire que le regroupement des facteurs et des postiers s'est fait sans problème, il serait encore plus faux de suggérer, comme vous le faites dans votre éditorial du 12 juillet 1989, que les facteurs sont « dans le maquis ».

Vous errez en soutenant que les postiers ont monopolisé les postes de direction du « nouveau » syndicat des postiers du Canada (SPC). De fait, le syndicat a fait tout en son pouvoir pour intégrer l'ensemble des membres à la nouvelle entité syndicale.

Des facteurs, factices, représentants et représentants des autres unités de négociations intégrées au SPC occupent présentement des postes de direction aux niveaux national, régional et local.

Le SPC entreprend la négociation de la convention collective de tous les employés et employées de l'exploitation urbaine de Postes Canada sachant que 89,3 % des membres ont voté en faveur de son programme de revendications. Donc, les postiers et les facteurs sont loin d'être « à couteaux tirés », comme vous le dites dans votre éditorial.

— JEAN-CLAUDE PARROT
président du SPC
Ottawa, le 8 août.

La langue de la justice

LA LANGUE de la justice pour la majorité francophone au Québec est l'anglais lorsque leur cause est entendue par un juge dont la langue d'expression est l'anglais tant devant la Cour supérieure et surtout devant la Cour d'appel (où les honorables juges anglophones sont plus que très bien représentés).

Ce fait n'est peut-être pas très connu ici au Québec mais c'est une chose courante depuis l'arrêt *Blaikie* de 1979. Les juges anglophones ont interprété cet arrêt comme leur donnant le droit absolu de choisir la langue dans laquelle ils vont écrire leur jugement que le justiciable soit francophone ou anglophone. Et les 12 jugements bien documentés dans ce dossier montrent bien qu'il ne s'agit pas d'un cas d'exception. En effet le soussigné n'a vérifié que quelques douzaines de jugements pour en dénicher facilement une douzaine qui prouvent bien ce point. Il sera facile de prouver que ceci est presque la pratique courante des juges anglophones de motiver leur jugement en anglais.

Et depuis l'intervention de M. D'Iberville Fortier, commissaire aux langues officielles, la minorité anglophone du Québec aurait raison de se plaindre d'être humiliée par le législateur québécois lorsqu'il a décidé que l'anglais serait prohibé dans l'affichage public. Pourquoi alors un justiciable francophone ne se sentirait-il pas aussi « humilié » par les juges anglophones lorsqu'il reçoit un jugement (surtout et qu'il perd dans une cause affectant

gravement toute sa vie) dans une langue autre que celle qu'il a choisie comme langue d'expression pour s'adresser aux tribunaux du Québec... ?

Les justiciables ainsi visés ne sont évidemment pas des millions, mais ils représentent certainement plusieurs douzaines sinon quelques centaines de justiciables. Peu importe le nombre c'est la pratique qui est intolérable du point de vue du soussigné.

Le soussigné a donc entrepris des démarches légales pour faire clarifier les droits linguistiques de la majorité francophone tant du point de vue constitutionnel que du point des différentes chartes des droits.

Le soussigné ne veut pas jouer au martyr et aller chercher des accusations d'outrage au tribunal de façon délibérée, c'est pourquoi il espère que les médias d'information interviennent d'eux-mêmes spontanément.

— LOMER PILOTE
avocat procureur des requérants
Montréal, le 30 mars.

La véritable mise au monde

Réponse à la lettre de M. le curé Louis Aucoin (LE DEVOIR, 11 août)

VOTRE réflexion sur Thomas d'Aquin, le Moyen Âge et l'avortement peut séduire. Toutefois, il est facile en tant qu'homme de juger de ce qui doit advenir du « fils de l'homme ». Mais si vous me permettez de répliquer en tant que femme et mère de trois enfants, je vous dirai que pour moi, même si, « dès le premier instant de sa conception tout est là en germe », un enfant n'existe pas encore.

C'est bien vous qui croyez en l'âme ? Eh bien ! l'âme ne prend-elle pas vie que dans l'amour ? Sinon, on se retrouve vite devant des monstres. Sans une assistance constante, affectueuse et respectueuse qui dure vingt ans, et souvent davantage, il n'y a pas d'être humain digne de ce nom.

Quand donc, vous, les curés, qui n'avez jamais mis les mains à la pâte (ou aux couches), quand donc resterez-vous à votre place dans ce débat qui ne doit échoir qu'aux seuls parents qui, eux, doivent se demander s'ils peuvent donner autant et aussi longtemps.

L'éducation est la véritable mise au monde et bien plus que ce simple petit coup d'envoi biologique, aveugle et bien mâle dans toute son ignorance des choses de la vie.

— Gisèle Cousineau-Forget
Laval, le 12 août.

Une décision décevante

EN TEMPS qu'auditeur régulier des émissions de Radio-Canada International (RCI) en langue allemande, diffusées sur ondes courtes de Montréal vers l'Europe, je regrette particulièrement la fermeture de ce service, annoncée par la direction de RCI pour le 29 septembre prochain.

J'ai de la difficulté à comprendre le raisonnement des responsables : les coûts de l'installation prévue d'émissions en chinois ne permettant pas la poursuite des 30 minutes quotidiennes du service allemand.

Les émissions en langue allemande jouissent d'une très grande popularité auprès des amateurs d'ondes courtes dans les pays de population germanophone (notamment en Allemagne

de l'Ouest, en Allemagne de l'Est, en Autriche et en Suisse).

Quant à moi, je voyage régulièrement au Canada et j'apprécie beaucoup le fait d'avoir des nouvelles nationales et d'obtenir des informations touristiques, culturelles, économiques et autres sur ce pays quand je suis en Europe.

Ce pourrait aussi être une question de prestige pour le Canada que de poursuivre son service de radio en allemand, service créé il y a 42 ans, alors que par exemple des pays comme l'Albanie, l'Équateur ou Taïwan diffusent régulièrement dans cette langue.

— KLAUS FLECK
Montréal, le 11 août.

P.S. J'ai rédigé cette lettre alors que j'étais en vacances ici.

Une tradition qui s'est perdue

Lettre adressée à la Société canadienne des postes

DEPUIS quelques années la livraison de mon journal par la poste accuse certains retards occasionnels alors qu'auparavant la réception se faisait au jour le jour de façon régulière. Jusqu'ici, je n'ai pas porté plainte, connaissant les difficultés administratives qui sévissent dans vos services.

Le dernier numéro du magazine *Actualité* nous apporte trois grandes pages publicitaires où il est écrit (entre autres), «... plus de 60.000 employés [...] se sont engagés à améliorer le service postal [...] Ils peuvent compter sur le système de contrôle et de gestion du courrier le plus avancé au monde [...] Le Centre de contrôle national, doté de la technologie informatisée la plus perfectionnée, coordonne l'acheminement du courrier, réévaluant ainsi au passé nos anciennes images du service postal ».

Vous pouvez juger de l'efficacité de votre « système le plus avancé au monde », par ce petit exemple :

Lundi, le 7 août, j'ai reçu les journaux des 1er et 3 août; mardi le 8, j'ai reçu ceux des 2 et 4 août; mercredi le 9, j'ai reçu ceux des 5 et 7 août et, aujourd'hui, le 10 août... rien.

Quand on pense qu'il y a 40 ans, la poste m'apportait mon journal régulièrement tous les matins. Voilà l'une de vos « anciennes images de service postal » que j'aimerais bien, quant à moi, voir revenir.

— ROLAND ROCHON
Montpellier, le 10 août.

LE DEVOIR

LE DEVOIR est publié par l'Imprimerie Populaire Limitée, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal, H2Y 1X1. Il est composé et imprimé par Imprimerie Dumont, Division du Groupe Quebecor Inc., dont les ateliers sont situés au 7743, rue Bourdeau, LaSalle. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR. LE DEVOIR est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Quebecor Inc., située au 775, boul. Lebeau, St-Laurent. Courrier de deuxième classe: enregistrement numéro 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec. (514) 844-3361

Abonnements: (514) 844-5738

« LE DEVOIR » (USPS #003708) is published daily by L'Imprimerie Populaire, Limited, 211 rue St-Sacrement, Montreal, Quebec H2Y 1X1. Subscription rate per year is \$ 439.00 USD. Second Class Postage paid at Champlain, N.Y. U.S. POSTMASTER: send address changes to: Insa, P.O. Box 1518, Champlain, N.Y. 12919-1518

L'ACTUALITÉ INTERNATIONALE

Le fils de Khomeini rappelle Rafsandjani à l'ordre

NICOSIE (Reuter) — Le président iranien Ali Akbar Hachemi Rafsandjani s'est donné pour objectif prioritaire la relance économique et a affirmé que « les temps ont changé » ce qui lui a valu un rappel à l'ordre immédiat du fils de l'ayatollah Khomeini.

Dans son discours de prestation de serment devant le Parlement, Rafsandjani s'est engagé à ne pas outrepasser les idéaux fixés par l'imam Khomeini, mais a rejeté le principe qui fait de la quête de l'indépendance politique la priorité absolue du régime. « Les temps ont beaucoup changé. Il n'est pas bon de défendre le pays avec un peuple pauvre et affamé (...) Cela ne peut pas continuer ainsi », avait-il déclaré.

Quelques heures après la cérémonie, Ahmad Khomeini, tenant de la ligne dure inculquée par son père, est intervenu pour lui enjoindre de ne pas s'écarter des idéaux révolutionnaires.

Le fils de l'imam a juré que l'Iran chasserait les États-Unis du Proche-Orient et a rejeté toute coopération de son pays à la libération des otages occidentaux détenus au Liban. « Aujourd'hui, les États-Unis pensent que depuis la disparition de l'imam, ils peuvent accuser nos responsables d'avoir des contacts avec eux. Mais je vous assure que nos responsables mousseront l'Amérique et la chasseront du Proche-Orient », a déclaré Ahmad Khomeini, dont les propos ont été cités par Radio Téhéran.

Dans son discours, Rafsandjani s'était gardé de s'en prendre aux États-Unis et à l'Occident, rompant avec la pratique des dirigeants iraniens depuis le début de la révolution, et avait pris pour cibles principales la famine et la pauvreté.

La libération des otages est la condition préalable à toute amélioration sensible des relations entre l'Iran et l'Occident, dont l'argent et la technologie sont indispensables à Téhéran pour la relance économique. Mais en se faisant l'écho du faucon Ali Akbar Mottachemi, ministre de l'Intérieur sortant, Ahmad Khomeini, considéré par les durs comme le porte-étendard de son père, a déclaré : « Le président américain affirme que son pays est prêt, à certaines conditions, à résoudre le problème des otages avec l'Iran — comme si nous brûlions d'envie de le rencontrer et comme s'il était dans une position lui permettant de poser des conditions ».

Cambodge

Sihanouk propose une troisième solution

PARIS (AFP) — Le prince Norodom Sihanouk, homme clef de toute solution au Cambodge, et le ministre français des Affaires étrangères Roland Dumas, co-président de la Conférence internationale de Paris, ont envisagé hier une « troisième solution » de compromis sur le partage du pouvoir au Cambodge avant les élections générales, a annoncé le prince.

Le prince a précisé à l'AFP, à sa sortie du Palais des Affaires étran-

Moscou propose des réformes pour calmer l'agitation nationaliste

MOSCOU (AFP) — La plate-forme du Parti communiste soviétique sur la question nationale publiée hier par la Pravda prévoit une certaine décentralisation, en particulier économique, au sein de l'Union tout en adressant une mise en garde aux éléments « extrémistes » qui tentent d'aggraver la situation dans plusieurs régions.

La publication de cette plate-forme intervient à quelques semaines du plénum attendu du Comité central sur les nationalités, alors que le pays connaît depuis de longs mois de nombreux foyers persistants de tensions nationalistes. La question des nationalités, admet d'ailleurs le document dans son préambule, revêt maintenant une acuité exceptionnelle et parfois un caractère explosif

et sa solution est primordiale pour le « destin de la perestroïka et le futur de notre pays ».

La plate-forme, qui sera examinée par les membres du Comité central, est publiée au lendemain du rejet par le présidium du Soviet suprême de l'URSS de deux lois adoptées il y a quelques jours par le parlement de la république balte d'Estonie, limitant les droits de vote de la minorité russe et imposant l'usage de la langue estonienne dans l'administration, relèvent les observateurs.

Le document du Parti communiste souligne en effet qu'un « citoyen d'une république est en même temps un citoyen de l'Union soviétique. Les privilèges de certains et la limitation des droits des autres pour des raisons de nationalité, de religion, de

langue ou de durée de résidence sont inadmissibles ».

Après avoir souligné la nécessité de procéder à des « transformations radicales dans la fédération soviétique », la plate-forme trace les grandes lignes des compétences entre le centre et les Républiques qui, depuis la première constitution de l'URSS, en 1924, sont actuellement purement formelles en raison de la tendance à l'« unitarisme » qui s'est développée depuis.

L'URSS est composée de 15 républiques, 20 républiques autonomes plus petites, huit régions autonomes et 10 districts autonomes.

À Moscou doivent revenir en particulier la défense, la sécurité, la diplomatie et les questions économi-

ques à l'échelle de l'Union. Les républiques fédérées ont quant à elles le pouvoir de bénéficier de tous les « droits répondant à leurs statuts d'États socialistes souverains ».

La plate-forme précise que les républiques ont le droit de réclamer la suppression d'une loi fédérale si elle outrepassé « les pleins pouvoirs » de l'Union et inversement. Le document propose que le Comité de contrôle constitutionnel de l'URSS soit chargé de l'examen des divergences qui pourront apparaître entre le centre et les républiques.

La plate-forme prévoit également le passage à des formes d'autonomie économique pour les républiques. Le centre doit cependant veiller à ce que cette autonomie économique républicaine ne porte pas dommage aux intérêts généraux du pays, ainsi qu'à la défense et à la sécurité de l'URSS.

Autre mesure envisagée par la plate-forme et entrant dans le cadre de la décentralisation : le document préconise l'élargissement des droits des républiques autonomes et le renforcement du statut juridique des régions et districts autonomes, en leur accordant notamment le droit de soumettre des initiatives législatives devant les instances supérieures de l'URSS ou des républiques fédérées.

Plusieurs intervenants s'étaient plaints devant le Congrès des députés du peuple, en mai-juin derniers, que les républiques autonomes ne disposent pas suffisamment de libertés de manœuvres.

La question nationale la plus douloureuse en URSS est vraisemblablement celle du Nagorny Karabakh, cette région autonome de l'Azerbaïdjan déchirée entre la majorité arménienne et les Azéris.

Le document envisage également la nécessité de créer pour l'immense Fédération de Russie (RSFSR), des structures notamment administratives, économiques et idéologiques qui lui soient propres, ce qui n'est pas le cas actuellement. On propose de même de créer deux chambres au Soviet suprême de la RSFSR de façon à mieux répondre aux aspirations des multiples peuples qui vivent dans la Fédération.

Le plénum du Comité central sur les nationalités est prévu pour le début de l'automne.

Colombie

Démission collective des juges

BOGOTA (Reuter) — L'association des juges colombiens a ordonné à ses 4,379 membres de démissionner collectivement pour protester contre le manque de protection dont ils font l'objet.

Cette initiative, annoncée hier par le président de l'association, Antonio Suarez Nino, intervient après l'assassinat, la veille, d'un juge de Cour d'appel qui venait de confirmer un mandat d'arrêt contre Pablo Escobar, accusé d'être un dirigeant du cartel de la drogue de Medellín.

En dix ans, une cinquantaine de juges ont été assassinés en Colombie. Hier après-midi, 50 des 55 juges des Cours d'appel de Bogota avaient remis leur démission, a annoncé un porte-parole du ministère de la Justice.

Suarez Nino a précisé que son association pourrait revenir sur la consigne donnée aux juges si le gouvernement du président Virgilio Barco s'engageait clairement à protéger les magistrats contre les tueurs à gages. Il a ajouté que, outre les démissions collectives, l'association prévoyait une grève illimitée de tout le système judiciaire.

La quasi-totalité des 21,000 employés de l'administration judiciaire colombienne ont observé le 1er août une grève de 24 heures pour réclamer davantage de protection du gouvernement.

CARTES D'AFFAIRES

ROBIC, ROBIC & ASSOCIÉS

Fondée en 1992
Agents de brevets d'invention
et de marques de commerce

1514, Docteur Penfield,
Montréal, Canada, H3G 1X5

Fax: (514) 934-1246
Tél.: 05-268656
Tél.: (514) 934-0272



Dans l'attente de la liberté

PHOTO AP

Deux jeunes Est-Allemands jouent près de l'ambassade d'Allemagne de l'Ouest à Vienne pendant que leurs parents tentent d'obtenir un visa pour la RFA. L'ambassade de RFA à Vienne

est devenue une plaque tournante pour les réfugiés est-allemands qui franchissent illégalement la frontière entre la Hongrie et l'Autriche. Une nouvelle procédure d'accueil a été adoptée. Cette procédure simplifiée permet à certains réfugiés qui ont des parents ou un point d'attache en RFA de s'y rendre directement sans passer par le camp de transit de Giessen (RFA) menacé d'asphyxie.

Le général Aoun demande à l'ONU l'envoi d'observateurs au Liban

NEW YORK (AFP) — Le général chrétien libanais Michel Aoun a demandé à l'ONU l'envoi d'une mission d'observateurs « chargée de vérifier le cessez-le-feu réclamé mardi dernier par le Conseil de sécurité », a révélé hier l'ambassadeur du Liban auprès de l'ONU, M. Chawki Choueri.

Le diplomate s'est entretenu avec le secrétaire général de l'ONU, M. Javier Perez de Cuellar, à qui il a transmis oralement cette demande et remis également un message du général Aoun dénonçant les violations par la Syrie du cessez-le-feu.

« J'attends une action du secrétaire général », a déclaré à l'AFP l'ambassadeur libanais. Il a rappelé que l'envoi d'une mission d'observateurs de l'ONU est « une question qui dépend du Conseil de sécurité » et ajouté qu'à Beyrouth, on n'a pas encore décidé de saisir le Conseil.

M. Choueri s'est déclaré optimiste quant aux résultats de l'appel du Conseil de sécurité demandant l'arrêt de tous les combats : « Je crois, a-t-il dit, qu'il y aura dans les jours qui viennent une réaction de toutes les parties, la Syrie incluse, à l'appel du Conseil ».

Dans la lettre à en-tête de la mission permanente du Liban aux Nations unies, remise à M. Perez de Cuellar et diffusée hier à New York, le premier ministre de la république libanaise « a dénoncé de nouvelles « infractions syriennes » du cessez-le-feu réclamé par le conseil.

« L'armée libanaise n'a pas pris de mesures de représailles, suivant en cela les ordres du premier ministre Michel Aoun, qui respecte l'appel du Conseil de sécurité de l'ONU », ajoute la lettre.

Les actions militaires syriennes

détaillées dans la lettre incluent des bombardements sur des positions proches de la zone de démarcation entre les secteurs chrétien et musulman de Beyrouth, sur des bases terrestres des forces chrétiennes, ainsi que des tirs sur le port de Jounieh et sur des zones résidentielles sous contrôle chrétien.

Par ailleurs, l'ambassadeur libanais s'est refusé à condamner la décision française d'envoyer le porte-avions Foch en Méditerranée orientale, estimant que la France « a des intérêts dans la région ».

« Parfois il faut prendre des mesures qui ne sont pas toujours comprises », a-t-il dit, rappelant que le Liban a une grande communauté française. « Je crois que la position de la France est très sage et très courageuse, elle a fait des démarches très utiles », a ajouté le diplomate libanais.

“L'ESSENTIEL EST INVISIBLE”

133 EXPERTS du monde entier ont déclaré à L'UNANIMITÉ, en 1975, en Allemagne de l'Ouest, devant la Cour suprême et la Chambre basse: “Le foetus humain a une EXISTENCE HISTORIQUE, dès le 14e jour après sa conception.”
Député John Reimer, 17-01-87, Ottawa

Notre Cour suprême (après les événements confus de la semaine dernière) se doit de se faire justice dans ce dilemme:

LE DÉSIR circantstiel... d'une mère ou
LE DROIT FONDAMENTAL d'un être HUMAIN, dès son 14e jour!

Après 14 ans... d'évidence SCIENTIFIQUE UNANIME, qu'attendent nos juges et nos législateurs pour reconnaître l'être HUMAIN comme INTOUCHABLE?... PLUS QU'UN BÉBÉ-phoque ou un bégé... MENACÉ...

AIDEZ-NOUS à leur apprendre “qu'un individu HUMAIN... est une PERSONNE qu'on ne veut pas nommer.” (Quillet 1959)

LIBRE CHOIX?... POUR TOUS!...



Publié par:

“LE REGROUPEMENT
POUR LE DROIT À NAÎTRE”

2065, Sherbrooke Ouest
Montréal H3H 1G6 (514) 935-1169

Tout don de 10 \$ ou plus sera
suivi d'un reçu pour impôts.

Un comité du Conseil supérieur de l'éducation confirme que l'école tait la question religieuse

Jean-Pierre Proulx

QUÉBEC — Dans son rapport annuel rendu public hier à Carrefour 1989 sur l'éducation catholique scolaire, le Comité catholique du Conseil supérieur de l'éducation confirme « le silence qui entoure la question religieuse à l'école ». C'est même là, dit-il, un obstacle majeur à l'absence de projets éducatifs explicites dans les écoles.

Le Comité catholique tire cette conclusion après avoir visité, au cours de l'année, plus de 80 écoles pour vérifier quelles valeurs et quelles croyances « ont actuellement dans l'école quelque influence parasitaire ». Il s'agissait, écrit-il, « de relever avec le personnel de l'école des pratiques individuelles et collectives susceptibles d'être mises en relation avec un projet éducatif ».

L'opération visait un but très immédiat puisqu'en vertu du règlement du Comité, « l'école reconnue

comme catholique intègre, dans le respect des libertés de conscience et de religion, les croyances et les valeurs de la religion catholique dans son projet éducatif ».

Le Comité catholique a dû constater que les projets éducatifs « n'ont pas réussi à quitter le terrain des discours de principe » et qu'« après dix ans, l'idée du projet éducatif n'offre plus beaucoup d'attrait ». D'après les écoles, cette incapacité des écoles de se donner un projet éducatif tient dans une large mesure aux grandes contraintes du système : régime pédagogique, convention collective, règles d'affectation du personnel. En somme, tout serait décidé ailleurs. À cela s'ajoute le silence du milieu sur la religion, question finalement reléguée dans la sphère du privé et des opinions personnelles.

En fait, observe le Comité, « les valeurs et les croyances de la religion catholique s'intègrent à l'école quasi exclusivement par l'enseignement moral et religieux catholique et l'animation pastorale ».

Le Comité catholique ne renonce pas pour autant à cette formule du projet éducatif en général, et du projet éducatif chrétien en particulier. Sa relance lui paraît même « prioritaire ». Elle pourrait, écrit-il, se faire à partir des défis « majeurs » de l'école et ces mêmes défis, suggèrent le Comité « pourraient aussi être les principaux défis de l'heure de l'école catholique et ainsi des lieux privilégiés pour l'intégration des croyances et des valeurs de la religion catholique ».

Le Comité catholique a même identifié cinq défis : la réussite des élèves, l'attention au cheminement individuel, l'ouverture à la pluralité culturelle, le développement intégral de l'élève et la prise en main de l'école par ceux qui y vivent.

Le Comité soutient aussi que c'est mal poser la question que de chercher la spécificité de l'école catholique.

L'élaboration du projet éducatif d'une école catholique aujourd'hui, explique le Comité, suppose d'abord un dépassement des modèles éla-

borés dans une époque de chrétienté. Ce projet éducatif se réalise plutôt de multiples façons, souvent inédites, grâce à la participation originale des chrétiens et des chrétiennes à la définition des orientations et des objectifs de leur école ».

Cette approche, convient le Comité, remet en question la problématique actuelle, rencontrée dans plusieurs milieux scolaires, qui tend à définir l'école catholique en cherchant ce qui la distingue absolument des autres écoles. Selon le Comité, le projet de l'école catholique doit se situer avant tout dans une perspective éducative pour la société d'ici et pour les élèves aujourd'hui. Il se définit selon des caractéristiques qui ne lui sont pas exclusives, mais qui portent l'accent de sa référence chrétienne ».

Carrefour 1989 réunissait cette semaine à Québec quelque 500 professionnels de la religion oeuvrant dans les écoles catholiques du Québec. Elles sont venues faire le point sur l'éducation catholique scolaire.

Onze postiers de Sherbrooke congédiés

SHERBROOKE (PC) — À moins d'avoir de très bonnes excuses à présenter, ce sont 11 postiers de Sherbrooke (12, selon le décompte syndical) qui seront congédiés par la Société canadienne des postes.

Telles sont les précisions apportées, hier matin, par la porte-parole de la société, Hélène Barnard.

Hier, la société postale a nuancé un peu sa position face aux travailleurs qui ont ignoré ses ordres de retour au travail et poursuivi le débrayage illégal mis de l'avant dans la nuit de lundi à mardi.

Alors que, la veille, elle annonçait le congédiement sans autre forme de procès des travailleurs rebelles, elle avait maintenant son intention de respecter à la lettre la convention collective.

Comme l'explique Mme Barnard, la convention collective prévoit une procédure stricte dans un tel cas.

Ainsi, des lettres ont été remises, hier soir, à onze postiers sherbrookoises. Dans ces lettres, la société d'État les avise qu'ils sont suspendus indéfiniment et qu'ils sont convoqués à une entrevue.

Lors de cette entrevue, ces travailleurs devront expliquer pourquoi ils ont ignoré les multiples ordres de retour au travail.

« Nous voulons donner la chance au cœur... Ils devront par contre avoir de très bons motifs pour justifier leur absence au travail. Sans quoi, ils seront congédiés comme le prévoit le règlement », a spécifié Mme Barnard.

Ces entrevues devraient se dérouler au cours des prochaines heures. Au plus tard, au début de la semaine prochaine.

Puis, a souligné Mme Barnard, la société rendra sa décision. Selon la convention, l'employeur dispose de

dix jours après la faute pour imposer sa sanction. Dans ce cas-ci, il a donc jusqu'à vendredi de la semaine prochaine pour décider du sort de ces onze travailleurs.

« Nous ne pouvons pas tolérer de débrayages illégaux », a indiqué Mme Barnard.

Interrogée sur la pertinence d'une telle sévérité dans un contexte de tension tel que vécu aux Postes, Mme Barnard ne sourcille pas.

« Comme employeur, on ne peut tolérer l'illégalité... Ces travailleurs ont été avertis plusieurs fois d'entrer au travail, enchaîne-t-elle. Ils savaient ce qu'ils faisaient lorsqu'ils ont pris leur décision. Ils doivent maintenant vivre avec les conséquences ».

Par ailleurs, Mme Barnard a blâmé l'exécutif syndical. Elle lui reproche de ne pas avoir collaboré avec l'employeur et fait en sorte que la situation se détériore durant deux jours.

« C'est devant le refus de collaborer du syndicat que nous avons décidé de passer par-dessus lui et de s'adresser directement aux employés. Nous avons d'abord donné des avis dans le livre d'ordres internes, un livre que les employés doivent consulter à tous les jours. Puis, nous avons donné des avis verbaux. Enfin, nous avons adressé des lettres à chaque employé. Dans ces lettres, il était clairement dit que l'employé devait entrer au travail, sinon il devenait passible de congédiement. On ne pouvait être plus clair... ».

Hier matin, Mme Barnard ignorait si le contact était déjà établi entre les représentants nationaux du Syndicat des postiers du Canada et Elliott Clark, de la direction des relations de travail de la Société canadienne des postes.

SUITES DE LA PREMIÈRE PAGE

◆ Québec

rade au sein de l'organisation.

Le porte-parole officiel dans le dossier des BPC, M. Alain Rajotte, a en effet déclaré au DEVOIR en fin d'après-midi que l'appui accordé la veille aux débardeurs constituait une « erreur » de la part d'une organisation. « Et j'ai d'autant moins de difficulté à l'admettre — et à apprendre d'une telle erreur — que Greenpeace se bat depuis des semaines pour que le Québec s'occupe de ses propres BPC. Nous nous battons d'ailleurs depuis des années contre les déchets toxiques devenus sans patrie à cause de l'irresponsabilité de leurs propriétaires. Nous avons l'obligation morale de ne pas refuser ces produits maintenant qu'ils nous reviennent au Québec ».

M. Rajotte ajoute, en invitant les débardeurs à examiner sérieusement la question, que les BPC — bien emballés — sont « moins dangereux que les explosifs » qui se manipulent régulièrement sur les quais sans la moindre opposition. M. Rajotte a lui-même travaillé chez Expro à la manutention d'explosifs. « On ne fera jamais croire que des BPC bien emballés, à peu près ininflammables par définition, sont plus dangereux », dit-il.

Par contre, il refuse carrément de confirmer ou d'infirmer ce que d'autres militants murmuraient hier, à savoir que la porte-parole de la veille, Mme Margie Kelly, avait été « parachutée » au bureau de Montréal par la section de Washington pour faire valoir la « ligne internationale » en matière de BPC. Les militants montréalais, qui ont reconstitué patiemment la crédibilité de Greenpeace au Québec après la saga des bébés-phoques, ont fait savoir à « l'International » de se mettre à l'heure des dossiers d'ici avant d'intervenir la prochaine fois au Québec.

Pendant que la saga des BPC se poursuit au niveau politique, la direction des Substances dangereuses de l'Environnement et les services environnementaux d'Hydro-Québec poursuivent un plan de travail dont l'entreposage temporaire à Manic 2 ne constitue qu'une étape. Ils sont actuellement en train de trouver l'endroit où seront entreposés les les BPC de Shawinigan-Sud. Ces 25 conteneurs pourraient s'ajouter aux 30 actuellement en mer sur deux navires et aux 133 encore à Saint-Basile.

Hydro-Québec, dont le rôle dans ce dossier est fort méconnu, a eu un poids décisif dans les décisions et les choix des derniers jours. En réalité, la ministre de l'Environnement et le bureau du premier ministre avaient demandé aux deux, soit aux Substances dangereuses et à la Direction de l'environnement d'Hydro-Québec, de choisir les quatre ou cinq meilleurs sites pour les 163 conteneurs de Saint-Basile. Manic 2 s'est retrouvé dans les deux listes, où on retrouvait notamment Pointe-aux-Trembles. Priorité à finalement été accordée aux sites les moins peuplés, compte tenu du fait qu'en gestion environnementale, on tient compte aujourd'hui autant de l'émotivité potentielle d'un dossier que de ses séquelles sur les écosystèmes.

Le site de Manic 2 avait fait l'objet d'un « avis de correction » du ministère de l'Environnement en mai dernier, soit plus de six mois après la visite des inspecteurs envoyés dans le cadre du recensement des BPC ordonné par M. Clifford Lincoln, l'autorité dénière.

Depuis cet avis, Hydro-Québec a fait installer à l'entrée du site une pancarte donnant les numéros de téléphone et les noms de ses responsables pour les cas d'urgence. Elle a installé en août le système automatique de détection des intrus réclamé par Québec en mai : mais depuis l'automne dernier, le site était surveillé par un gardien, 24 heures sur 24.

Hydro n'a pas installé le système d'extincteurs automatiques exigé dans l'avis de correction en raison de la présence de BPC liquides dans son entrepôt. Elle a préféré sortir ces liquides de la bâtisse et les confiner à l'extérieur dans des conteneurs scellés, soulevés du sol, à l'assurance jugée la plus sécuritaire, « selon les normes ». Comme l'entreposage ne contient plus que des solides, les extincteurs ne sont plus requis.

La veille, le chef du Parti québécois, M. Jacques Parizeau, affirmait que le site de Manic 2 n'était pas conforme aux normes gouvernementales. Cette déclaration a « mis le feu » à plusieurs gestionnaires d'Hydro-Québec sans toutefois provoquer l'émission d'un communiqué à saveur de dioxines.

Par ailleurs, les services gouvernementaux du Québec, de l'Ontario et du gouvernement fédéral sont en train de tester à l'incinérateur de Swan Hill, en Alberta, un petit four mobile qui peut être transporté dans trois camions-remorque, un procédé de la compagnie Vesta. L'EPA s'intéresse au projet qui pourrait faire l'objet d'une « validation », c'est-à-dire l'équivalent d'un permis d'opération au Canada et aux États-Unis dans les prochains mois.

Un autre four est aussi en train d'être testé à Goose Bay dans le cadre d'une opération de destruction de BPC appartenant aux militaires canadiens.

Enfin, deux cimenteries, situées très près d'habitats humains, ont demandé à Québec de tenter l'expérience de détruire des huiles contaminées à des concentrations si élevées qu'au sens de la loi, on les gère comme des BPC purs. Il s'agit de Ciment Saint-Laurent, à Joliette, et de la cimenterie Lafarge, à Saint-Constant.

Les résultats de toutes ces expériences, qui intéressent plusieurs gouvernements, vont être communiqués à la commission « d'enquête » Charbonneau qui doit soumettre à Québec des recommandations sur les meilleurs choix en la matière. Personne ne sait si le public pourra questionner en audiences les résultats en interrogeant ces divers promoteurs.

Les cimentiers canadiens lorgnent avec envie les millions de gallons de BPC, d'huiles contaminées et de solvants dont les entreprises et les gouvernements veulent se débarrasser. Pour eux, c'est un combustible d'autant plus intéressant qu'en plus de réduire leurs achats d'huiles, on les paierait probablement pour s'en débarrasser.

Théoriquement, les fours à ciment fonctionnent à une température suffisamment élevée pour détruire les BPC sans émissions de dioxines et de furanes. Mais plusieurs chercheurs et écologistes pensent que cette filière n'est pas sécuritaire parce que trop rapprochée des habitations, parce que la sécurité demeure une préoccupation secondaire des producteurs privés de ciment (perdraient-ils une cuisson en cas de suralimentation en produits dangereux ?) et parce qu'une partie des produits toxiques se retrouveront dans le ciment ou les poussières de ces fours.

◆ Coalition

rôle gouvernemental important après avoir écarté les communistes aux élections partiellement libres de juin.

« Il semble que le désir de créer un gouvernement sans le Parti communiste vise à une prise de contrôle totale du pouvoir en Pologne, qui conduirait à un coup d'État politique », a déclaré Rakowski lors d'une réunion de dirigeants d'entreprises communistes.

Walesa, Jozwiak et Malinowski ont assuré que leur gouvernement serait ouvert à toutes les forces politiques réformistes de la Diète et ont laissé entendre qu'il pourrait comprendre des éléments libéraux du POU.

Le président de Solidarité a déclaré cette semaine que le POU pourrait conserver les ministères de l'Intérieur et de la Défense mais que les portefeuilles économiques devraient échoir à des non-communistes. Rakowski est lui-même confronté à une fronde au sein du POU. Des députés communistes se sont en effet prononcés pour un gouvernement dont les membres auraient à répondre de leurs actes devant la Diète et non plus devant le parti auquel ils appartiennent, ce qui va à l'encontre de la discipline interne traditionnelle au Parti communiste.

Préoccupé par la crise, la formation a convoqué pour demain une réunion d'urgence du Comité central. Walesa a rappelé que Jaruzelski aurait à désigner un président du Conseil et il a réaffirmé qu'il ne briguerait pas ce poste, bien que, mercredi, une majorité de députés de Solidarité, du PPU et du Parti démocratique aient soutenu sa candidature.

« Je répète à nouveau que je ne briguerai pas le poste de premier ministre. Je continuerai à aider à la constitution du gouvernement », a-t-il dit à des journalistes.

À Moscou, le porte-parole du mi-

nistère des Affaires étrangères, Iouri Gremitchikh, a déclaré lors d'un point de presse que le Kremlin considérait la situation en Pologne comme une affaire concernant ce pays. « Nous ne pouvons qu'espérer que le dénouement ira dans l'intérêt du peuple polonais », a-t-il dit.

Enfin, les États-Unis ont affirmé que l'évolution politique actuellement enregistrée en Pologne « doit être gérée au sein de la Pologne elle-même » et que le principe de non-ingérence respecté par Washington « s'applique à tout le monde ».

« Nous nous réjouissons du progrès dans la formation d'un gouvernement jouissant d'un large soutien populaire, mais nous soulignons que cela doit continuer à être une question dont le peuple polonais décide », a déclaré le porte-parole du département d'État, M. Richard Boucher.

« La Pologne fait face à une difficile période de transition d'un État dominé par un parti à un système plus démocratique et pluraliste. Ce processus doit être géré au sein de la Pologne elle-même », a-t-il ajouté.

M. Boucher a précisé que les États-Unis n'avaient pas à l'heure actuelle de raisons de s'attendre à une intervention soviétique. Il a ajouté que Washington n'avait pas, à sa connaissance, eu de contacts avec Moscou à propos de la situation en Pologne.

Apparavant, la Maison-Blanche avait exprimé sa préoccupation à l'égard de « la fragilité » du processus de démocratisation en Pologne, tout en soulignant la nature historique des récents développements dans ce pays.

La formation d'un gouvernement non communiste serait « un événement d'une portée historique remarquable », a déclaré M. Marlin Fitzwater, son porte-parole à Kennebunkport (Maine), où le président George Bush passe ses vacances.

◆ Exportation

étrangers.

« La force du dollar canadien pourrait, à moyen ou long terme, freiner les importations américaines de produits du Canada », souligne le rapport de l'agence fédérale.

Le Canada n'a pas connu de déficit de ses échanges commerciaux depuis mars 1976.

Six mois à peine après l'entrée en vigueur de l'accord de libre-échange canado-américain, l'excédent de la balance commerciale canadienne avec les États-Unis s'est replié, en juin, à \$ 969 millions, contre \$ 1,3 milliard en mai. Les exportations aux États-Unis ont diminué de 10 % en juin, tandis que les importations, elles, baissaient d'environ 8 %.

Au cours du premier semestre de cette année, l'excédent de la balance commerciale canadienne avec les États-Unis était de \$ 5,2 milliards, un recul de \$ 1,4 milliard (21 %) par rapport aux six premiers mois de 1988.

Les États-Unis ont été le seul grand partenaire commercial avec lesquels les Canadiens ont pu maintenir leur excédent. Avec la Grande-Bretagne, la Communauté économique européenne, le Japon et plusieurs autres pays industrialisés, la balance commerciale canadienne affichait un déficit.

Selon Statistique Canada, la diminution globale des exportations en juin concorde avec le mouvement à la baisse observé à court terme. « Cet affaiblissement marqué des exportations a affecté toutes les grandes catégories de biens et l'ensemble des principaux partenaires commerciaux du Canada », relève l'organisme fédéral.

Du côté des importations, la chute du mois de juin s'est avérée la baisse mensuelle la plus prononcée depuis juillet 1988, et elle s'est fait sentir sur à peu près tous les types de produits que les Canadiens se procurent à l'étranger.

Le commerce des marchandises n'est qu'un aspect des échanges commerciaux entre le Canada et les autres pays. Il ne tient pas compte, par exemple, des investissements d'outre-frontière ou du commerce des services comme le tourisme.

Le Canada entretient un vieux déficit de son compte courant, qui inclut justement ces secteurs.

Pour les Américains, la forte baisse de leur déficit commercial pour le mois de juin est une excellente nouvelle, mais cette amélioration n'est pas très significative et ne devrait être que temporaire, estime la plupart des experts.

Avec \$ 8,2 milliards, le déficit de juin est le plus faible depuis décembre 1984. Pour les six premiers mois de l'année, les exportations ont augmenté de 15 % par rapport à 1988,

alors que les importations n'augmentaient que de 8 %.

Mais les analystes font remarquer que la baisse de juin est due pour une grande part à celle des importations pétrolières, qui ont diminué de \$ 0,5 milliard, et qui devraient remonter dans les mois qui viennent si l'on se base sur les prévisions de consommation et de production aux États-Unis.

Ils soulignent également que les effets de la remontée du dollar devraient se faire sentir dans les mois qui viennent. « La hausse du dollar va peu à peu faire diminuer le niveau des exportations, et on peut s'attendre à une hausse substantielle du déficit dans les derniers mois de l'année », estime M. Michael Evans, président d'une firme d'analyse de Washington.

Même analyse au Conference Board, l'organisation patronale américaine. « La diminution graduelle que l'on observe depuis quelque temps devrait être limitée dans les mois à venir par la bonne tenue du dollar », estime M. Vincent Massaro, l'un des économistes de l'organisation.

En fait, nombre d'économistes prévoient un déficit total sur l'année à peu près égal aux \$ 118,5 milliards de 1988, alors que le rythme annuel sur les six premiers a été de \$ 108,6 milliards. Le déficit commercial avait atteint \$ 152 milliards en 1987.

◆ BPC

fendre, quoique avec beaucoup de prudence, cette décision que Québec dit avoir prise au nom de la solidarité entre les régions.

La solidarité, mais à quel prix ? ont toutefois demandé hier les conseillers Jean-Maurice Pinel et Napoléon Roussel qui siègent au conseil municipal de Baie-Comeau. De deux choses l'une, ont-ils dit en conférence de presse : ou ces BPC ne présentent aucun danger et ils pourraient demeurer à Saint-Basile ou être entreposés dans le « bunker à Robert Bourassa » à Québec. Ou ils présentent un risque qu'il faut refuser.

La Côte-Nord a été mise devant un fait accompli, ont dit ces deux conseillers. La région de Baie-Comeau a gagné à la roulette russe de l'environnement et deviendra le champ d'épuration de la province, ont-ils déclaré tout en affirmant être choqués de voir que leur maire, Roger Thériault, a accepté de « vendre la sécurité de la population pour un plat de lentille ».

De toute évidence, accusent ces conseillers, il y a eu marchandage. Le maire Thériault a accepté contre promesse de voir se régler des dossiers auxquels il tient particulièrement : construction d'une salle de spectacles au financement de laquelle Hydro-Québec accepterait de contribuer au financement, construction de la « route maritime » vers le port.

Ce marchandage s'est fait sans gêne, ont dit les deux conseillers qui soutiennent en avoir été témoins. Mercredi soir, après l'annonce de la solution Manic 2, la ministre de l'Environnement, Lise Bacon, et le ministre des Transports et du Développement régional, Marc-Yvan Côté, se sont rendus rencontrer les élus de Baie-Comeau. Divers dossiers autres que ceux des BPC ont alors été discutés ouvertement.

Le ministre Côté aurait indiqué à cette rencontre qu'il avait déjà été sensibilisé par M. Thériault à certains dossiers le jour même et qu'il prenait bonne note. Hier matin, il disait n'avoir eu besoin de « mettre du beurre sur la tartine » pour faire accepter aux maires la décision de Québec. Hier soir, il notait toutefois qu'il était normal de discuter avec des élus de l'état d'avancement de projets qui ont déjà été acceptés.

Le maire Thériault, conscient de l'opposition grandissante au sein de ses concitoyens à la décision de Québec, affirmait pour sa part qu'il n'avait accepté qu'à contrecoeur. La municipalité n'a aucun moyen de s'y opposer, a-t-il fait valoir en insistant par ailleurs sur le fait que Baie-Comeau avait obtenu des avantages, comme l'engagement de Québec à dépolluer la baie des Anglais face à Baie-Comeau.

Devant les garanties données par le gouvernement québécois en ce qui a trait aux aspects liés à la sécurité pour le transport et l'entreposage des BPC, le maire Thériault a indiqué qu'il n'allait certes pas descendre dans la rue pour s'opposer au transport des BPC.

Le ministre Côté devait hier se réjouir de la compréhension manifestée par M. Thériault qui, a souligné le ministre, a su s'élever au-dessus du débat partisan. Il est un exemple

pour Jacques Parizeau qui se comporte de façon déguélasse, a-t-il dit, en soulignant les affinités péquistes du maire de Baie-Comeau.

M. Thériault est en effet bien identifié au Parti québécois. Cela ne semble pas être toujours d'une signification majeure à Baie-Comeau où deux lignes de parti semblent subsister : ceux qui étaient pour la fusion Baie-Comeau-Hauterive et ceux qui étaient contre. Les conseillers Pinel et Roussel quoique libéraux sont de cette dernière tendance. Plusieurs libéraux comme eux ne donnent pas cher de l'avenir du député libéral de leur comté de Saguenay, Ghislain Maltais.

L'opposition à la décision de Québec devrait s'organiser aujourd'hui de façon plus formelle à l'initiative de la CSN dont les conseillers centraux de Baie-Comeau et Sept-Îles disaient, hier, vouloir former une coalition.

Ces deux organismes syndicaux disaient en effet vouloir rejoindre tous les groupes populaires, syndicaux, environnementaux et politiques pour s'opposer à l'arrivée des BPC de Saint-Basile. On ne peut imposer à une population une hypothèse que sur son environnement, affirmait-on dans un communiqué.

Un groupe particulièrement concerné par cette décision est la communauté Attikamek-Montagnais, dont le village de Betsiamites sera tout près du site d'entreposage des BPC. Ce groupe fera connaître aujourd'hui sa position, mais dès hier le chef Robert Dominic disait que Mme Bacon pouvait « garder ses BPC dans son sac à main », mais qu'elle ne pouvait les imposer à la Côte-Nord.

◆ Bourassa

hâte de voir la réaction des citoyens de Baie-Comeau quand ils apprendront que les BPC seront entreposés à 30 kilomètres de chez eux, dans un entrepôt qui ne répond même pas aux normes de sécurité du ministère de l'Environnement.

Il ne fait aucun doute pour Robert Bourassa que c'est le Parti québécois, son chef et ses députés qui ont incité les débardeurs de Baie-Comeau à refuser de décharger les cargaisons de BPC quand ils arriveront au port de la Côte-Nord pour être acheminées aux entrepôts de l'Hydro-Québec à Manic 2. Il soupçonne d'ailleurs M. Parizeau d'avoir également manipulé les débardeurs du port de Montréal.

Ce changement de ton, cette charge est survenue en présence du gratin du monde politique montréalais, au beau milieu du site enchanteur du Jardin botanique où le premier ministre s'était rendu pour dévoiler officiellement le projet de transformer le Vélodrome en Biodôme, un cadeau de \$ 40 millions que le maire Doré de Montréal a accueilli en lançant des fleurs à M. Bourassa, tous deux y allant d'un pacte réciproque de collaboration.

Les civilités terminées, les journalistes ont voulu interroger le premier ministre sur les derniers développements dans le dossier des BPC. Visiblement irrité par cette saga qui est en train de ternir la campagne électorale de son parti, M. Bourassa attendait de pied ferme la première

question sur le sujet. La conférence de presse fut de courte durée. Il a fait une brève déclaration, puis il a quitté la tribune : « J'ai dit ce que j'avais à dire. Il y a d'autres sujets dans l'actualité que les BPC ».

Cela après avoir répété que la décision d'entreposer les BPC à Manic 2 est la meilleure solution dans les circonstances, la plus rationnelle, celle qui comporte le moins de risques. Conviction qu'il fonde principalement sur les témoignages de nombreux scientifiques, dont le Dr Gaétan Carrier et les représentants de Greenpeace à Montréal, qui ont endossé la décision du gouvernement.

Quand aux hypothèses de solutions mises de l'avant par le PQ, M. Bourassa les a ridiculisées. En début de semaine, le porte-parole péquiste, David Cliche, soutenait que le gouvernement aurait dû avoir recours aux techniques mobiles déjà reconnues pour détruire les BPC au Québec, dont la méthode par pyrolyse. Solution que M. Bourassa ne croit pas réaliste, ni réalisable, ce procédé n'ayant pas fait ses preuves dans le cas des BPC en phase solide, a-t-il fait valoir en rappelant que sur les 170 conteneurs de BPC, seulement 23 sont liquides. « Si on détruit les liquides sans détruire les solides, on ne va pas tellement loin ».

En attendant de mettre au point une technique appropriée, le premier ministre demeure confiant qu'au Québec l'amitié continuera de transcender la politique partisane et il conseille amicalement à Jacques Parizeau de cesser d'attiser les craintes des Québécois.

18 août

par la PC et l'AP

1988 : décès du chorégraphe anglais Sir Frederick Ashton, ancien directeur du ballet royal de Grande-Bretagne.

1987 : évasion de l'Américain Charles Glass, qui avait été enlevé au Liban le 17 juin.

1986 : quatre personnes, qui préparaient apparemment un attentat raciste à Toulon, en France, sont tuées par l'explosion de leur bombe.

1983 : selon l'opposition au Pakistan, 11 personnes ont été tuées au cours de deux jours de manifestations contre le gouvernement du président Mohammed Zia Ul-Haq.

1974 : une conférence mondiale sur la population se réunit à Bucarest avec la participation de représentants de 130 pays.

1973 : des archéologues américains découvrent en Grèce la preuve que l'homme s'est aventuré sur mer dès 7,500 ans avant Jésus-Christ.

1968 : deux cars de tourisme sont précipités dans une rivière en crue par un glissement de terrain au Japon : une centaine de femmes et d'enfants périssent.

1954 : le Canada et les États-Unis parviennent à un accord sur la construction conjointe de la Voie maritime du Saint-Laurent.

1944 : après quatre ans d'internement dans un camp de concentration, l'ancien maire de Montréal Camille Houde est porté en triomphe par des milliers de personnes à la Gare centrale.

1939 : le Canada et les États-Unis signent un accord de réciprocité de deux ans en matière de transport aérien.

1914 : l'Allemagne déclare la guerre à la Russie ; le président Woodrow Wilson proclame la neutralité des États-Unis dans le conflit.

1850 : mort de l'écrivain français Honoré de Balzac, à l'âge de 51 ans.

Ils sont nés en 18 août : Lord John Russell, homme d'État britannique (1792-1878) ; l'actrice américaine Shelley Winters (1923) ; le cinéaste Roman Polanski (1933) ; l'acteur Robert Redford (1937).

